

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 4 Février 2025

SIéML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /     

Sommaire

Gouvernance

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2024.....4
Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY
2. Compte-rendu des décisions du président prises sur délégation du comité syndical.....28
Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY
3. Approbation des projets de service 2025-2030.....35
Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Finances, budget, fiscalité et patrimoine

4. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 - première partie.....81
Rapporteur : M. Éric TOURON

Ressources humaines

5. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 - deuxième partie.....101
Rapporteur : M. Frédéric PAVAGEAU

MDE, EnR et mobilité décarbonnée

6. Programme ACTÉE - Le Fonds CHÊNE (pour information).....113
Rapporteur : M. Denis RAIMBAULT
7. Étude pour la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse (pour information).....114
Rapporteur : M. Denis RAIMBAULT

Infrastructures, réseaux électriques et éclairage public

8. Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public et infrastructure de recharge pour véhicules électriques.....115
Rapporteur : M. Jean-Michel MARY
9. Programme de maintenance préventive de l'éclairage public 2025.....127
Rapporteur : M. Franck POQUIN
10. Programme de travaux 2025 relatifs au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).....133
Rapporteur : M. Thierry TASTARD

Informations diverses

11. Informations diverses.....137
Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Le Président

Écouflant, le 29 janvier 2025

Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical,

Le prochain comité syndical du Siéml se tiendra **mardi 4 février 2025** dès **09 heures 30** dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant. La réunion sera suivie d'un cocktail déjeunatoire. Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants.

Gouvernance

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2024
2. Compte-rendu des décisions du président prises sur délégation du comité syndical
3. Approbation des projets de service 2025-2030

Finances, budget, fiscalité et patrimoine

4. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 - première partie

Ressources humaines

5. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 - deuxième partie

MDE, EnR et mobilité décarbonnée

6. Programme ACTÉE - Le Fonds CHÊNE (pour information)
7. Étude pour la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse (pour information)

Infrastructures, réseaux électriques et éclairage public

8. Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public et infrastructure de recharge pour véhicules électriques.
9. Programme de maintenance préventive de l'éclairage public 2025
10. Programme de travaux 2025 relatifs au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Informations diverses

11. Informations diverses

Vous trouverez sur l'extranet des élus, le traditionnel fascicule des rapports de votre serviteur.

Un courriel d'accompagnement précise les instructions nécessaires au bon déroulement de cette matinée.

Je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du comité syndical, mes salutations distinguées.

Jean-Luc DAVY



1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 décembre 2024

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 11 décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 31 membres étaient présents ou représentés. Quatre délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		Angers Loire Métropole	x		
BERNAUDEAU David	Doué en Anjou	Saumur Val de Loire		x	
BIAGI Robert		Angers Loire Métropole	x		
BIGEARD Jacques	Montrevault-sur-Èvre	Mauges communauté	x		
BOURGEOIS Daniel		Angers Loire Métropole	X		
BROSSELIER Pierre	Blaison-Saint-Sulpice	Loire Layon Aubance			X
CHIMIER Denis		Angers Loire Métropole	X		
COQUEREAU Franck		Angers Loire Métropole			X
DAVY Jean-Luc	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Anjou Loir et Sarthe	X		
DECAËNS Christine	Lys-Haut-Layon	Cholet-Agglomération	X		
DENIS Adrien	Noyant-Villages et Baugeois Vallée	Baugeois Vallée			X
DESOEUVRE Robert		Angers Loire Métropole		POUVOIR	
DUPERRAY Guy		Angers Loire Métropole		X	
GEORGET David	Le Lion d'Angers	Vallées du Haut Anjou	X		
GIRAULT Jérémy		Angers Loire Métropole			X
GODIN Eric		Angers Loire Métropole		POUVOIR	
GRENOUILLEAU Patrice	Chemillé-en-Anjou	Mauges Communauté	X		
GUICHARD Virginie	Vallées du Haut Anjou	Vallées du Haut Anjou		POUVOIR	
GUILLET Priscille	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance		POUVOIR	
HERVE Dominique	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	X		
HIE Arnaud suppléé par Grégoire LAINÉ		Angers-Loire-Métropole	X		
JEANNETEAU Annick	Cholet-Agglomération	Cholet-Agglomération	X		
LARDEUX Dominique		Segré-en-Anjou Bleu	X		
LEROY Monique		Angers-Loire-Métropole	X		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MARTIN Jacques-Olivier suppléé par René-François JOUBERT		Angers-Loire-Métropole	X		
MARY Jean-Michel	Beaupreau-en-Mauges	Mauges Communauté	X		
MARY Yves	Ombrée d'Anjou	Anjou-Bleu Communauté	X		
MOISAN Gérard		Angers-Loire-Métropole			X
MORINIÈRE Alain	Le May-sur-Èvre	Cholet-Agglomération	X		
MOUSSERION Eric	Antoigné et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire			X
NERRIÈRE Paul	Sèvremoine	Mauges Communauté	x		
PAVAGEAU Frédéric	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	X		
PONTOIRE Dominique	Bellevigne-les-Châteaux	Saumur Val de Loire	X		
POQUIN Franck		Angers Loire Métropole	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	Baugeois Vallée	Baugeois Vallée	X		
POUDRÉ Joelle	Bérolles-en-Mauges	Mauges Communauté	X		
RAIMBAULT Denis	Mauges communauté	Mauges communauté	x		
RAIMBAULT Jean- François suppléé par Patrick CHARTIER		Angers Loire Métropole	X		
ROCHARD Bruno	Mauges-sur-Loire	Mauges Communauté	X		
SOURISSEAU Sylvie	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance	X		
STROESSER Delphine	Etriché	Anjou-Loir-et-Sarthe	X		
TALLUAU Gilles	Vareennes-sur-Loire et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire		X	
TASTARD Thierry		Angers-Loire-Métropole	X		
TRAMIER Didier	Orée d'Anjou	Mauges Communauté		X	
TOURON Eric	Distré	Saumur Val de Loire	X		
YOU Didier		Angers-Loire-Métropole		X	

Robert DESOEURVRE, délégué de la circonscription d'Angers-Loire-Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Luc DAVY, délégué de la circonscription d'Anjou-Loir et Sarthe et Président du Comité syndical.

Eric GODIN, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis CHIMIER, délégué de la même circonscription.

Virginie GUICHARD, déléguée de la circonscription des Vallées du Haut-Anjou a donné pouvoir de voter en son nom à David GEORGET, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, déléguée de la même circonscription.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

Le Président accueille Madame HAMEL, chef de service comptable au centre des finances publiques, trésorerie Angers municipale et Monsieur Grégoire LAINÉ nouveau délégué suppléant pour Angers Loire Métropole.

1- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024

À compter du 11 décembre, le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2024 a été mis à la disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site extranet « Sharepoint » qui leur est dédié, ainsi que sur une page en ligne accessible via un lien hypertexte.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024.

2- Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par le comité syndical par délibération n°46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte-rendu des décisions prises depuis le 2 juillet par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est joint en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical **prennent acte** des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical, après avoir entendu la synthèse des principales décisions présentées par Solène BOURET, responsable des affaires juridiques et Elise VIGILANT, responsable du service finances et achat public transcrites ci-dessous.

- Deux accords préalables afin que les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le syndicat détient des actions puissent prendre des parts dans des sociétés afin de développer des projets de production d'énergie renouvelable éolien ou photovoltaïque.
- Décisions de fongibilité entre les chapitres dans le respect de la M57. Sur le budget principal, les changements concernent des opérations sous mandat pour le compte des collectivités, en attendant le transfert de compétence.
- Conclusion d'un emprunt de 3 M€ auprès de la Caisse d'épargne dédié aux opérations d'investissement 2024 sur les réseaux électriques et les projets de d'efficacité énergétique.
- Deux marchés relatifs à la location de véhicules : location longue durée et maintenance de sept véhicules neuf électriques et correction d'erreurs matérielles sans incidence financière du marché d'acquisition et location de véhicules neufs bas carbone.
- Conclusion d'une convention entre le Siéml et Angers Loire métropole relative aux interventions du Siéml portant sur l'éclairage public.
- Sept signatures de convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques dans le cadre du déploiement du réseau LoRaWan avec les communes de Lys-Haut-Layon, Ombrée d'Anjou, Saint-Martin-de-la-Place, Saint-Mathurin-sur-Loire, Vauchrézien, Allones et Artannes-sur-Thouet.
- Décision pour la conclusion d'un contrat de partenariat avec la commune des Hauts d'Anjou dans le cadre du déploiement d'une base de données Adresse.
- Signature d'un marché subséquent multi attributaires avec une durée de quatre ans pour l'approvisionnement des différentes chaufferies en combustible bois granulés du Siéml avec la SARL Anjou Bois énergie, Picoty Ouest, CPO et GBS le Bignon.
- Signature d'un accord cadre pour marché subséquent sur une durée de quatre mois jusqu'au 31 décembre 2024, pour l'approvisionnement des différentes chaufferie en combustible bois granulés avec SARL Anjou Bois énergie,

- Signature d'une convention de coopération avec Territoire d'énergie 44 et Territoire d'énergie Mayenne dans le cadre du développement, de la mise à jour et de l'utilisation d'un cadastre solaire mutualisé.

3- Consultation du Comité syndical relative au renommage éventuel du Siéml.

Jean-Luc DAVY rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet de deux présentations en réunion du Bureau et d'une présentation lors du Comité syndical du 17 décembre dernier. Puis il retrace l'historique du projet avec ses avantages et les inconvénients.

Il conclue avec la synthèse de la consultation réalisée auprès des agents du Syndicat. Avec un taux de participation de 79 %, 62 % d'agentsse sont prononcés pour le maintien du nom Syndicat intercommunal d'énergie de Maine-et-Loire. Parmi les arguments retenus en faveur du maintien du nom actuel on retrouve l'attachement à l'identité historique, le risque de perte de lisibilité et le coût financier jugé trop excessif

Après avoir entendu l'exposé du Président;

Après avoir entendu les débats;

Jean-Luc DAVY propose de voter à bulletin secret pour cette consultation.

Eric TELLIEZ, directeur général adjoint du pôle stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel est désigné secrétaire, Yvan CHARRIER, directeur général adjoint du pôle exploitation, données et territoire connecté est désigné scrutateur.

A l'issue des opérations de vote, Eric TELLIEZ présente le résultat du dépouillement.

Nombre de votants 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 34

OBJET	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
En faveur du changement de nom : Territoire d'énergie Maine-et-Loire - TE49	12	douze
En faveur du maintien du nom actuel : Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire - Siéml	22	vingt deux

Les membres du comité syndical décident à la majorité, de maintenir le nom actuel :Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire – Siéml.

4- Présentation du rapport annuel des élus mandataires au sein des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts.

Jean-Luc DAVY passe la parole à Clémence MARIE, chargé de mission prospective, contrôle et concertation auprès de la direction générale.

Emmanuel CHARIL, directeur général des services souligne la qualité du rapport rédigé par Clémence MARIE et l'effort de mise en conformité pour intégrer dans ce rapport les nouvelles exigences du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022.

Clémence MARIE rappelle que le rapport des élus mandataires au sein des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts est présenté chaque année au comité syndical. Pour cet exercice annuel, le rapport a comme il vient d'être rappelé, été étoffé pour répondre aux exigences du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 qui précise les informations devant figurer dans le rapport du mandataire. Le rapport présenté à l'assemblée délibérante du Siéml reprend ainsi une présentation de chaque société, un état des relations entre le Siéml et chaque société, une présentation des éventuelles évolutions des statuts et de l'actionnariat des sociétés contrôlées, une présentation des participations directes et indirectes de chaque société, un bilan de la gouvernance, ainsi que l'analyse des principaux risques et de la situation financière de chaque société.

Pour rappel, les cinq sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts à fin 2023 sont Alter cités, Alter énergies, Alter public, Sorégies et Baugeois Vallées énergie renouvelable.

A ce jour, le Siéml n'est plus actionnaire de la SEM régionale Croissance verte, conformément à la procédure de réduction du capital social de la société par rachat, en vue de leur annulation, des actions détenues par les entités publiques (dont le Siéml), annoncée par la SEM lors de son conseil d'administration du 8 mars 2023.

Par ailleurs, le comité syndical du Siéml du 27 juin 2023 a approuvé la prise de participation du Siéml au capital de la SAS LAMPA et de la SAS Loire Mauges Énergies (LME). Au titre des prochains exercices, le Siéml s'attachera à demander aux porteurs de projet de ces deux sociétés les informations nécessaires lui permettant de contrôler leurs comptes, de présenter au comité syndical la situation financière de ces sociétés et l'état d'avancement de leurs projets.

Emmanuel CHARIL précise que ces deux petites sociétés naissantes sont potentiellement plus fragiles que les autres sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts et qu'un suivi régulier de leurs situations financières devra être réalisé.

Clémence MARIE poursuit avec une présentation du résultat net à fin 2023 de chaque société et une synthèse de leurs perspectives de développement :

- Alter cités : le résultat net définitif de l'exercice 2023 est positif de + 688 k€ et la société envisage de présenter à son conseil d'administration un plan stratégique pour la période 2025-2030 afin de structurer son développement futur ;
- Alter énergies : le résultat net définitif de l'exercice 2023 est négatif de - 32 k€ et la société poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique et financier 2021-2031. Par ailleurs, à la suite d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire réalisé au cours de l'année 2023 sur les comptes et la gestion d'Alter énergies, la société envisage de renforcer le contrôle analytique de son portefeuille de projets d'énergies renouvelables afin de qualifier et évaluer les risques associés à chaque type de projet et à chaque prise de participation directe ou indirecte ;
- Alter public : le résultat net définitif de l'exercice 2023 est positif de + 629 k€ et la société envisage de présenter à son conseil d'administration un plan stratégique pour la période 2025-2030 afin de structurer son développement futur ;
- Sorégies : le résultat net définitif de l'exercice 2023 est positif de + 136 471 k€ et la société présentera en 2025 à ses actionnaires le rapport d'avancement des actions entreprises par la société à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la société opéré par la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine en 2023 ;
- Baugeois Vallée énergie renouvelable : le résultat net définitif de l'exercice 2023 est négatif de - 112 k€ et la société envisage notamment de poursuivre son travail de prospection commerciale permettant de conforter le potentiel de développement de la station bioGNV.

Pour le prochain exercice annuel, le Siéml continuera à renforcer le contrôle qu'il opère sur les sociétés dans lesquelles il est actionnaire et s'attachera à intégrer dans le prochain rapport du mandataire des analyses complémentaires sur les sociétés LAMPA et LME.

Après délibération du comité syndical et conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire, ce rapport sera transmis aux différentes sociétés contrôlées.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** du rapport annuel 2023 des élus mandataires au sein des sociétés susvisées.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

5- Reversement d'une partie de la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE-C) aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu.

Jean-Luc DAVY rappelle que le Siéml n'a pas reçu la notification de l'arrêté préfectoral qui sert de base pour le calculer du reversement de TICFE-C effectué aux deux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu. Habituellement, cette notification est adressée par la préfecture pendant l'été.

Emmanuel CHARIL, directeur général des services précise que le reversement effectué à ces deux communes s'appuie, depuis la récente réforme de la fiscalité électrique, sur cette notification car elle indique dans son annexe la ventilation des recettes de l'accise de l'électricité par commune. Il rappelle que le Comité syndical avait statué en son temps afin de tenir compte des communes déléguées qui percevaient la taxe communale d'électricité avant la création des communes nouvelles.

Selon Jean-Luc DAVY, lorsque les communes de Baugé et Segré sont devenues des communes déléguées au sein des communes nouvelles, elle ont souhaité percevoir directement la taxe en raison de leur statut de commune urbaine. Un accord a été conclu afin que ces communes déléguées restent soumises au règlement financier des communes urbaines, tandis que les autres communes déléguées intégrées aux sein de ces communes nouvelles, relèvent du SIÉML pour cette taxe. Le modus operandi ainsi défini prévoit que le SIÉML perçoit la taxe pour Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu et il leur reverse ensuite la part qui leur revient, au titre des deux communes déléguées de Baugé et Segré

Emmanuel CHARIL indique qu'en l'absence de perception d'arrêté préfectoral, le Comité syndical doit délibérer pour définir une nouvelle façon de faire, en reconduisant tout simplement le versement effectué en 2023.

Jean-Luc DAVY précise que la somme de 143 979,50 € va ainsi être reversée à la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou Bleu et 207 074,70 € à la commune de Segré-en-Anjou-Bleu, correspondant à une partie de la taxe perçue par le Siéml pour ces communes nouvelles.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** au titre de l'année 2024 le versement par le Siéml à la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou de la somme de 143 797,50 € identique à celle versée en 2023, faute d'être en capacité de pouvoir fixer le montant de 2024, en l'absence de l'arrêté préfectoral le permettant ;
- **d'approuver** au titre de l'année 2024 le versement par le Siéml à la commune nouvelle de Segré-en-Anjou Bleu de la somme de 207 074,70 € identique à celle versée en 2023, faute d'être en capacité de pouvoir fixer le montant de 2024, en l'absence de l'arrêté préfectoral le permettant ;
- **de procéder** le cas échéant aux ajustements nécessaires des sommes reversées après la notification de l'arrêté préfectoral relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de l'année 2024 ;
- **d'approuver** le cas échéant, en lieu et place des décisions précitées, le reversement par le Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et de Segré-en-Anjou Bleu au titre de l'année 2024, de la somme correspondant respectivement à 55 % et à 42 % du montant de la ventilation pour chacune de ces communes de la part communale de la TICFE estimée par l'arrêté préfectoral relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de l'année 2024.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

6- Mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles du réseau d'éclairage public.

Jean-Luc DAVY rappelle que dans le cadre des vols de câbles survenus en Maine-et-Loire où plusieurs communes ont été touchées, le règlement financier de l'éclairage public a été appliqué pour effectuer les réparations. Cela a représenté un coût élevé pour les communes impactées, à tel point que certaines ont renoncé à la réparation de leur réseau d'éclairage public vandalisé. Des discussions ont eu lieu au sein de la commission des finances et de la commission Réseaux, pour trouver une solution permettant de réduire la charge financière pour ces communes et faire jouer la solidarité syndicale.

Il est ainsi proposé d'adapter les participations financières du règlement financier sur trois points : dès qu'un vol est signalé, le Siéml intervient pour la sécurisation avec une prise en charge à 100 %, sur la partie réparation, la participation de la commune passe de 75 % à 50 %. L'impact d'une telle mesure pour le Siéml est estimée à 125 000 €. Pour atténuer cet impact, une contribution annuelle forfaitaire plafonné à 1 € pour l'année 2025 va être mise en place.

Franck POQUIN, vice-président en charge de l'Éclairage public et du territoire connecté, précise que chacune des deux commissions a travaillé sur différents scénarios tels qu'indiqués dans le rapport de présentation, avec des conclusions initiales divergentes sur le niveau de prise en charge. Des échanges constructifs ont permis de converger et de présenter les mesures annoncées.

Yvan CHARRIER, indique que la solution retenue pour 2025 consiste à fixer une contribution de 1€, avec un bilan prévu à la fin de l'année pour ajuster ce montant en fonction de l'évolution des vols qui ne peuvent pas être anticipés. Si les vols diminuent, la contribution sera réduite en conséquence. Un bilan sera fait fin 2025.

Franck POQUIN complète la présentation de ce dispositif en signalant que le mécanisme proposé se déroule en deux étapes : cette année, le Siéml joue un rôle de solidarité en prenant en charge les coûts sur ses propres fonds. A partir de 2025, une contribution de 1€ sera instaurée, ce qui revient à mettre en place une forme d'assurance collective pour faire face aux futurs vols. Cette double approche permet une prise en charge immédiate par le Siéml dans un premier temps, puis une gestion préventive pour les années à venir.

Pour Jean-Luc DAVY, ces mesures devraient répondre aux attentes des communes qui ont subi des vols, pour certaines, à deux ou trois reprises consécutives. Plusieurs de ces communes hésitent à faire réparer le réseau d'éclairage public.

Alain MORINIÈRE, délégué titulaire de Cholet-Agglomération s'interroge sur l'avancée de l'enquête pour arrêter les auteurs des ces délits.

Jean-Luc DAVY indique que l'action parallèle se concentre sur la sensibilisation des communes et la coopération avec les autorités, comme la gendarmerie et les services de l'État. Un courrier a été adressé aux communes pour les informer des vols et des décisions prises par le comité syndical, notamment sur les ajustements de la participation financière. Pour les communes ayant déjà effectué des travaux, un nouveau courrier leur expliquera qu'elles devront réviser leur délibération pour réduire leur contribution. En outre, une alerte est donnée sur les comportements suspects, notamment les véhicules banalisés qui effectuent des travaux en journée. La consigne est de contacter immédiatement la gendarmerie ou la police pour toute situation douteuse, plutôt que de passer par la mairie ou d'autres canaux.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'adaptation, à compter du 1^{er} janvier 2025 et sous réserve de l'inscription des recettes correspondantes au budget principal 2025 du Siéml, des participations financières des collectivités adhérentes à la compétence relative à la maintenance d'éclairage public du Syndicat, aux coûts des dépannages et aux coûts des travaux consécutifs aux vols de câbles sur le réseau d'éclairage public intervenus sur le territoire des communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TICFE-C, pour porter les premières de 75 % à 0 % et les secondes de 75 % à 50 % ;
- **d'approuver** en conséquence la modification apportée à compter du 1^{er} janvier 2025 au règlement financier du Siéml, aux articles II.2.6 « *autres travaux sur le réseau d'éclairage public* » et III.2.3 « *Maintenance curative* », telles que précisées en annexes du rapport de présentation ;
- **d'approuver** la création, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une contribution spécifique aux vols de câbles, visant à couvrir une partie des coûts engendrés par les vols de câbles sur le réseau d'éclairage public, selon les conditions et modalités énoncées dans le rapport de présentation ;
- **d'approuver** en conséquence l'intégration au règlement financier du Siéml, à compter du 1^{er} janvier 2025 et sous réserve de l'inscription des crédits disponibles au budget principal 2025 du Siéml, des conditions et modalités relatives à la contribution spécifique présentée par le présent rapport au sein d'un nouvel article III.2.3.3 « *Contribution spécifique aux vols de câbles* » sur le réseau d'éclairage public tel que présenté en annexe du rapport de présentation ;
- **d'approuver le soutien exceptionnel pour l'année 2024**, apporté par le Syndicat aux collectivités victimes des vols de câbles sur le réseau d'éclairage public au cours de cette même année, selon les conditions et modalités présentées dans le rapport ainsi que pour les montants indiqués aux tableaux joints en annexes, sous réserve de l'inscription préalable des

recettes correspondantes au budget principal 2024 du Siéml prévue par la décision modificative n° 3.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

7- Projets de décisions modificatives n° 3 pour 2024 du budget principal et décision modificative n° 2 pour 2024 du budget annexe infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'Efficacité énergétique et la maîtrise de la demande en énergie suggère en séance que le Comité syndical vote un soutien financier au profit des habitants de l'archipel de Mayotte, qui a été dévasté le 13 décembre dernier à la suite du cyclone Chido. Une proposition d'amendement a été adressée au président en ce sens.

Des échanges s'ensuivent entre les élus pour définir le montant et le destinataire d'un tel soutien.

Après en avoir débattu, le Comité syndical propose de verser la somme de 5000 €. La somme sera inscrite dans la décision modificative présentée ce jour, étant entendu que le destinataire pourrait être la Protection civile.

Eric TOURON vice-président en charge des Finances et du contrôle de gestion, présente le projet de décision modificative n°3-2024 du budget principal.

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées des participations d'Angers Loire métropole dans le cadre du programme Territoire intelligent, avec un ajustement des exercices 2022 et 2023 (+ 415 000 €), un complément de participation au COTER (+ 51 000 €) et un ajustement de la participation des collectivités en matière d'éclairage public (+ 52 000 €).

Les principales dépenses de fonctionnement intègrent les charges à caractère général (+ 186 572 €) les charges d'entretien du réseau d'éclairage public (+ 165 000 €), de location (+ 30 000 €) et d'entretien (+ 25 000 €) de véhicules en attendant le renouvellement de notre flotte , les frais de dossiers liés à l'emprunt (+ 4 000 €), quelques ajustements de frais de nettoyage, prestations informatiques et entretien (- 2 428 €), des remboursements de frais au TE 44 (- 10 000 €) et des honoraires d'avocat (- 25 000 €). Eric TOURON présente par ailleurs une subvention de fonctionnement au budget IRVE (- 31 190 €), l'appel à projet MOBIPRO (- 50 000 €), la participation dans le cadre du programme Territoire intelligent d'Angers Loire Métropole pour la maintenance de l'éclairage public (- 77 000 €), des opérations d'ordre (+ 385 618 €) constituées de la dotation aux amortissements (+ 100 000 €) et le virement à la section d'investissement (+ 285 618 €)

Elise VIGILANT, responsable du service des finances et de la commande publique propose de diminuer le virement de la section d'investissement de (- 5 000 €) afin de tenir compte de la subvention pour Mayotte souhaitée par le Comité syndical, ce qui porterait le virement à la section d'investissement à (+ 280 618 €),

Eric TOURON propose ainsi de corriger le montant du virement à la section d'investissement de (+ 285 618 € à + 280 618 €),

Les principales recettes d'investissement sont présentées en tenant compte de l'adoption du virement de la section de fonctionnement recalculée à l'instant : ces recettes intègrent les évolutions des participations des communes et EPCI pour le vol de câbles (- 125 000 €), les opérations d'ordre (+ 100 000 €) et l'emprunt prévisionnel qui passe de (- 88 000 € à - 93 628 €).

Eric TOURON indique que le Siéml a rencontré des difficultés dans le cadre de l'emprunt. L'offre de prêt initiale à 3,16 % avec un taux fixe a été dénoncée par la banque et remplacée par un prêt indexé Euribor 3 mois + 0,79 %, soit un taux à 3,58 %.

Le Crédit agricole, partenaire récurrent du Siéml, a informé Elise VIGILANT qu'il n'accordait plus de prêt aux collectivités depuis la fin du premier semestre 2024. L'activité devrait reprendre dans le courant de l'année 2025.

Eric TOURON poursuit avec les modifications des principales dépenses d'investissement par pôle :

- le pôle Conseil, organisation et ressources avec l'un remboursement de trop perçu (+ 5000 €) et un complément d'achat de panneaux de chantiers (+ 2200 €) ;
- le pôle Exploitation, données et territoire connecté avec un ajustement de l'étude SDAL (+ 25 390 €), l'ajustement des autorisations de programme pour des travaux de rénovation pour l'éclairage public (+ 288 000 €) et l'ajustement de la subvention d'investissement au budget IRVE (- 19 600 €).
- Le pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel avec l'acquisition du terrain sur le site Methagri (- 100 000 €), les crédits inscrits sur le budget annexe du service public de production de chaleur et de froid et l'acquisition de capteurs de température (- 34 000 €).

Eric TOURON présente un point d'étape de l'exécution des autorisations de programme et leurs différents niveaux d'engagement.

AP RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	REALISE 2023	2024	2025	2026
3 600 000,00 €				
Eclairage Public				
PROGRAMME 2024				
Chapitre 23	0,00	2 160 000,00	1 440 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES (A)	0,00	2 160 000,00	1 440 000,00	0,00
Chapitre 13	0,00	1 014 000,00	676 000,00	0,00
TOTAL RECETTES (B)	0,00	1 014 000,00	676 000,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	0,00	1 146 000,00	764 000,00	0,00

Eric TOURON poursuit avec la présentation du tableau concernant le volume des travaux pour l'année 2024. Au regard des chiffres, il souligne le reste à charge des communes et des EPCI adhérentes qui en moyenne, ne dépasse pas 40 % du montant des travaux.

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
Distribution publique et hors DP	Montants 2024		FACÉ/ FONDS VERT	ENEDIS	Particip. Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements :	12%	5 402 544 €	3 350 600 €			1 251 944 €	1 000 000 €
Renforcements listés		4 212 013 €	2 828 200 €			583 813 €	800 000 €
Renforcements urgents		710 000 €	- €			510 000 €	200 000 €
Renforcements annexes aux extensions		278 906 €	216 400 €			62 506 €	
Renforcements et augmentation Puissance		401 625 €	306 000 €			95 625 €	
Effacements des réseaux	16%	7 153 275 €	1 020 000 €	500 000 €	2 929 419 €	2 703 856 €	- €
Sécurisation	11%	5 046 431 €	3 844 900 €	-	- €	1 001 531 €	200 000 €
Sécurisation des réseaux S		5 046 431 €	3 844 900 €			1 001 531 €	200 000 €
Extensions	13%	5 775 000 €	- €	2 310 000 €	2 346 883 €	1 118 117 €	- €
Extensions < 36kVA		1 600 000 €		640 000 €	459 053 €	500 947 €	
Extensions > 36kVA		900 000 €		360 000 €	132 666 €	407 334 €	
Extensions HTA		500 000 €		200 000 €	144 689 €	155 311 €	
Desserte intérieure des lotissements		2 600 000 €		1 040 000 €	1 560 000 €	- €	
Desserte extérieure des lotissements		175 000 €		70 000 €	50 475 €	54 525 €	
Travaux Hors DP	49%	22 423 588 €	642 000 €		13 318 868 €	8 462 720 €	- €
Eclairage public hors TI		10 298 462 €	642 000 €		3 012 541 €	6 643 921 €	
Eclairage public TI *		5 850 000 €			4 031 201 €	1 818 799 €	
Génies civils et divers EP		6 275 126 €			6 275 126 €		
TOTAL TRAVAUX HT		46 000 838 €	8 857 500 €	2 810 000 €	18 595 170 €	14 538 168 €	1 200 000 €
			19%	6%	40%	34%	

La décision modificative n° 3 du budget principal présente un équilibre (+ 580 990 €) en recettes et en dépenses : (414 000 €) en recettes et dépenses de fonctionnement et (+ 166 990 €) en recettes et en dépenses d'investissement.

Eric TOURON poursuit avec la décision modificative n° 2 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Les principales recettes de fonctionnement concernent les recettes des emplacements des concessionnaires lors du salon de la mobilité électrique (+ 34 900 €), la subvention en provenance du budget principal (- 31 190 €) et la dotation aux amortissements des subventions reçues (+ 16 700 €).

Les principales dépenses de fonctionnement concernent la consommation électrique (- 50 000 €), le changement de prestataire pour la supervision et la monétique (+ 67 250 €), la maintenance des bornes (- 30 000 €), les catalogues et impressions (- 2901 €), la rémunération des prestataires pour le salon du véhicule électrique (+ 10 260 €), les frais d'inaugurations (- 500 €), une admission en non-valeur (+ 1 €) et des opérations d'ordre avec la sortie de bornes (+ 9 600 €), la dotation aux amortissements (+ 9 600 €) et un virement à la section d'investissement pour équilibre (+ 9 600 €),

Dans les principales recettes d'investissement on retrouve la subvention d'investissement du budget principal (- 19 600 €), un virement de la section de fonctionnement (+ 9600 €), et deux opérations d'ordre avec l'amortissement des biens (+ 7100 €) et la sorties des bornes de l'actif (+ 9600 €).

Les principales dépenses d'investissement concernent le logiciel de supervision des bornes (- 10 000 €) et une opération d'ordre pour l'amortissement des subventions reçues (+ 16 700 €).

La décision modificative s'équilibre à (+ 27 110 €) en recettes et en dépenses avec (+ 24 010) en fonctionnement et (+ 6700 €) en investissement.

En conclusion, Eric TOURON indique que la décision modificative de clôture telle qu'elle vient d'être présentée s'équilibre en recettes et en dépenses à (+ 608 100 €) avec (+ 434 410 €) en recettes et dépenses de fonctionnement et (+ 173 690 €) de recettes et de dépenses d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'arrêter** la décision modificative n° 3 consolidée de 2024 en dépenses et en recettes à + 434 410 € en fonctionnement et à + 173 690 € en investissement soit globalement à + 608 100 € ;

- **d'arrêter** les différentes enveloppes de travaux 2024 selon le tableau joint en annexe du rapport ;
- **d'ajuster** les autorisations de programmes et crédits de paiement selon le tableau joint en annexe du rapport.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

8- Admissions en non-valeur pour le budget principal et le budget annexe IRVE pour l'exercice 2024

Eric TOURON présente deux admissions en non-valeur avec de faibles créances dues à des ajustements ou des arrondis pour le budget principal et pour le budget annexe IRVE. Pour le budget principal, la liste présente des admissions en non-valeur pour un total de 39,86 € relative aux exercices 2023 et 2024 :

Exercice	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2023	0,87 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	30,00 €	Poursuite infructueuse
2023	0,01 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	0,01 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	0,01 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2024	8,56 €	Poursuite infructueuse
2024	0,30 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2024	0,10 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	39,86 €	

Les petites sommes allant de 0,01 € à 0,87 € correspondent à des erreurs de versement des créanciers. Ces reliquats sur les titres émis ne sont pas recouverts par le trésorier car inférieurs au seuil de poursuite. Les sommes de 8,56 € et 30,00 € correspondent à des poursuites infructueuses. La saisie administrative à tiers détenteur (prélèvement sur le compte) n'est pas possible pour des sommes inférieures à 130 €.

Eric TOURON poursuit avec une admission en non-valeur pour un montant de 0,36 € pour le budget annexe IRVE :

Exercice	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	0,36 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
TOTAL	0,36 €	

Cette somme correspond à une erreur de versement du créancier. Ce reliquat sur titre émis ne sera pas recouvert par le trésorier car inférieur au seuil de poursuite de 8 €.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables du budget principal pour l'exercice 2024 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget principal ;
- **d'approuver** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables du budget annexe IRVE pour l'exercice 2024 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur» du budget annexe IRVE ;
- **d'habiliter** le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

9- Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV.

Eric TOURON rappelle que le Comité syndical a consenti une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV pour un montant de 20 000 €, étant entendu que 5000 € ont déjà été remboursés. Il est proposé de proroger l'avance de trésorerie qui s'élève à 15 000 € jusqu'au 31 décembre 2025 sans intérêt.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser la prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe GNV consentie fin 2018 d'un montant maximum restant de 15 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- d'habiliter le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

10- Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE.

Eric TOURON présente une demande de prolongation pour le budget IRVE. Une avance de 500 000 € avait été consentie à l'ouverture du budget. Deux remboursements de 25 000 € ont été effectués, portant le niveau de l'avance à 450 000 €. Il est proposé de proroger cette avance jusqu'au 31 décembre 2025 sans intérêt.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** la prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe IRVE consentie fin 2018 d'un montant maximum restant de 450 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- **d'habiliter** le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

11- Subventions du budget principal au budget annexe relatives aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pour l'exercice 2024.

Eric TOURON présente une synthèse du rapport qui justifie le versement d'une subvention au budget annexe IRVE pour l'exercice 2024. Cette subvention vise à soutenir la compétence IRVE pour un montant de 320 000 € en fonctionnement et 620 000 € en investissement. Ces sommes ayant été votées dans le budget primitif 2024,

Jean-Luc DAVY rappelle qu'il s'agit de la deuxième vague de déploiement de bornes. En 2024 les services ont beaucoup travaillé mais peu d'installations ont été réalisées en raisons des difficultés rencontrées avec le service des Architectes des bâtiments de France.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2024, du budget principal vers le budget annexe IRVE, en fonctionnement d'une subvention d'un montant de 320 000 €.
- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2024, du budget principal vers le budget annexe IRVE, en investissement d'une subvention d'un montant de 620 000 €.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

12- Remboursement de charges diverses du budget annexe PCRS vers le budget principal.

Eric TOURON aborde la transparence des budgets annexes. Le budget PCRS partagé entre le Siéml et ses partenaires nécessite chaque année une ventilation claire des dépenses entre le budget principal et le budget PCRS. Ce fonctionnement permet d'assurer une répartition équitable des coûts réels avec nos partenaires.

Ainsi, une charge de 179 500 € est imputée au budget PCRS pour le personnel affecté à l'exploitation du PCRS. Nous vous demandons d'autoriser le remboursement de cette somme du budget PCRS vers le budget principal, ce qui permettra de rétablir l'équilibre financier entre les deux budgets.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à matérialiser le remboursement des charges de personnel supportées initialement par le budget principal au titre de l'exercice 2024, par l'émission d'un titre de recettes sur ce dernier et l'émission d'un mandat sur le budget annexe PCRS pour un montant de 179 500 €.
- **de préciser que** :
 - o les dépenses correspondantes sont inscrites au budget annexe PCRS 2024, chapitre 012 « charges de personnel »,
 - o les recettes correspondantes sont inscrites sur le budget principal 2024, chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses ».

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

13- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

La dernière délibération présentée par Eric TOURON est une délibération traditionnelle, votée chaque année afin de permettre au Siéml de fonctionner en attendant le vote du budget au mois de mars. Elle autorise le président à engager et liquider les dépenses d'investissement de 2025, avant le vote du budget primitif, dans la limite des crédits et d'un montant n'excédant pas 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024. Cette autorisation ne comprend pas les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir entendu l'exposé vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite des crédits et d'un montant n'excédant pas 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

14- Création de postes et actualisation du tableau des emplois et des effectifs

Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des Ressources humaines et moyens généraux, présente la création de deux postes pour le pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel. Le premier concerne un poste d'animateur ou animatrice de chaleur renouvelable dans le cadre du programme mis en place par l'ADEME qui vise à soutenir le développement de projet de projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables notamment au sein de réseaux de chaleur.

Le second concerne un poste de chargé(e) d'étude dans le projets d'autoconsommation collective, Fort de sa première opération expérimentale mise en service sur la zone industrielle d'Écouflant, le Siéml souhaite proposer à ses adhérents une offre d'accompagnement complète, sur l'ensemble des phases de ce type de projet.

Le détails liés à la création de ces deux postes et présentés en séance sont à retrouver dans le rapport de présentation.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de créer** les postes susmentionnés, à savoir un emploi permanent de catégorie A ou B et un emploi en contrat de projet de catégorie B d'une durée de trois ans, dans la filière technique ;
- **de supprimer** un emploi permanent de catégorie B et un emploi en contrat de projet de catégorie B dont la mission est arrivée à terme ;
- **de modifier** le tableau des effectifs et des emplois du Siéml en conséquence, afin d'acter l'ouverture des postes à pourvoir et les transformations de postes susmentionnées ;
- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures de recrutement et solliciter le cas échéant des co-financements éventuels, émanant de possibilités de subventions ou de mutualisation de fonctions ;
- **d'autoriser** le Président à signer les contrats et conventions afférentes.

Il est précisé que les crédits correspondant aux créations de postes sont inscrits au budget primitif du budget principal 2024, chapitre 12.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

15- Rapport de contrôle 2024 de la concession électrique

Jean-Luc DAVY excuse M. Christophe POT, vice-président du Siéml en charge des Concessions électriques et gazières, et passe la parole à Clémence MARIE, chargée de mission Prospective, contrôle et concertation auprès de la direction générale.

Clémence MARIE rappelle que le Siéml, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité exploité par les concessionnaires Enedis et EDF. La concession électrique de Maine-et-Loire regroupe toutes les communes du département à l'exception d'Epieds. Le rapport de contrôle réalisé annuellement par le Siéml permet de suivre plusieurs indicateurs quantitatifs, qualitatifs, et d'identifier les axes d'amélioration pour l'année suivante.

Concernant les clients consommateurs de la concession, leur nombre continue d'augmenter d'environ 1 % par an alors que, dans le même temps, le volume des consommations globales connaît pour la deuxième année une baisse. Cette diminution résulte à la fois de la crise énergétique et des actions de sobriété, qu'elles soient subies ou choisies. Par ailleurs, l'impact de l'électrification des usages attendu dans le cadre de la transition énergétique ne se fait pas encore sentir localement.

Concernant les clients producteurs de la concession, le territoire compte plus de 15 000 installations de production d'électricité renouvelable, dont 99 % sont des installations photovoltaïques. 24 installations éoliennes sont également présentes sur le département à fin 2023, représentant 50 % de l'énergie produite et injectée sur le réseau. Le taux de couverture de la consommation par la production renouvelable locale atteint 22,4 % à fin 2023 à l'échelle de la concession du Maine-et-Loire. Ce taux est plus ou moins comparable à celui de la région (23,9 %).

Concernant les inventaires patrimoniaux, le stock des principaux réseaux sensibles tels que les câbles papier imprégné ou les câbles de faible section, sont en diminution progressive depuis plusieurs années grâce aux investissements réalisés par Enedis et par le Siéml. Les trajectoires de résorption des stocks de réseaux sensibles sont cohérentes avec les objectifs contractuels (SDI et PPI). Cependant, le vieillissement des réseaux HTA constitue un point de vigilance majeur, avec une part croissante de réseaux ayant plus de 30 ou 40 ans. En 2023, plus de la moitié du réseau HTA a plus de 30 ans et 24 % environ a plus de 40 ans. Sur les réseaux HTA, le concessionnaire Enedis privilégie depuis plusieurs années des opérations de rénovation programmée au détriment d'opérations de renouvellement plus structurelle. Les travaux de rénovation programmée consistent à remettre à niveau des tronçons de réseau aérien en modifiant ou remplaçant des éléments identifiés lors d'un diagnostic détaillé de l'ouvrage, sans renouveler entièrement le réseau. Une évaluation de la pertinence de cette stratégie sera menée en 2025 par le Siéml.

Concernant le critère B, c'est-à-dire le temps moyen de coupure annuel par client BT, l'année 2023 est marquée par une dégradation de cet indicateur. Après plusieurs années de baisse, le temps moyen de coupure par client BT est remonté à 78 minutes en 2023. Bien que ce chiffre reste inférieur à celui d'autres départements voisins, cette hausse sera surveillée par les équipes du Siéml afin de déterminer s'il s'agit d'une augmentation structurelle ou conjoncturelle.

Concernant les travaux et investissements réalisés par le concessionnaire, la hausse globale et continue des investissements d'Enedis se poursuit en 2023 pour atteindre 50 M€. Cette augmentation est principalement portée par les investissements pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs. Les investissements pour la performance et la modernisation du réseau restent relativement stables. Toutefois, les renforcements HTA sont en forte baisse malgré le caractère vieillissant et incidentogène du réseau HTA. Cette baisse structurelle des renforcements HTA, au profit des programmes de rénovation programmée, constitue un véritable point de vigilance pour le Siéml.

Concernant les perspectives 2025, quatre axes de travail sont présentés aux élus du comité syndical :

- évaluation des politiques de renouvellement et de maintenance programmée du concessionnaire Enedis ;
- suivi et mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements 2024-2027 et du plan d'actions en faveur de la transition énergétique des territoires 2024-2027 ;
- poursuite des travaux de fiabilisation des inventaires patrimoniaux, concernant notamment les appuis communs et les linéaires de réseaux fils nus, et en lien avec l'exercice bisannuel d'inventaire pour l'électrification rurale.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** du compte-rendu annuel d'activités des concessionnaires Enedis et EDF au titre de l'année 2023 ;
- **de prendre acte** du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2023.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

16- Rapport de contrôle 2024 des concessions gazières

Jean-Luc DAVY propose à Clémence MARIE, responsable prospective, contrôle et concertation, de poursuivre avec la présentation du rapport de contrôle des concessions gazières.

Clémence MARIE rappelle que le Siéml, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle des réseaux publics de distribution de gaz exploités par les concessionnaires GRDF, Sorégies et Antargaz dans le cadre de différentes délégations de service public. Une carte des communes en concession est présentée afin de préciser l'organisation du service public de la distribution de gaz en Maine-et-Loire :

- 1 concession historique a été attribuée par le Siéml à GRDF (31 communes) ;
- 8 concessions « loi Sapin » ont été attribuées par le Siéml à GRDF (16 communes) ;
- 6 concessions « loi Sapin » ont été attribuées par le Siéml à Sorégies (23 communes) ;
- 8 concessions « loi Sapin » ont été attribuées par le Siéml à Antargaz (32 communes).

L'année 2023 a été marquée par l'intégration de la commune de Durtal dans le périmètre concédé du contrat historique Siéml-GRDF.

Dans le cadre des dispositions du nouveau contrat de concession historique entre le Siéml et GRDF, de nouveaux indicateurs de performance sont présentés à l'autorité concédante, dont notamment le taux de cohérence entre les bases comptables et les bases techniques, et le temps de coupure moyen par client. Sur la concession du Siéml, ces deux indicateurs atteignent des niveaux satisfaisants.

Concernant le développement de la méthanisation, on comptabilise 44 sites de méthanisation sur le département de Maine-et-Loire en septembre 2024, dont 16 qui injectent sur les réseaux de distribution. Sur la concession du Siéml, cela représente 92 GWh injectés en 2023, soit 8 % de la consommation totale du territoire sur le réseau de distribution. Des investissements se poursuivent pour raccorder de nouvelles unités de production et répondre à l'objectif ambitieux d'atteindre, d'ici 2050, 100 % de gaz vert dans les canalisations.

Concernant les perspectives pour 2025, plusieurs axes de travail sont présentés au comité syndical :

- suivi et mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements Siéml-GRDF 2023-2027 et du plan d'actions Siéml-GRDF en faveur de la transition énergétique des territoires 2023-2027 ;
- poursuite de la participation du Siéml dans divers projets d'écosystèmes gaziers et coordination entre concessionnaire présents sur le territoire des Mauges pour faire face aux enjeux d'équilibre offre-demande ;
- lancement avec un bureau d'études d'une réflexion sur l'avenir des réseaux de distribution publique de gaz, sur le périmètre du Siéml et d'Angers Loire Métropole ;

- lancement par le concessionnaire Sorégies d'un programme de déploiement de comptes communicants sur les délégations de service public qu'il exploite ;
- analyse de la proposition faite par Antargaz au Siéml concernant l'évolution de sa grille tarifaire visant à homogénéiser les pratiques entre les anciennes DSP Antargaz et les anciennes DSP Finagaz, désormais regroupées à la suite de la fusion des deux sociétés en 2017.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** des comptes-rendus annuels d'activités des concessionnaires GRDF, Sorégies et Antargaz au titre de l'année 2023 ;
- **de prendre acte** du rapport de contrôle des concessions de distribution publique de gaz pour l'année 2023.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

17- Accompagnements du Siéml pour le déploiement et le suivi d'opérations d'autoconsommation collective (ACC) et mission de personne morale organisatrice (PMO)

David GEORGET, vice-président en charge des Énergies renouvelables rappelle le lien entre la création de poste votée tout à l'heure et la formalisation d'une offre clé en main du Siéml sur le sujet de l'autoconsommation collective (AAC). Lors du dernier Comité syndical, une information sur le projet d'autoconsommation avait été présentée. Cette fois il est proposé au Comité de délibérer sur les grands principes de la tarification du service qui sera proposé par le SIÉML.

Pour rappel, l'autoconsommation collective est un sujet très intéressant pour les collectivités puisqu'il permet aux communes d'utiliser la production réalisée sur les bâtiments communaux et de la consommer. Les projets d'ACC permettent de valoriser la production d'énergie renouvelable développée localement et de lui donner du sens. Face à la demande grandissante des communes, avec de nombreuses études déjà lancées où programmées, il est nécessaire de recruter, ces projets nécessitent en effet une expertise technique et administrative non négligeable.

David GEORGET présente la tarification proposée dans le tableau ci-après.



Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'accompagnement du Siéml pour chacune des phases de déploiement des opérations d'ACC en amont de leur gestion, en dehors des opérations ACC complexes, ainsi que la grille tarifaire associée, tels que présentés ci-avant ;
- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, les missions du Siéml envisageables pour la gestion d'une opération ACC en qualité de personne morale organisatrice (PMO), en dehors des opérations ACC complexes, ainsi que la grille tarifaire associée, tels que présentés ci-avant ;
- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'accompagnement et les missions du Siéml en qualité de PMO spécifiques aux opérations d'ACC complexes, démarche qui demeurerait à caractère expérimental pour une durée de deux ans ;
- **d'approuver**, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'appui apporté par le Syndicat aux consommateurs participants en même temps au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité coordonné par le Siéml et à une opération d'ACC quelle qu'elle soit, en contrepartie d'une participation financière annuelle de 500 € par bénéficiaire.

Nombre de délégués en exercice : 46
 Nombre de présents : 28
 Nombre de votants : 31
 Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 31

18- Attribution des aides pour la rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal dans le cadre du second appel à projets BEE 2030 de l'exercice 2024.

Denis RAIMBAULT rappelle que l'enveloppe annuelle des aides, initialement d'1 M€ a été portée à 1,5 M€ pour un budget total de 6 M€ sur quatre ans. Par ailleurs, les nouvelles aides pour les bâtiments neufs passifs et l'aide au renforcement des charpentes d'un bâtiment existant pour la mise en place de panneaux photovoltaïques, ainsi que la réforme des règles d'attribution des subventions du programme BEE2030 mise en œuvre en mars 2024, ont créé un véritable engouement.

Pour cette seconde session en 2024, la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 31 octobre. Les vingt-quatre dossiers reçus tous éligibles au programme, ont reçu un avis favorable de la

commission Transition énergétique lors de sa séance du 26 novembre. La liste des dossiers est à retrouver en annexe du rapport.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'attribution des aides à l'investissement «BEE2030» pour les vingt-quatre projets éligibles pour un total de 1 779 913 €, tels que joints en annexe.
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, les conventions financières correspondantes.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal du Siéml 2024, chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	31
Approbation :	0

19- Projet d'avenants aux conventions individuelles pour les projets de chaufferie bois de Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Clément-de-la-Place et Montrevault-sur-Èvre.

En amont de la présentation des dossiers, Denis RAIMBAULT rappelle le processus d'instruction. Le conseiller en énergie partagé effectue un travail important lorsque les communes sollicitent le SIÉML pour un projet. Un budget prévisionnel est établi, mais entre la première estimation et la réalisation des travaux, des ajustements sont nécessaires. Ces ajustements prennent en compte le montant définitif des travaux, ainsi que les modifications éventuelles.

S'agissant des trois projets cités, le montant des participations des trois communes bénéficiaires reste à valider, après déduction des aides du SIÉML, de l'ADEME et du Fonds FCTVA. Le reste à charge est établi avec une participation annuelle répartie sur 20 ans, en tenant compte des coûts de fonctionnement et du reste à charge de l'investissement, après déduction de toutes les subventions.

Le montant estimatif de la contribution annuelle réajustée pour ces trois projets s'établit ainsi :

- 17 593,95 € pour Fontevraud-l'Abbaye,
- 21 239,98 € pour Saint-Clément-de-la-Place,
- 5 094,68 € pour La-Chaussaire.

Elles pourront être éventuellement revalorisées en fonction de l'évolution des coûts, notamment de combustibles ou des coûts de frais de gestion.

Denis RAIMBAULT souligne que les plus grandes économies réalisées au profit des communes proviennent d'un pilotage efficace assuré par les services des communes, en collaboration avec les conseillers en énergie partagé et les gestionnaires de flux, lorsqu'ils existent dans les communes. Ce partenariat, permet d'être en deçà des coûts de fonctionnement des installations qui ont été remplacées.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la modification apportée au plan de financement prévisionnel des projets de chaufferie bois de Fontevraud-l'Abbaye, Saint-Clément-de-la-Place et Montrevault-sur-Èvres, et, partant, les projets d'avenants aux conventions individuelles afférentes, joints en annexes au présent rapport ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, les projets d'avenants susmentionnés, ainsi que tout document d'exécution de la présente délibération;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

20- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et aux d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des Travaux et infrastructures électriques, présente les différentes participations relatives aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport. Les projets d'effacements de réseaux, nouveaux et modifiés en annexe 1, les projets nouveaux et modifiés d'extension et rénovations des réseaux d'éclairage public en annexe 2, les projet nouveaux et modifiés d'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection en annexe 3, les travaux ponctuels d'opération de maintenance et d'exploitation des réseaux d'éclairage public en annexe 4, les dépannages des réseaux d'éclairage public du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 en annexe 5 et les projets nouveaux et modifiés d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en annexe 6,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** ces différentes listes d'opérations et de solliciter les participations correspondantes auprès des communes et EPCI concernés.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

21- Programmes de travaux basse tension d'effacement, renforcement et sécurisation de réseaux pour l'année 2025.

Jean-Michel MARY poursuit son intervention avec la présentation des programmes prévisionnels de travaux pour l'année 2025, à l'appui des annexes jointes au rapport qui intègrent 70 projets d'effacement des réseaux électriques pour un budget de 11,61 M€, 61 opérations de renforcement pour un budget de 3,74 M€ et 66 opérations de sécurisation pour un budget de 5,10 M€.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver le contenu du programme d'effacement des réseaux électriques pour 2025 ;
- d'approuver le contenu du programme de renforcement des réseaux électriques pour 2025 ;
- d'approuver le contenu du programme de sécurisation des réseaux électriques pour 2025 .

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

22- Informations diverses.

- o Calendrier et programme des réunions territoriales de l'automne 2024,

Le Président attire l'attention des élus sur la date du mardi 21 octobre qui tombe pendant les vacances scolaires.

- o Point sur le projet de loi de finances pour l'année 2025 et ses mesures impactant le financement du syndicat.

Emmanuel CHARIL, directeur général, rappelle que les travaux de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, qui représentent près de 10 M€ dans la programmation évoquée en séance, sont essentiellement financés par le Facé. Il s'agit d'un fonds de péréquation national dont la création remonte à 1936 et qui a été transformé en compte d'affectation spéciale en 2012, examiné chaque année par le Parlement dans le cadre des projets de loi de finances.

Le ministère des Finances a profité du contexte politique instable pour avancer ses pions et introduire dans le PLF pour 2025 une réforme du financement du Facé, dont il rêvait depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, le Facé est financé par un versement opéré par les gestionnaires de réseau, Enedis en tête, à partir des kWh distribués, étant entendu qu'une péréquation interne est opérée entre les kWh urbains et les kWh ruraux. Ce versement est pris en charge par le tarif d'utilisation des réseaux, le TURPE, si bien que l'on peut affirmer que le Facé est financé in fine par le consommateur et que le dispositif entre dans la régulation du système électrique par la Commission de régulation de l'énergie.

Le compte d'affectation spéciale du Facé, d'un montant de 377 millions en recettes et 360 millions en dépenses, n'a jamais été réévalué depuis sa création en 2012. La perte estimée du fait de l'érosion monétaire s'élève à 70 millions d'euros. Bercy souhaite transférer le financement du Cas-Facé vers la fiscalité électrique. Cela signifie que ce ne sera plus le consommateur qui financera le Turpe, mais le contribuable, via une toute petite partie de l'accise sur l'électricité. Ce changement aura plusieurs conséquences dommageables pour les syndicats comme le nôtre.

D'une part il a pour effet de distinguer de catégories de travaux sur le réseau, ceux qui relèvent de l'équilibre économique du système électrique et ceux qui relèvent de la solidarité fiscale nationale, qui dépend étroitement des décisions du législateur et non pas des besoins du réseau arbitrés par la CRE. D'autre part et surtout, la recette fiscale étant soumise à l'universalité budgétaire, le Facé sera désormais à la merci d'un arbitrage budgétaire de l'État, dans le contexte que l'on connaît...

Selon Bercy, l'objectif de cette réforme serait de se conformer à un risque de contentieux au niveau européen. Toutefois, ce risque ne sous semble pas avéré à très court terme et la réforme n'a fait l'objet d'aucune concertation ni étude d'impact. La vraie raison de cette réforme semble plutôt être la volonté du ministère des Finances de récupérer une partie du dynamisme de l'accise électrique à son profit. Il maintiendra dans un premier temps le niveau de dépenses du Facé et captera le surplus

croissant des recettes et à terme, il peut même être tenté de remettre en cause les dépenses, voire le fonds lui-même.

La réforme a rencontré une forte opposition auprès des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, qui a été relayée à l'Assemblée nationale puis au Sénat. De nombreux amendements de suppression ont été déposés et même votés au Palais Bourbon. Au Sénat, le Gouvernement a résisté à la pression et maintenu le dispositif, en précisant au passage le tarif de l'accise électrique affectée au Facé ainsi que son indexation en fonction de l'inflation. De ce fait, nous savons que les recettes du Facé seront nettement supérieures aux dépenses et nous pensons que l'État doit de ce fait augmenter les crédits du Facé et compenser l'érosion monétaire subie depuis une dizaine d'années. Mais dans le contexte politique actuel, cette perspective semble difficile à obtenir.

L'examen du projet de loi de finances devrait se poursuivre dans le courant du premier trimestre 2025. Il est peu probable vu le contexte parlementaire actuel, que nous obtenions gain de cause. La visibilité politique est extrêmement faible mais au final, il y a fort à parier que Bercy parviendra à imposer son point de vue. C'est ainsi que nous allons nous retrouver doublement dépendant de l'État, en situation de "quasi-tutelle" puisque s'agissant des deux financements historiques de notre syndicat, à savoir l'ancienne taxe communale sur l'électricité et le Facé, nous dépenserons désormais totalement du bon vouloir de l'État, sans aucune autonomie possible. Il est regrettable que cette réforme stigmatise les travaux d'électrification en zone rurale en les faisant sortir du système actuel de régulation et de péréquation.

Malgré l'opposition des syndicats et des parlementaires, l'État semble bien déterminé à appliquer cette réforme. Si à court terme, il est vrai que les crédits du Facé seront maintenus. Nous ne savons pas ce qu'il sera pour les années suivantes.

Le Comité syndical prend acte de cette analyse.

Avant de clôturer la séance, le Président remercie l'ensemble des agents du Syndicat pour leur investissement tout au long de l'année et la qualité des dossiers présentés aux élus. Il clôt la séance en souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année à l'auditoire.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

2. Compte-rendu des décisions du président prises sur délégation du comité syndical

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des décisions qu'il a prises sur délégation de pouvoirs du comité syndical du Siéml consentie par la délibération n° 40/2024 du 2 juillet 2024.

La liste des décisions est annexée au présent rapport.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- de prendre acte de ces informations.

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical - ANNEXE

Décision	objet	Signature
		date
GOUVERNANCE		
2025-005	Décision de renouveler pour l'année 2025 l'adhésion du Siéml à l'Association pour le développement de l'information administrative et juridique (ADIAJ) et de verser à celle-ci une cotisation de 30 €.	08/01/2025
RESSOURCES HUMAINES		
2024-138	Décision de rattacher le Siéml à la consultation lancée par le Centre de gestion de Maine-et-Loire (CDG 49) pour la conclusion d'un marché d'assurance statutaire au profit des agents du Siéml.	16/12/2024
MOYENS GÉNÉRAUX ET GESTION PATRIMONIALE		
2024-139	Marché 2024018MGX : décision de conclure un marché pour l'acquisition de 4 véhicules électriques pour les services du Siéml (49), d'un montant total de 121 601,68 € HT et d'une durée de 12 mois, avec l'opérateur économique suivant : SAS RENAULT – 49000 ANGERS (RENDAL 49).	17/12/2024
2025-004	Marché n° 2024008MGX : décision de conclure un accord-cadre à bon de commandes pour le pilotage de la maintenance, de l'entretien et de la gestion des services généraux du bâtiment du Siéml (Facility Management), d'un montant de 40 892,55 € HT et d'une durée de 12 mois, avec l'opérateur économique suivant : SAS SPIE FACILITIES-Direction opérationnelle Ouest Centre – 44800 SAINT-HERBLAIN.	22/12/2024

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical - ANNEXE

Décision	objet	Signature
		date
GAZ		
2025-001	<p>Marché n°2023009GAZ : décision de conclure un avenant avec chacun des titulaires de l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et services associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour le lot 1 « PCE GRDF »: TOTAL ENERGIES – 75015 PARIS (titulaire n° 1) , GAZ DE BORDEAUX- 33075 BORDEAUX (titulaire n° 2) et ENGIE – 44801 SAINT HERBLAIN (titulaire n° 3) ; pour le lot 2 « PCE SOREGIES » : ALTERNA ENERGIES – 86000 POITIERS. <p>L'avenant a pour finalité de permettre le lancement de marchés subséquents n° 2 pour la fourniture de gaz en 2027.</p> <p>Les modifications apportées aux accords-cadres sont les suivantes : durée d'exécution de l'accord-cadre prolongée jusqu'au 31/12/2027 ; augmentation du maximum du lot 2 de l'accord-cadre +10% ; diminution du maximum du marché subséquent 1 du lot 1 (-30%) et du lot 2 (-17,51%).</p>	22/12/2024
	<p>Marché n°2023009GAZ : décision de conclure un avenant aux marchés subséquents n° 1 des lots 1 « PCE GRDF » (titulaire : GAZ DE BORDEAUX) et 2 « PCE SOREGIES » (titulaire ATALTERNA) de l'accord-cadre de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et services associés, afin de permettre le lancement de marchés subséquents n° 2 pour la fourniture de gaz en 2027.</p> <p>Les modifications apportées aux marchés subséquents sont les suivantes : diminution du maximum du marché subséquent n° 1 du lot 1 (-30%) et du lot 2 (-17,51%).</p>	22/12/2024

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical - ANNEXE

Décision	objet	Signature
		date
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
2024-131	Décision de conclure une convention relative aux interventions du Siéml portant sur les équipements d'éclairage extérieur hors voirie, pour assurer l'éclairage de l'école, du salle Barbara et le stade de foot de la commune de Saint Martin du Fouilloux. La convention a pris fin le 31 décembre 2024.	12/12/2024
2024-132	Décision de conclure une convention relative aux interventions du Siéml portant sur les équipements d'éclairage extérieur hors voirie, pour assurer l'éclairage de stade de la commune de Cantenay Epinard. La convention a pris fin le 31 décembre 2024.	12/12/2024
MOBILITÉ		
2024-150	Marché n° 2024027BVE : décision de conclure un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents d'analyse stratégique et accompagnement à la structuration du réseau IRVE « Ouest Charge » sans montant minimum et d'un montant maximum 89 999 € HT, d'une durée de 12 mois, avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des opérateurs économiques suivants : SAS SMART WORLD PARTNERS – 34000 Montpellier (mandataire) et ADALTYS avocats – 69000 Lyon (cotraitant).	31/12/2024
2024-151	Marché n° 2024027BVEEMA : décision de conclure le marché subséquent n°1 en application de l'accord-cadre d'analyse stratégique et accompagnement à la structuration du réseau IRVE « Ouest Charge », pour la réalisation de prestations "Phase diagnostic", d'un montant de 37 100 € HT pour une durée de 2 mois, avec le titulaire de l'accord-cadre correspondant au groupement conjoint avec mandataire solidaire composé des opérateurs économiques suivants : SAS SMART WORLD PARTNERS – 34000 Montpellier (mandataire) et ADALTYS avocats – 6900 Lyon (cotraitant).	31/12/2024

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical - ANNEXE

Décision	objet	Signature
		<i>date</i>
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE		
2024-127	<p>Marché n° 2023033ENRA1 : décision de conclure un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec un groupement conjoint avec mandataire solidaire comprenant les trois opérateurs économiques suivants : SARL CEBI – 79200 Parthenay (mandataire), ARCHITECTES ASSOCIÉS – 79000 Niort (cotraitant 1) et SAS ATES – 79000 Niort (cotraitant 2) pour la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois avenue de Verwood à Champtoceaux (Commune d'Orée d'Anjou), d'une durée initiale de 20 mois et d'un montant initial de 40 625 € HT. L'avenant a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacer la commune en tant que coordonnateur du groupement de commandes conclu avec le Département de Maine-et-Loire constitué préalablement au transfert au Siéml de la compétence "réseau de chaleur" ; - solliciter une mise à jour des études de conception et en conséquence prolonger la durée du marché, reporter l'affermissement des tranches optionnelles et modifier le montant du marché (44 713, 77 € HT). 	10/12/2024
2024-128	<p>Marché n° 1902023ENRA1 : décision de conclure un avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de WEPO – 44000 REZE (mandataire) et FANNY MICHEL Avocat – 75008 PARIS (cotraitant) pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le plateau des Garannes à Champtoceaux (commune d'Orée d'Anjou), d'une durée initiale de 20 mois et d'un montant initial de 21 150 € HT. L'avenant a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacer la commune en tant que coordonnateur du groupement de commandes conclu avec le Département de Maine-et-Loire constitué préalablement au transfert au Siéml de la compétence "réseau de chaleur" ; - commander une prestation supplémentaire afin de suivre la mise à jour des études de conception par le maître d'œuvre et en conséquence prolonger la durée du marché, reporter l'affermissement des tranches optionnelles et modifier le montant du marché (25 950 € HT). 	10/12/2024

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical - ANNEXE

Décision	objet	Signature
		<i>date</i>
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE		
2024-129	<p>Marché n° 1932023ENRA1 : décision de conclure un avenant n° 1 au marché de contrôle technique pour la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois à Champtoceaux (commune d'Orée d'Anjou) conclu avec l'agence de Nantes de l'entreprise Alpes Contrôles – 44800 SAINT HERBLAIN, d'une durée initiale de 20 mois et d'un montant initial de 4 830 € HT. L'avenant a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacer la commune en tant que coordonnateur du groupement de commandes conclu avec le Département de Maine-et-Loire constitué préalablement au transfert au Siéml de la compétence "réseau de chaleur" ; - prolonger la durée du marché afin de tenir compte du décalage des prestations de conception du marché de maîtrise d'œuvre. 	10/12/2024
2024-144	<p>Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat d'une solution d'Initialisation, la mise à disposition et la maintenance d'un système d'information de management de l'énergie conclue le 16 janvier 2025 entre le TE 44, le TE53 et le Siéml. L'indemnisation du coordonnateur (TE44) est d'un montant total de 10 000 €, soit une participation du Siéml de 3 333 €.</p>	14/01/2025
2024-148	<p>Avenant conclu le 3 janvier 2025 à la convention conclue le 10 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard, entre le SYDELA (devenu TE44), le Siéml et le TE53, d'un montant total de 200 000 € HT/an relative à la mise à disposition de la solution informatique de suivi énergétique. Les modifications apportées à la convention initiale sont les suivantes : ventilation du montant des participations entre les parties à la convention. Le montant de la participation du Siéml est de 14 976 € en 2024 et 17 394 € en 2025.</p>	24/12/2024

Objet : compte-rendu des décisions prises par le Président sur délégation du comité syndical - ANNEXE

Décision	objet	Signature
		date
CONCESSIONS		
2024-143	Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle et analyse des concessions du réseau de distribution électrique en Pays de la Loire conclue le 9 janvier 2025 entre le TE53, le TE44, le Siéml, le SYDEV, le Conseil Départemental de la Sarthe. L'indemnisation du coordonnateur (TE53) est d'un montant total de de 4 900 €, soit une participation du Siéml de 980 €.	09/01/2025
INFORMATIQUE ET ARCHIVAGE		
2024-142	Marché 2024014TIC : décision de déclarer sans suite de la procédure de passation d'un marché relatif à la fourniture, la mise en service et la maintenance d'un scanner laser dynamique portable et modulaire et logiciels de traitement associés lancée le 22 octobre 2024, pour le motif d'intérêt général suivant : nécessité de redéfinition du besoin.	14/01/2025
2025-003	Marché n° 2024030TIC : décision de conclure un marché de fourniture d'un logiciel informatique en mode Saas : abonnement au logiciel SINFONI, d'un montant de 33 600 € HT et d'une durée de 1 an, avec l'opérateur économique suivant : GSI Concept – 30000 NIMES.	22/12/2024

3. Approbation des projets de service 2025-2030

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

1. Une démarche collective et collaborative pour structurer l'avenir

Lors de sa séance du 14 décembre 2021, le comité syndical a adopté sa feuille de route stratégique pour la mandature. Ce projet de mandat reflète l'ambition de faire du Siéml un acteur clé de la transition énergétique et un partenaire indispensable des collectivités locales pour les accompagner plus efficacement sur le chemin de la résilience énergétique. Après une croissance sans précédent ainsi qu'une très forte diversification, le Siéml a retenu cinq axes stratégiques pour poursuivre son développement :

- axe n°1 : agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable ;
- axe n°2 : accompagner la résilience énergétique des communes et leurs groupements ;
- axe n°3 : accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages
- axe n°4 : valoriser les données énergétiques et patrimoniales ;
- axe n°5 : engager une démarche de responsabilité sociétale dans une logique d'amélioration continue et rapprocher encore plus le Siéml de ses adhérents.

Par la suite, la direction générale a souhaité décliner cette feuille de route stratégique en projets de service et a impulsé une démarche de co-construction de ces projets au niveau de l'équipe des cadres du Siéml. Les projets de service ont ainsi vocation à rendre la feuille de route plus opérationnelle, concrète, et à en faire un outil de projection et de cohésion pour l'ensemble des équipes du Siéml.

Cette démarche collective et collaborative a débuté en mai 2023 lors d'un séminaire à Saint-Nazaire réunissant les principaux responsables de service et agents d'encadrement du Siéml. Au travers de plusieurs ateliers, chaque pôle a mené une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces), identifié des objectifs stratégiques et opérationnels, et listé des actions concrètes à entreprendre dans une logique de progrès continu.

La réflexion a été prolongée par plusieurs ateliers internes et par la diffusion d'une grille de questionnement qui a permis aux cadres de s'approprier les éléments de la feuille de route et de la relier aux réalités opérationnelles de leur service, s'assurant ainsi de la cohérence entre ces deux documents-cadres.



2. Des projets de services pour renforcer les liens et mobiliser les énergies

C'est la première fois de son histoire que le Siéml se livre à l'exercice des projets de service. Il en ressort un document collégial structuré par pôle, par objectifs et basé sur une analyse actions / chantiers. Cette double approche actions / chantiers combine ainsi des gains à court terme et des progrès à long terme, assurant une dynamique positive et stratégique pour l'amélioration de nos performances globales.

Au total, ce livret disponible en annexe du présent rapport recense pour l'ensemble des équipes du Siéml 20 objectifs stratégiques, 89 objectifs opérationnels et 413 actions ou chantiers pour la période 2025-2030.

Au-delà des aspects techniques et organisationnels, ces projets de service affirment la volonté du Siéml de traduire la stratégie en actions concrètes, de donner du sens aux mission quotidienne de chaque agent et de renforcer la cohésion entre les équipes. Dans un contexte où les incertitudes sont nombreuses, ce livret doit permettre de mobiliser chacune et chacun autour d'un projet collectif partageant une vision claire et inspirante de notre futur.

La démarche devra désormais se poursuivre en 2025 par l'élaboration de tableaux de bord et d'outils de pilotage et d'évaluation devant nous permettre de suivre l'avancée des différentes actions et procéder à des ajustements si nécessaires.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **d'adopter** les projets de service du Siéml pour la période 2025-2030, tels que présentés en annexe.

NOS PROJETS DE SERVICES 2025 - 2030



Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire



SOMMAIRE

Pourquoi des projets de service ?	3
Projets de nos pôles et service	5
Pôle CCR : Conception et Construction des Réseaux.....	5
Pôle EDTC : Exploitation, Données et Territoire Connecté.....	10
Pôle SETAO : Stratégie Energétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel.....	17
Pôle COR : Conseil, Organisation et Ressources (COR)	22
DG / CAS : Direction Générale et Cellule d'Appui Stratégique	35
Et après ?	43

Pourquoi des projets de service ?

Vers un syndicat résilient et prêt à répondre aux nouveaux enjeux territoriaux, démographiques, numériques et énergétiques

Depuis sa création il y a désormais cent ans, le Siéml a toujours eu pour vocation d'accompagner les territoires dans leur développement, en répondant aux enjeux locaux avec pragmatisme et ambition. Mais ces dernières années, notre environnement institutionnel et sociétal a connu des transformations majeures qui nous invitent à repenser nos méthodes et nos priorités.

Le renouvellement des conseils municipaux en 2020 a marqué une étape clé pour notre gouvernance, avec l'arrivée de nouveaux élus, porteurs d'idées et d'attentes nouvelles. L'accélération digitale et la transition énergétique se sont imposées comme des défis incontournables, exigeant une diversification de nos activités et une adaptation continue de nos outils et de nos pratiques. Dans le même temps, la pandémie de Covid-19 puis les crises industrielles et énergétiques qui ont suivi, ont profondément bouleversé nos repères, fragilisant parfois les liens qui unissent nos équipes et la proximité avec nos adhérents.

Face à ces mutations, le Siéml n'a cessé de s'adapter et de se réinventer. Nos effectifs ont connu une croissance significative, reflétant l'élargissement de nos missions et l'enrichissement de nos compétences. Ce dynamisme s'est toutefois accompagné de défis humains majeurs, notamment en termes de cohésion et de transmission des valeurs. La croissance (trop) rapide ainsi que le renouvellement générationnel (quasi) complet de nos collaborateurs ont pu déstabiliser les équipes, soulignant l'importance de recréer du collectif et de redonner du sens à notre action commune.

Une feuille de route pour structurer l'avenir

Pour répondre à ces enjeux, notre comité syndical a adopté, en décembre 2021, une feuille de route stratégique pour la période 2020-2026. Structurée en cinq grands axes, cette feuille de route reflète l'ambition de faire du Siéml un acteur clé de la transition énergétique et un partenaire indispensable des collectivités locales. Elle marque aussi la volonté de tirer un bilan lucide du chemin parcouru, tout en définissant des objectifs concrets pour les années à venir. Enfin, elle consacre plusieurs valeurs cardinales qui guident notre engagement quotidien, au premier rang desquelles la proximité.

Mais une stratégie, si ambitieuse soit-elle, ne prend véritablement vie qu'à travers l'action quotidienne de celles et ceux qui la mettent en œuvre. C'est pourquoi la direction générale a souhaité décliner cette feuille de route en projets de service. L'objectif ? La rendre opérationnelle, concrète, et en faire un outil de projection et de cohésion pour l'ensemble de nos équipes.

Une démarche collective et collaborative

Ce processus a été initié lors d'un séminaire à Saint-Nazaire, en mai 2023, réunissant les principaux responsables de service et agents d'encadrement du Siéml. Pendant deux jours, dans un lieu propice à la réflexion et à l'échange, nous avons travaillé collectivement pour poser les bases de cette démarche. Chaque pôle a mené une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces), identifié des objectifs stratégiques et opérationnels, et listé des actions concrètes à entreprendre dans une logique de progrès continu.

Cette réflexion a été prolongée par plusieurs ateliers internes, permettant à chaque cadre et dans la mesure du possible à chaque agent, de s'approprier les enjeux de la feuille de route. Une grille de questionnement a été proposée pour favoriser l'implication de tous : quels éléments de la stratégie résonnent particulièrement avec les missions de mon service ? Quels sont les points à approfondir ? Quelles interrogations ou inquiétudes subsistent ? Ce travail d'introspection a permis de relier la vision stratégique globale aux réalités opérationnelles de chaque service, renforçant ainsi l'adhésion et l'engagement des équipes.

Une première imparfaite mais riche d'espoirs

C'est la première fois de son histoire que le Siéml se livre à l'exercice des projets de service. La copie a été longue et parfois difficile à produire. Elle n'est certes pas parfaite et révèle malgré nos efforts d'harmonisation, une certaine hétérogénéité dans l'échelle et la portée des actions de progrès identifiées. Cette diversité peut s'expliquer par les différences de maturité entre les services, dont certains sont structurés depuis plusieurs décennies par des procédures très éprouvées qu'il convient de retoucher à dose homéopathique, quand d'autres ont tout à faire pour être en capacité de gérer des activités naissantes et parfois encore mal maîtrisées. Il sera intéressant, dans quelques années de comparer cette première version du document avec ses évolutions, pour mesurer le chemin parcouru et l'ampleur de l'effort collectif accompli.

Notre démarche est basée sur une analyse chantiers / actions. Les actions assimilées à des « gains rapides », sont faciles à mettre en œuvre et génèrent des résultats immédiats, renforçant la motivation des équipes et démontrant rapidement la valeur de la démarche. Les chantiers assimilés à de grandes victoires, bien que plus complexes et exigeant des ressources importantes, permettent de viser des transformations profondes et durables. Cette double approche combine des gains à court terme et des progrès à long terme, assurant une dynamique positive et stratégique dans l'amélioration de nos performances globales.

Renforcer les liens et mobiliser les énergies

Au-delà des aspects techniques et organisationnels, nos projets de service s'inscrivent dans une volonté plus large : celle de recréer du lien entre les équipes, de fédérer autour de valeurs communes, et de mobiliser chacune et chacun autour d'un projet collectif. Dans un contexte où les incertitudes sont nombreuses, il est essentiel de partager une vision claire et inspirante de notre futur.

Ce livret, que nous avons le plaisir de vous présenter, est ainsi bien plus qu'un simple document de synthèse. Il est le fruit d'un travail collectif, d'échanges riches et constructifs, et d'une ambition partagée : celle de construire un Siéml résilient, audacieux et jouant collectif. À travers ces projets de service, nous affirmons notre volonté de traduire la stratégie en actions concrètes, de donner du sens à notre mission quotidienne et de renforcer la cohésion de nos équipes. Nous souhaitons que chacun, élu ou agent, puisse s'appropriier ces projets et y trouver une source de motivation et de fierté.

Une vision partagée pour un avenir maîtrisé et proactif malgré les incertitudes et la complexité croissantes

Plus que jamais en 2025, année de son centenaire, le Siéml se situe à un tournant de son destin. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont nombreux, mais ils constituent aussi une formidable opportunité de réaffirmer notre rôle au service des territoires. En mobilisant nos énergies, en valorisant nos talents et en partageant une vision commune, nous avons toutes les clés pour relever ces défis et bâtir un avenir durable.

Au final, ce livret se veut un outil pratique et inspirant. Il synthétise 20 objectifs stratégiques, 89 objectifs opérationnels, et plus de 400 actions qui guideront notre administration dans les prochaines années. Il est bien plus qu'un document de référence, de suivi et d'évaluation : il est un symbole à lui tout seul de notre engagement collectif.

**Emmanuel Charil,
Directeur général des services**

Projets de nos pôles et service

Pôle CCR : Conception et Construction des Réseaux

Le Pôle CCR pilote les activités liées aux travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, le génie civil télécommunication et les travaux neufs d'éclairage public. Pôle historique du syndicat, il pilote la compétence originelle fondatrice du Siéml.

Le Siéml partage la maîtrise d'ouvrage de ces travaux avec le concessionnaire en fonction de la typologie des travaux et de la typologie des communes du département de Maine et Loire, qui aujourd'hui est majoritairement rurale au regard des critères de l'INSEE et des arrêtés préfectoraux actuels.

Une compétence historique ancrée sur le territoire

L'expérience du Siéml et de ses agents permet à notre syndicat d'être légitime sur le territoire et le rend incontournable dans son activité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Fort de cette légitimité et d'une confiance construite au fil du temps avec les élus des territoires, le Syndicat a progressivement fait évoluer son champ de compétences et de services notamment avec la gestion des travaux d'éclairage public pour le compte de la grande majorité des collectivités.

Les responsables de secteurs, les chargés d'affaires et les assistantes administratives et financières sont connues et reconnues sur les territoires sur lesquels ils interviennent. La territorialisation de notre équipe est une réelle force qui permet une proximité sur le terrain, à la fois avec les élus locaux mais également avec les services administratifs, techniques et financiers des collectivités.

L'expertise, l'adaptabilité et la réactivité de nos agents permettent de conserver un haut niveau de satisfaction et d'intervention auprès de nos adhérents, et ce malgré de nombreux mouvements de personnel internes ces dernières années. Malgré une pyramide des âges au sein du pôle qui s'est vue rajeunir, l'expertise est toujours au RDV et le partage d'expériences entre les agents de nos différents secteurs d'intervention permet de fonctionner avec synergie, pour un meilleur service et un meilleur accompagnement de nos collectivités.

Expérience et ancienneté de la structure en font un acteur incontournable

Le travail réalisé dans le cadre des activités pilotées par le pôle CCR (environ 1200 opérations par an pour un budget de travaux annuel d'environ 40 millions d'euros HT annuel), génère une activité économique et une dynamique forte sur le territoire.

Pour mieux relever les défis à venir

Les défis à relever sont cependant nombreux dans un contexte économique et géopolitique incertains. Ce contexte, couplé aux évolutions continues des cadres technique, réglementaire, administratif et financier nécessitent d'être agiles.

Les ressources budgétaires générées par les activités du pôle CCR sont incontournables pour le fonctionnement du Siéml, qu'elles proviennent du Facé, d'Enedis via l'article 8, la PCT ou le terme I, où qu'elles découlent des contributions appelées lors des travaux réalisés pour le compte des collectivités ou autres partenaires publics, semi publics ou privés selon les conditions du règlement financier.

Mais ces recettes sont fragiles car elles dépendent étroitement de la morphologie du territoire et peuvent être remises en cause parfois sans vraiment le vouloir ; en témoigne le phénomène des communes nouvelles qui a généré un risque systémique de bascule de ces communes vers le régime urbain. Ce risque, aujourd'hui temporairement mais pas définitivement écarté, aurait emporté avec lui les règles fondamentales de répartition de la maîtrise d'ouvrage entre Enedis et le Siéml, remettant en cause une très grande partie de l'activité pourtant historique du syndicat.

La direction des infrastructures, érigée récemment en pôle à part entière, a connu récemment à l'instar des autres services, un renouvellement des effectifs profond. Ce dernier constitue autant un atout qu'un point de vigilance dans un contexte où l'expérience et la légitimité du Siéml peuvent être rapidement

challengées par son environnement. Les nouveaux défis à relever et les besoins croissants en termes d'accompagnement des collectivités et autres partenaires exigent adaptation et confortation des ressources humaines ; et ce d'autant plus que le Siéml a renouvelé dans sa feuille de route stratégique sa volonté de maintenir un service de grande proximité.

Parmi ces défis figurent la difficulté croissante de maîtriser totalement le déroulement des chantiers alors que des interdépendances fortes existent avec d'autres maîtres d'ouvrage parmi lesquels les différents concessionnaires de réseaux et les gestionnaires de voiries.

Autre défi majeur, le développement de la production d'énergie individuelle ou collective et le déploiement des bornes de recharges des véhicules électriques qui amènent à porter un autre regard sur la manière de construire et exploiter le réseau de distribution publique d'électricité. Un travail collaboratif doit être mené en interne avec les différentes expertises du Siéml et en lien avec le concessionnaire.

Finalement, la profession de foi du pôle CCR est simple : tout mettre en œuvre pour maintenir la qualité de la distribution publique d'électricité sur tous les territoires et renforcer la qualité des travaux réalisés au profit des communes et leurs groupements.

Dominique PÉNOT,
Directeur général adjoint
en charge du pôle CCR

2 objectifs
stratégiques6 objectifs
opérationnels

19 chantiers

27 actions

CCR - 1 - Maintenir la qualité de la distribution publique d'électricité sur tous les territoires

- CCR - 1 - 1 - Améliorer la connaissance du patrimoine construit et exploité
- CCR - 1 - 2 - Articuler plus efficacement la programmation des travaux sous MOA propre avec celle du gestionnaire de réseau dans une logique d'optimisation financière.
- CCR - 1 - 3 - Optimiser la réalisation des travaux du point de vue technique et financier

CCR - 2 - Renforcer les interactions et la communication avec les communes pour une meilleure qualité des travaux et satisfaction des adhérents

- CCR - 2 - 1 - Optimiser la préparation des travaux dès la phase étude
- CCR - 2 - 2 - Optimiser la réalisation des travaux et leur suivi
- CCR - 2 - 3 - Sécuriser la bonne réception des travaux en améliorant nos process et outils

Ci-dessous, la liste détaillée des chantiers et projets à mener :

CCR - 1 - Maintenir la qualité de la distribution publique d'électricité sur tous les territoires
CCR - 1 - 1 - Améliorer la connaissance du patrimoine construit et exploité
1.1.1 - Approfondir la collecte des données auprès d'Enedis en s'appuyant sur la mission de contrôle et de suivi de la concession électrique afin de cartographier le patrimoine existant.
1.1.2 - Rendre accessible les bases de données patrimoniales du réseau de distribution notamment auprès des chargés d'affaires en s'appuyant sur les outils SIG proposés par le service géomatique et données territoriales.
1.1.3 - Opérer le recensement exhaustif de l'état des parcelles dont le Siéml est propriétaire ainsi que les équipements qu'elles reçoivent (postes de transformation) et les actions à mener en conséquence (maintenance à réaliser, entretien, suppression des ouvrages à démolir).
1.1.4 - Rendre accessible auprès des chargés d'affaires les données des parcelles dans les outils SIG.
1.1.5 - Structurer avec Enedis des flux en format SIG relatifs aux données patrimoniales et aux opérations de travaux programmées par Enedis et par le Siéml pour faciliter leur exploitation (programme annuel, PPI)
CCR - 1 - 2 - Articuler plus efficacement la programmation des travaux sous MOA propre avec celle du gestionnaire de réseau dans une logique d'optimisation financière.
1.2.1 - Renforcer l'ingénierie réseau pour analyser les données de concession gérées par l'unité Prospective, contrôle et concertation afin de poser un diagnostic plus fin sur l'état du réseau de distribution d'électricité, indépendamment des prescriptions Enedis
1.2.2 - Être en capacité de porter un regard critique sur le dossier annuel de criblage (DAC) transmis par Enedis (recoupement avec les remontées de terrain, prise en compte des événements climatiques et suivi de l'évolution des investissements réalisés par les 2 maîtres d'ouvrage).
1.2.3 - Encourager les communes / EPCI à mettre en place un PPI notamment pour les dossiers d'effacements et les dossiers de renforcement et de sécurisation des réseaux générant en parallèle un effacement EPU et GCT, en organisant des temps de sensibilisation dans les communes / EPCI.
1.2.4 - Contribuer à l'atteinte de l'objectif de suppression des fils nus pour 2030 et instituer des indicateurs de suivi (attendus loi Nomé).
1.2.5 - Optimiser les échanges avec Enedis sur les programmes de travaux, notamment les programmes d'effacement via la formalisation d'un process permettant de mieux caractériser les typologies de travaux (effacement et sécurisation) et flécher les fonds associés (fonds Facé).
1.2.6 - Optimiser et séquencer les investissements pour parfaire la gestion des budgets et des plans de charge des équipes du pôle CCR, afin d'optimiser la réalisation des opérations de travaux.

1.2.7 - Poursuivre et approfondir les revues de projet, et les réunions techniques avec Enedis sur le pilotage des volumétries APS, avec une gestion agile des reports de travaux.

1.2.8 - Avoir une meilleure visibilité des projets à venir sur le territoire pour mieux anticiper et optimiser le dimensionnement des équipements et les interventions en partageant davantage en interne avec le pôle SETAO et en externe avec les collectivités et les porteurs de projets privés (dont Alter Energie). (cf. projet Hespul et ZA EnR).

CCR - 1 - 3 - Optimiser la réalisation des travaux du point de vue technique et financier

1.3.1 - Construire et déployer un outil cartographique de suivi des travaux, afin de pouvoir visualiser les différentes opérations à réaliser sur un secteur, optimiser les solutions techniques et mieux coordonner les solutions avec celles sous MOa Enedis pouvant impliquer des interactions.

1.3.2 - Questionner les APS proposés par Enedis et proposer d'éventuelles optimisations technico-économiques vis-à-vis de la solution technique initiale.

1.3.3 - Optimiser les différents marchés (travaux, transfos, SPS) dans leur forme afin d'en faciliter le suivi et l'exécution par les agents.

1.3.4 - Optimiser le suivi technique des entreprises prestataires des marchés du Siéml (notamment via la formation des chargés d'affaires et l'élaboration de guides pratiques)

1.3.5 - Simplifier la production des données techniques préparatoires aux déclarations transmises par le service financier au gestionnaire de réseau Enedis : VRG, PCT, terme I.

1.3.6 - Modifier les BPU en intégrant systématiquement les critères du Facé dans la conception des opérations afin d'optimiser et sécuriser les dotations financières.

CCR - 2 - Renforcer les interactions et la communication avec les communes pour une meilleure qualité des travaux et satisfaction des adhérents

CCR - 2 - 1 - Optimiser la préparation des travaux dès la phase étude

2.1.1 - Réaffirmer la valeur ajoutée de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique auprès des élus

2.1.2 - Formaliser les besoins des communes via une note de cadrage partagée et approuvée avec la commune sécurisant la bonne retranscription des besoins des collectivités et autres partenaires.

2.1.3 - Sécuriser l'organisation des travaux via une meilleure planification (remise d'un planning prévisionnel, etc.) tout en assurant la qualité/sécurité des interventions (arrêtés de circulation, permission de voirie) par l'inscription dans le nouveau marché de ces obligations

2.1.4 - Améliorer la communication des entreprises de travaux au sujet de leur présence sur le terrain, aujourd'hui parfois difficile à appréhender finement compte tenu du volume d'opérations, en exigeant la remise d'un planning hebdomadaire d'intervention (à la semaine + prévisionnel de trois mois)

2.1.5 - Identifier systématiquement dans chaque entreprise de travaux le référent service études et leur référent travaux afin d'optimiser le partage d'information et la coordination des équipes

2.1.6 - Réaliser le dossier d'exploitation sous chantier (DESC) en fonction de la typologie des travaux pour optimiser les interférences avec l'environnement

2.1.7 - S'assurer des compétences des intervenants au sein des entreprises ainsi que des compétences des agents du Siéml au fil de l'eau de l'exécution du marché par le service marché pour les intervenants externes et la DRH pour la partie interne (plan de formation technique, réglementaire et sécuritaire)

2.1.8 - Définir les critères d'affectation des coordonnateurs SPS selon la typologie des opérations à réaliser

2.1.9 - Définir des plans de communication à l'attention des riverains de chantiers, déclinés en fonction de la typologie de travaux (courriers d'infos, réunions de présentation, liste des contacts, affichage réglementaire pour les autorisations d'urbanisme, les arrêtés de circulation et d'occupation du domaine public, etc.)

2.1.10 - Adapter l'intensité du plan de communication à destination des collectivités, partenaires et autres concessionnaires impliqués en fonction de la typologie de travaux (notes, mails, téléphones, réunions, etc.)
2.1.11 - Enrichir, organiser et partager la bibliothèque des courriers type pour présenter les travaux et les potentielles évolutions de calendrier
2.1.12 - Actualiser les conventions de MOA avec nos partenaires, en coordination avec le service juridique
2.1.13 - Améliorer la coordination des travaux avec les opérateurs de télécommunications (réunions de cadrage, etc.)
2.1.14 - Assurer que la répartition de la MOA est conforme au traité de concession et en cohérence avec le cahier des charges du marché travaux, et ce jusqu'au dossier des ouvrages exécutés (DOE)
CCR - 2 - 2 - Optimiser la réalisation des travaux et leur suivi
2.2.1 - Améliorer le suivi et la coordination des travaux en renforçant la présence des agents sur le terrain et la communication vers les parties prenantes.
2.2.2 - Outiller les chargés d'affaires (journal de bord, CR, check list, etc.) pour faciliter le suivi, la traçabilité et le pilotage des travaux, conformément aux éléments définis lors du cadrage (planning, sécurité, etc.) dans une logique d'uniformisation des pratiques
2.2.3 - Organiser la remontée d'informations des parties prenantes (entreprises intervenantes, riverains, commune, etc.) vers le Siéml
2.2.4 - Piloter et s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan de communication auprès des riverains et de l'ensemble des parties prenantes tout long de la durée des travaux (panneau de chantier, courrier d'information, QR code renvoyant vers le site internet du Siéml)
2.2.5 - Assurer une bonne coordination avec les interlocuteurs travaux présents sur site : autres concessionnaires réseaux (eau potable, gaz, assainissement, télécommunication), aménagements structurants d'aménagement urbain
2.2.6 - Organiser le contrôle et suivi des engagements des entreprises partenaires et/ou des opérateurs de télécommunication et mettre en œuvre les pénalités dans les cas de non-respect : une procédure reste à mettre en œuvre pour les opérateurs télécom
2.2.7 - Communiquer aux communes les évolutions de projet rendues nécessaires du fait de problématiques techniques à la suite d'aléas de chantiers par exemple, et leurs impacts potentiels sur le budget de l'opération.
CCR - 2 - 3 - Sécuriser la bonne réception des travaux en améliorant nos process et outils
2.3.1 - Améliorer la réception des plans de récolement, DOE, étude photométrique en fonction des différentes typologies de travaux
2.3.2 - Assurer la bonne réalisation des ouvrages conformément au cahier des charges de concession, afin d'assurer une bonne prise en exploitation par Enedis
2.3.3 - Veiller à la bonne exécution de la chaîne de facturation pour l'appel des participations auprès des communes et autres parties prenantes (aménageurs, particuliers)
2.3.4 - Assurer la cohérence des opérations projetées avec les enjeux de financement : FACE, PCT, VRG, terme I.
2.3.5 - Elaborer un questionnaire type post chantier, sous un format facilement exploitable, exemple FORMS
2.3.6 - Mesurer dans le temps le degré de satisfaction des communes et pouvoir mettre en œuvre des actions correctives dans le temps

Pôle EDTC : Exploitation, Données et Territoire Connecté

Dans le contexte actuel de transition énergétique et numérique, le Siéml se positionne à un carrefour stratégique. L'optimisation des réseaux exploités et une gestion efficace des données apparaissent désormais comme des priorités essentielles.

Vers des territoires connectés et résilients

Le rôle du pôle EDTC : vers des territoires connectés et résilients Le pôle EDTC du Siéml vise à exploiter et à développer un réseau d'éclairage public efficient, à déployer et gérer des installations de recharge de véhicules électriques adaptées au besoin, ainsi qu'à valoriser les données patrimoniales et énergétiques pour tendre vers des territoires connectés et résilients.

Les défis à relever : modernisation, développement et gestion intégrée des équipements

Pour ce faire, le pôle EDTC fait face à plusieurs défis majeurs. L'éclairage public nécessite une profonde modernisation des installations pour répondre aux exigences d'efficacité énergétique et de réactivité. Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques doivent continuer à être développées pour soutenir la croissance de la mobilité électrique. Parallèlement, l'optimisation de la gestion des données énergétiques et territoriales doit être recherchée pour faciliter les prises de décision et renforcer leur transparence. La coordination entre ces divers services est indispensable pour garantir une gestion harmonieuse et intégrée des prestations proposées à nos collectivités adhérentes.

Les objectifs stratégiques : des actions concrètes et mutualisées

Notre projet de service vise à réaliser plusieurs objectifs stratégiques. Premièrement, l'exploitation des réseaux d'éclairage public sera rendue plus efficace grâce à une gestion rigoureuse de la qualité et à une transformation en profondeur des lanternes en technologie LED, notamment au travers de programmes de rénovation, de relamping et de trame sombre. Deuxièmement, le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sera renforcé, conformément au schéma directeur, et mutualisé dans sa gestion au travers de la marque Ouest Charge en assurant une couverture adéquate et un entretien fiable et maîtrisé. Troisièmement, au niveau géomatique, le Siéml continuera à consolider et gérer pour les collectivités le Plan corps de rue simplifié, et proposera des accompagnements sur mesure pour valoriser les données et analyser les informations critiques à l'aide d'outils performants. Enfin, le développement d'un territoire connecté, grâce à des technologies d'objets connectés bas débit et des solutions avancées de gestion des données, renforcera l'efficacité et l'interconnexion des services publics locaux.

Les impacts attendus : des services modernisés et attractifs

Les impacts de notre projet de service seront multiples et significatifs. Sur le plan environnemental, la modernisation de l'éclairage public et le développement d'un réseau d'infrastructures pour l'électromobilité permettront d'optimiser les bilans de consommations énergétiques et les émissions de CO2. D'un point de vue sociétal, l'amélioration des installations d'éclairage et de recharge augmentera la sécurité et le confort des usagers. Sur le plan économique, l'optimisation des coûts d'exploitation et de maintenance générera des économies substantielles pour les collectivités. Enfin, sur le plan technologique, la mise en place de solutions de gestion des données et de réseaux connectés positionnera les collectivités à la pointe de l'innovation, renforçant leur attractivité et leur résilience face aux défis futurs.

Ainsi, ces projets portés par le pôle EDTC représentent une opportunité majeure pour le Siéml et ses collectivités adhérentes de moderniser leur action et de devenir des acteurs de premier plan dans la transition énergétique et numérique, tout en répondant aux besoins croissants de nos concitoyens en termes de services publics de proximité, efficaces et durables.

Yvan CHARRIER,
Directeur général adjoint
en charge du pôle EDTC

5 objectifs
stratégiques17 objectifs
opérationnels

54 chantiers

26 actions

EDTC - 3 - Exploiter un réseau d'éclairage public efficient

- EDTC - 3 - 1 - Instituer une démarche de management de la qualité
- EDTC - 3 - 2 - Optimiser les outils participant à la maintenance des installations et à la fiabilisation des données patrimoniales
- EDTC - 3 - 3 - Accélérer la transition du parc d'éclairage vers la technologie LED
- EDTC - 3 - 4 - Mettre en application et suivre la trame sombre
- EDTC - 3 - 5 - Optimiser la gestion globale du parc d'éclairage et ses coûts d'exploitation

EDTC - 4 - Développer et mutualiser le territoire connecté

- EDTC - 4 - 1 - Déployer un réseau LoRaWAN en propre
- EDTC - 4 - 2 - Expérimenter et développer les cas d'usage IoT dans d'autres domaines que l'éclairage public
- EDTC - 4 - 3 - Développer des solutions applicatives et de données

EDTC - 5 - Fiabiliser et valoriser les données énergétiques territoriales

- EDTC - 5 - 1 - Inventorier plus efficacement et optimiser nos données énergétiques et patrimoniales
- EDTC - 5 - 2 - Développer et sécuriser les outils de diffusion des données internes
- EDTC - 5 - 3 - Accompagner les collectivités dans la gestion de leurs données

EDTC - 6 - Pérenniser l'outil PCRS

- EDTC - 6 - 1 - Sécuriser la mise à jour du PCRS
- EDTC - 6 - 2 - Renforcer la communication et la valorisation des données brutes
- EDTC - 6 - 3 - Construire un nouveau modèle économique du PCRS

EDTC - 7 - Développer et exploiter un réseau public efficient d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

- EDTC - 7 - 1 - Développer le service IRVE et encourager une démarche de management de la qualité
- EDTC - 7 - 2 - Optimiser les outils participant à la maintenance des installations et à la fiabilisation des données patrimoniales
- EDTC - 7 - 3 - Développer et structurer l'entente OUEST CHARGE

Ci-dessous, la liste détaillée des chantiers et projets à mener :

EDTC - 3 - Exploiter un réseau d'éclairage public efficient
EDTC - 3 - 1 - Instituer une démarche de management de la qualité
3.1.1 - Concevoir et éditer un guide de la compétence éclairage public
3.1.2 - Développer et préciser le cahier des charges des préconisations existant et le mettre à jour régulièrement
3.1.3 - Élaborer une fiche de contrôle et de réception des installations neuves
3.1.4 - Instaurer un principe d'éclairage raisonné avec études photométriques maîtrisées en interne

3.1.5 - Mettre en place une organisation et des procédures permettant de renforcer le suivi des marchés de contrôle de conformité et de contrôle de stabilité
3.1.6 - Structurer le plan de formation (interne et externe) "éclairage public" adapté aux chargés d'affaires (nouveaux entrants et collaborateurs déjà en place)
3.1.7 - Définir des indicateurs de satisfaction et de qualité de service et les diffuser régulièrement auprès des instances statutaires pour un suivi et une sensibilisation des élus
3.1.8 - Mettre en place une organisation et des procédures pour instituer une véritable veille technologique profitant à l'ensemble des chargés d'affaires
EDTC - 3 - 2 - Optimiser les outils participant à la maintenance des installations et à la fiabilisation des données patrimoniales
3.2.1 - Établir un parangonnage et un test opérationnel des différents outils GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) existants en vue de l'adoption de l'un d'entre eux, en faire l'acquisition et faire monter les équipes en compétence sur cet outil
3.2.2 - Adapter les outils de gestion des affaires aux activités de la maintenance des réseaux d'éclairage public, avec notamment la dimension facturation
3.2.3 - Améliorer les tableaux de bords destinés aux collectivités afin de leur assurer un reporting fiable de l'état des installations et de l'activité sur ces installations
EDTC - 3 - 3 - Accélérer la transition du parc d'éclairage vers la technologie LED
3.3.1 - Poursuivre et achever la rénovation des lanternes posées avant 2010
3.3.2 - Déployer le plan d'adaptation des lanternes de moins de 15 ans par relamping LED
3.3.3 - Concevoir une stratégie de diagnostic de l'état des câblages et des mâts
3.3.4 - Intégrer les travaux de rénovation au sein du marché de maintenance
3.3.5 - Élaborer des programmes pluriannuels d'investissement pour toutes les collectivités
3.3.6 - Valoriser les actions de rénovation via la communication aux collectivités des données relatives au taux de lanternes LED et aux économies d'énergie générées.
3.3.7 - Mettre en place une organisation et des procédures pour mettre en place une véritable veille technologique
EDTC - 3 - 4 - Mettre en application et suivre la trame sombre
3.4.1 - Construire un plan de sensibilisation à destination des collectivités pour partager les enjeux de la trame sombre
3.4.2 - Créer un guide de la trame sombre
3.4.3 - Produire un plan d'action chiffré pour chaque EPCI conformément aux atlas.
3.4.4 - Instituer un comité de suivi sur l'avancement du programme en lien avec les partenaires associatifs
EDTC - 3 - 5 - Optimiser la gestion globale du parc d'éclairage et ses coûts d'exploitation
3.5.1 - Accompagner plus efficacement les collectivités dans la gestion de leurs factures d'énergie en examinant la faisabilité d'un service intégré de gestion de ces factures

3.5.2 - Revoir les modes de facturation des interventions dans une logique de simplification et de forfaitisation

3.5.3 - Renforcer les objectifs de performance vis-à-vis des collectivités adhérentes

EDTC - 4 - Développer et mutualiser le territoire connecté

EDTC - 4 - 1 - Déployer un réseau LoraWan en propre

4.1.1 - Construire le réseau initial via la pose de 60 antennes et gateways

4.1.2 - Développer les expérimentations et la communication, ainsi que les conventionnements de partenariats autour du réseau LoRaWAN en propre

4.1.3 - Mettre en place la gouvernance et les outils en vue de proposer une offre de service ad hoc

4.1.4 - Développer un network serveur (cœur de réseau) en propre

EDTC - 4 - 2 - Expérimenter et développer les cas d'usage IoT dans d'autres domaines que l'éclairage public

4.2.1 - Expérimenter de nouveaux capteurs au travers d'un démonstrateur

4.2.2 - Proposer une grille tarifaire sur la connectivité LoRaWAN, intégrant les coûts d'adaptation du réseau initial et les coûts de fonctionnement

4.2.3 - Proposer des services de fourniture, pose et maintenance des capteurs

EDTC - 4 - 3 - Développer des solutions applicatives et de données

4.3.1 - Fiabiliser et améliorer l'application Siéml Connect

4.3.2 - Proposer une solution d'hypervision pour d'autres usages que l'éclairage public

4.3.3 - Optimiser les solutions d'hébergement de la data au regard des enjeux de souveraineté, de compétence, de cybersécurité et de coût

EDTC - 5 - Fiabiliser et valoriser les données énergétiques territoriales

EDTC - 5 - 1 - Inventorier plus efficacement et optimiser nos données énergétiques et patrimoniales

5.1.1 - Réaliser des inventaires, des catalogages et des structurations des données SIG gérées par le Siéml

5.1.2 - Renforcer le dialogue et le temps de travail avec les services concernant la gestion de leurs données

5.1.3 - Concevoir des outils de suivi des activités des services du Siéml (statistiques, cartographies, bilans, reporting, ...)

5.1.4 - Renforcer l'articulation des données avec le contrôle des obligations des concessionnaires et des titulaires de marché

5.1.5 - Renforcer la sensibilisation et la formation des élus sur l'exploitation des données
EDTC - 5 - 2 - Développer et sécuriser les outils de diffusion des données internes
5.2.1 Être en veille, tester et développer différents outils de diffusion et de consultation de données SIG
5.2.2 - Accompagner la mise en place des applications métiers des services pour garantir l'interopérabilité et l'évolution des solutions et développer les passerelles entre les bases SIG gérées par le Siéml et les solutions métiers
5.2.3 - Consolider l'application du cadre réglementaire des droits d'utilisation de la donnée via la formalisation d'un règlement d'utilisation des données numériques
5.2.4 - Définir une stratégie de gestion des données avec le service des systèmes d'information
5.2.5 - Former et faire monter en compétences l'équipe géomatique au développement et au codage des outils de diffusion
5.2.6 - Concevoir des outils de suivi des activités des services du Siéml (statistiques, cartographies, bilans, reporting, ...)
EDTC - 5 - 3 - Accompagner les collectivités dans la gestion de leurs données
5.3.1 - Renforcer la communication auprès des collectivités au sujet de l'enjeu de la gestion et de l'exploitation des données territoriales en vue de renforcer les partenariats
5.3.2 - Accompagner les collectivités dans leur démarche d'adressage en les formant sur les outils d'adressage et en répondant à leurs questions
5.3.3 - Investir les possibilités d'évolution vers un SIG 3D
5.3.4 - Proposer aux collectivités un catalogue de services avec des coûts unitaires de prestations

EDTC - 6 - Pérenniser l'outil PCRS
EDTC - 6 - 1 - Sécuriser la mise à jour du PCRS
6.1.1 - Fiabiliser la procédure de mise à jour
6.1.2 - Accompagner les collectivités et les entreprises dans le respect de la procédure via la création d'un réseau de référents « mise à jour »
6.1.3 - Acquérir les outils les plus performants pour héberger, transmettre et sécuriser les données du PCRS
6.1.4 - Définir et mutualiser une charte graphique (inter)régionale (voirie + réseaux) pour le PCRS
6.1.5 - Poursuivre la sensibilisation des élus sur le volet PCRS (ex : formations, communication multicanale, etc.)
EDTC - 6 - 2 - Renforcer la communication et la valorisation des données brutes
6.2.1 - Communiquer sur les possibilités innovantes offertes par les données brutes du PCRS et recenser les besoins des collectivités sur les données brutes
6.2.2 - Être en veille, tester et développer différents outils de valorisation de données brutes

6.2.3 - Concevoir une stratégie de mise à jour de ces données brutes (définition des cas d'usages, identification des données à mettre à jour, moyens et outils pour la MAJ, etc.)
6.2.4 - Organiser des événements réguliers (élus, agents, etc.) valorisant les données (ateliers thématiques, hackathons, ...)
EDTC - 6 - 3 - Construire un nouveau modèle économique du PCRS
6.3.1 - Consolider le partenariat par la mise à jour de la convention historique en intégrant la mise à jour du PCRS et les demandes d'accès aux données par les tiers
6.3.2 - Adapter les statuts du Siéml pour mieux valoriser l'accès aux données du PCRS
6.3.3 - Concevoir une grille tarifaire d'accès aux données PCRS pour les demandes des tiers

EDTC - 7 - Développer et exploiter un réseau public efficient d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
EDTC - 7 - 1 - Développer le service IRVE et encourager une démarche de management de la qualité
7.1.1 - Définir une stratégie et la politique de développement des IRVE portée par le Siéml
7.1.2 - Élaborer un guide de la compétence IRVE
7.1.3 - Développer et préciser le cahier des charges des préconisations existant et le mettre à jour régulièrement
7.1.4 - Élaborer une fiche de contrôle et de réception des installations neuves
7.1.5 - Renforcer le suivi et évaluer la performance des marchés publics de fourniture / travaux & maintenance / supervision
7.1.6 - Structurer une démarche de contrôle de gestion pour assurer l'équilibre financier du Siéml sur le volet IRVE
7.1.7 - Organiser des formations internes liées aux problématiques techniques
7.1.8 - Renforcer la communication interne relative à l'état du parc IRVE
7.1.9 - Construire des indicateurs de qualité de service et d'avancement du SDIRVE
7.1.10 - Renforcer la veille technologique et réglementaire
EDTC - 7 - 2 - Optimiser les outils participant à la maintenance des installations et à la fiabilisation des données patrimoniales
7.2.1 - Mettre en place un outil GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur)
7.2.2 - Être en veille, tester et mettre en place une supervision indépendante et ouverte
7.2.3 - Concevoir des tableaux de bords pour avoir un reporting fiable de l'état et de l'activité des installations
EDTC - 7 - 3 - Développer et structurer l'entente OUEST CHARGE

7.3.1 - Animer le comité de pilotage de l'entente et ses différents groupes techniques
7.3.2 - Etudier la faisabilité d'une structure organique portant la coopération Ouest Charge
7.3.3 - Encourager les coopérations inter-syndicales relatives à la compétence IRVE
7.3.4 - Encourager le rapprochement des politiques marketing et commerciales des SDE membres de la coopération Ouest Charge
7.3.5 - Renforcer la veille concurrentielle et développer les échanges avec les autres réseaux publics

Pôle SETAO : Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel

Une structuration efficiente des services du pôle SETAO

Le pôle SETAO développe l'activité du Siéml auprès des territoires en faveur de la réalisation d'actions concernant la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et la décarbonation des territoires du Maine-et-Loire.

Le pôle est aujourd'hui structuré autour de deux services : le service Planification et animation territoriales (PAT) et le service Sobriété, efficacité et amélioration du bâti public (SEAB). Les deux services se complètent dans l'accompagnement des territoires.

Le service PAT oriente ses actions principalement à l'échelle des intercommunalités : accompagnement à la planification énergétique, au développement des énergies renouvelables (centrale photovoltaïque, éolien, méthanisation, chaleur renouvelable), à la mobilité durable.

Le service SEAB quant à lui, aide à la concrétisation d'actions de maîtrise d'énergie sur les bâtiments publics. Il accompagne l'intégration des énergies renouvelables dans le cadre du remplacement des systèmes énergétiques des bâtiments publics et coordonne les groupements d'achat d'énergie d'électricité et de gaz naturel.

Le Siéml : l'acteur de la coordination entre les territoires des politiques énergétiques

Le Siéml, à travers les équipes du pôle SETAO, est devenu un acteur pivot dans la conduite de la transition énergétique sur les territoires. Les effectifs du pôle se sont renforcés et étoffés au cours des dernières années. Nos services sont présents sur l'ensemble des territoires afin d'accompagner les communes et intercommunalités dans leur stratégie patrimoniale et énergétique avec notamment le dispositif de « conseil en énergie » qui fédèrent 130 collectivités adhérentes. Nos sept conseillers en énergie sont aujourd'hui les interlocuteurs privilégiés des communes dans la construction de leur réflexion et leurs choix énergétiques.

La crise énergétique a renforcé le positionnement et la reconnaissance du rôle joué par le Siéml. Le syndicat permet de mutualiser les moyens : ressources techniques et financières, pour soutenir les projets de transition énergétique. Les nombreux partenariats mis en place entre le Siéml et les institutions locales, départementales ou régionales permettent d'envisager la massification des actions. L'ambition du pôle est de consolider ce rôle.

Le Siéml : un levier d'actions opérationnelles pour les territoires

Le syndicat investit dans les infrastructures pour le développement des énergies renouvelables, comme les réseaux de chaleur, la méthanisation, les installations solaires et éoliennes en lien avec la SEM Alter Energie dont il est actionnaire et qui représente le bras armé des collectivités, notamment les EPCI pour développer fortement les énergies renouvelables. Les enjeux consistent désormais à parfaire l'acceptabilité des projets sur les territoires et aussi d'encourager la valorisation locale de l'énergie produite sur les territoires.

A l'échelle du bâti public, l'accompagnement des collectivités par le syndicat s'oriente vers le portage de solutions « clé en main ». Depuis la création de la compétence chaleur renouvelable au début de la mandature en 2020, le Siéml exploite aujourd'hui une dizaine de chaufferies bois. Il s'agit désormais de multiplier ces projets et imaginer de nouveaux dispositifs d'accompagnement comme l'installation et l'exploitation de systèmes de gestion énergétique des bâtiments ou le déploiement d'installations photovoltaïques sur le bâti des collectivités, tout en valorisant l'électricité ainsi produite au niveau patrimonial, voire au-delà dans le cercle d'une véritable communauté énergétique locale.

Les défis à relever, un rôle à renforcer

Les défis sont nombreux, le développement de la compétence « réseaux de chaleur et de froid » inscrite dans les statuts du Siéml depuis la réforme de 2015 en est l'exemple. La mutualisation du savoir-faire entre le Siéml et la SPL Alter Public facilite le développement des petits réseaux de chaleur dans les

centres bourgs ruraux. Ces projets modestes ne pourraient pas sortir de terre ni même être simplement étudiés sans le concours du syndicat et sans cet accompagnement conçu conjointement avec les sociétés de projets dont le syndicat est partie prenante. Cette première démarche ouvre le champ des réflexions pour aller plus loin et pourquoi pas, à terme, proposer une offre de rénovation du bâti communal en tiers investissement.

Les modèles énergétiques évoluent, l'achat d'énergie qui était assez simple jusque dans les années 2010, représente un véritable enjeu. Le groupement d'achat du Siéml a apporté une première réponse. Les offres d'autoconsommation collective, comme la possibilité de passer des contrats d'achat direct d'énergie renouvelable auprès des producteurs, présentent de nouvelles opportunités. Ces nouveaux modes de valorisation de l'énergie offrent stabilité et visibilité non seulement pour les producteurs, mais aussi pour les consommateurs, avec des prix qui peuvent s'avérer compétitifs et un écosystème qui fait sens. L'ambition pour le Siéml sera de réussir à valoriser la production d'électricité ou de gaz local dans les groupements d'achats d'énergie qu'il coordonne. L'unité de valorisation énergétique de Lasse (délégation de service public concédée par le SIVERT) et les centrales de production d'énergies renouvelables portées par la SEM Alter énergies sont autant de cas d'usage qui nous permettront de trouver une voie.

Les chantiers stratégiques du pôle SETAO

Notre projet de service cherche à consolider le rôle joué par le syndicat aujourd'hui dans la transition énergétique des territoires, mais aussi à lui permettre d'être un acteur clé des nouveaux modèles énergétiques :

- **Soutenir les collectivités dans leur stratégie de transition énergétique et d'évolution des modes de vie** : planification territoriale, transition vers une mobilité plus soutenable, adaptation des réseaux électriques et gaziers aux enjeux de la transition ;
- **Contribuer à la massification sur les territoires de la production des énergies renouvelables tout en encourageant les pratiques sociétales et environnementales vertueuses et en favorisant les retombés économiques sur le territoire** : renforcer le rôle du Siéml en tant qu'interlocuteur départemental incontournable pour faciliter les initiatives de ses membres en faveur de la transition énergétique, renforcer l'intégration territoriale des projets EnR et encourager les circuits courts d'approvisionnement énergétique ;
- **Favoriser la massification des actions de sobriété, d'efficacité et d'amélioration des bâtiments communaux et intercommunaux** : adapter et développer des outils d'accompagnement vers le passage à l'acte, développer des offres clé en main pour renforcer l'efficacité des installations énergétiques et du bâti public, sécuriser les achats d'énergie des collectivités.

Eric Telliez,
Directeur général adjoint en
charge du pôle SETAO

3 objectifs
stratégiques10 objectifs
opérationnels

16 chantiers

18 actions

SETAO - 8 - Soutenir les collectivités dans leur stratégie de transition énergétique et d'évolution des modes de vie

- SETAO - 8 - 1 - Appuyer les collectivités dans leur mission de planification territoriale
- SETAO - 8 - 2 - Favoriser la transition vers une mobilité plus soutenable
- SETAO - 8 - 3 - Contribuer à adapter les investissements et le fonctionnement des réseaux électriques et gaziers aux enjeux de la transition

SETAO - 9 - Contribuer à la massification sur les territoires de la production EnR tout en encourageant les pratiques sociétales et environnementales vertueuses et en favorisant les retombées économiques sur le territoire

- SETAO - 9 - 1 - Devenir l'interlocuteur EnR incontournable à l'échelle du département
- SETAO - 9 - 2 - Renforcer l'intégration territoriale et l'acceptabilité sociétale des projets ENR
- SETAO - 9 - 3 - Favoriser les circuits courts d'approvisionnement énergétique et l'appropriation locale de la production d'énergie renouvelable

SETAO - 10 - Favoriser la massification des actions de sobriété, d'efficacité et d'amélioration des bâtiments communaux/intercommunaux

- SETAO - 10 - 1 - Soutenir les initiatives des collectivités au travers du conseil de professionnels spécialisés
- SETAO - 10 - 2 - Développer les outils d'accompagnement vers le passage à l'acte
- SETAO - 10 - 3 - Développer les offres clé en main pour renforcer l'efficacité des installations énergétiques et du bâti public
- SETAO - 10 - 4 - Sécuriser les achats d'énergie des collectivités

Ci-dessous, la liste détaillée des chantiers et projets à mener :

SETAO - 8 - Soutenir les collectivités dans leur stratégie de transition énergétique et d'évolution des modes de vie
SETAO - 8 - 1 - Appuyer les collectivités dans leur mission de planification énergétique territoriale
8.1.1 - Poursuivre notre participation active à l'élaboration et au suivi des PCAET et des schémas directeurs énergies/ENR via notamment l'élaboration d'une offre d'accompagnement dédiée.
8.1.2 - Définir le positionnement du Siéml pour encourager l'intégration des enjeux climat-énergie territoriaux au sein des documents de planification urbaine : SCOT, PLU/PLUi...
8.1.3 - Favoriser la diffusion des indicateurs et données nécessaires à une meilleure appropriation des enjeux via par exemple la contribution à la création d'un outil consolidé de vision à l'échelle départementale.
SETAO - 8 - 2 - Favoriser la transition vers une mobilité plus soutenable
8.2.1 - Renforcer notre capacité d'influence et de promotion des carburants alternatifs au sein des différents réseaux en poursuivant les actions de sensibilisation, de communication et de partenariat (FNCCR, entente régionale, contrats opérationnels de mobilité Région)
8.2.2 - Finaliser et valider la feuille de route mobilités définissant la stratégie et le positionnement du Siéml sur cette thématique
8.2.3 - Appuyer les autorités organisatrices de la mobilité et les communes dans le développement de leur stratégie de mobilité durable en développant notre offre de services (sensibilisation et formation des élus, études de flotte, plan de déplacement, stratégie de développement de l'autopartage, schéma directeur, etc.)

SETAO - 8 - 3 - Contribuer à adapter les investissements et le fonctionnement des réseaux électriques et gaziers aux enjeux de la transition

8.3.1 - Réaliser une étude prospective pour mesurer l'impact des différentes hypothèses d'évolution des modèles énergétiques sur les réseaux de distribution d'énergies du territoire

8.3.2 - Développer les actions d'information et de sensibilisation relatives aux enjeux d'adaptation des réseaux (capacité d'accueil des EnR, mutualisation, planification, équilibrage, stockage, ...) auprès des EPCI et collectivités adhérentes.

8.3.3 - Articuler plus efficacement les réflexions internes de nos différents services (SETAO / CCR / contrôle concessions) pour mieux anticiper les projets de travaux d'adaptation du réseau électrique en intégrant les enjeux de massification de l'énergie photovoltaïque et le nécessaire accroissement de la capacité d'accueil du réseau.

8.3.4 - Etudier l'opportunité d'expérimenter de nouveaux modèles énergétiques en propre ou via un partenariat public / privé (stockage, postes sources, équilibrage, flexibilités, etc.)

SETAO - 9 - Contribuer à la massification sur les territoires de la production EnR tout en encourageant les pratiques sociétales et environnementales vertueuses et en favorisant les retombées économiques sur le territoire

SETAO - 9 - 1 - Devenir l'interlocuteur EnR incontournable à l'échelle du département

9.1.1 - Renforcer la position du Siéml en tant que coordinateur des acteurs EnR en Maine-et-Loire en vue d'enrichir les dispositifs d'animation territoriale (partenariats avec les structures institutionnelles, animation Fonds chaleur ADEME, Solaire en Anjou, CAP Métha 49, charte à gouvernance locale, CCP politique énergétique, Les générateurs Pays de la Loire, etc.).

9.1.2 - Construire une vision stratégique du développement des EnR, à la fois par filières mais également de manière transversale et cumulative (toutes énergies confondues).

9.1.3 - Renforcer la veille pour saisir les opportunités de financement (AMI, Fonds vert, ...) afin de développer de nouvelles actions

SETAO - 9 - 2 - Renforcer l'intégration territoriale et l'acceptabilité sociétale des projets ENR

9.2.1 - Favoriser l'émergence de projets EnR vertueux intégrant les enjeux de l'appropriation territoriale de l'énergie (gouvernance, retombées économiques, ressources locales, etc.)

9.2.2 - Faciliter le dialogue entre les parties prenantes des divers projets d'énergies renouvelables (porteurs de projets, collectivités, citoyens, service de l'Etat, etc.) en capitalisant notamment sur les premiers projets vertueux déjà menés.

SETAO - 9 - 3 - Favoriser les circuits courts d'approvisionnement énergétique et l'appropriation locale de la production d'énergie renouvelable

9.3.1 - S'appuyer sur le projet pionnier BouSoLE sur la zone d'activité de Beuzon à Ecoflant pour favoriser la duplication de l'autoconsommation collective sur le territoire

9.3.2 - Concevoir et expérimenter une offre clé en main pour faciliter la mise en œuvre des projets d'autoconsommation des collectivités

9.3.3 - Etudier l'opportunité de construire un cadre coopératif pour l'organisation et la gestion des communautés d'énergie

SETAO - 10 - Favoriser la massification des actions de sobriété, d'efficacité et d'amélioration des bâtiments communaux/intercommunaux

SETAO - 10 - 1 - Soutenir les initiatives des collectivités au travers du conseil de professionnels spécialisés

10.1.1 - Continuer à structurer l'activité du conseil en énergie portée par le Siéml auprès des collectivités adhérentes en vue d'encourager une politique énergétique maîtrisée sur le patrimoine communal et intercommunal

10.1.2 - Maintenir et renforcer la présence terrain auprès des collectivités adhérentes via notamment l'organisation d'au moins une rencontre annuelle par commune
10.1.3 - Développer les actions d'information et de sensibilisation au travers notamment des initiatives évènementielles (visites type "Rendez-vous du Siéml", Forum de l'énergie, inaugurations, ...)
10.1.4 - Poursuivre l'automatisation et la production de rapports annuels mis à disposition de nos collectivités adhérentes
10.1.5 - Définir et construire les indicateurs de suivi permettant de valoriser en interne et en externe l'ensemble des actions menées (ex: nombre de communes visitées/an, nombre d'actions menées sur un territoire, nombre de rénovations effectives, etc.)
SETAO - 10 - 2 - Développer les outils d'accompagnement vers le passage à l'acte
10.2.1 - Favoriser le suivi énergétique du patrimoine public via le perfectionnement des outils pour rassembler, suivre et piloter les données énergétiques
10.2.2 - Adapter l'offre d'aides à la décision en vue d'encourager nos collectivités à passer à l'acte (ex: révision du marché à bons de commandes des audits)
10.2.3 - Pérenniser et adapter le programme BEE 2030 pour soutenir plus efficacement les investissements des communes en faveur de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti et de la maîtrise de leurs consommations
10.2.4 - Renforcer le positionnement du Siéml dans un rôle de "guichet unique" en développant les partenariats afin de centraliser et faciliter l'accès aux programmes nationaux ou régionaux : ACTEE, ADEME...
SETAO - 10 - 3 - Développer les offres clé en main pour renforcer l'efficacité des installations énergétiques et du bâti public
10.3.1 - Développer des installations bois énergie, géothermie et solaire thermique pour les installations énergétiques des collectivités par transfert de compétence
10.3.2 - Accompagner les collectivités pour identifier les secteurs favorables à la création de réseaux de chaleur et en étudier l'opportunité avant un éventuel transfert de compétence
10.3.3 - Massifier les installations solaires photovoltaïques sur le patrimoine bâti des collectivités à partir d'un modèle de réalisation clé en main à expérimenter
10.3.4 - Favoriser le déploiement d'outils de régulation énergétique au travers de la diffusion des objets connectés (capteurs et actionneurs)
10.3.5 - Etudier l'opportunité de développer une offre de service de rénovation thermique des bâtiments publics clé en main
SETAO - 10 - 4 - Sécuriser les achats d'énergie des collectivités
10.4.1 - Consolider l'organisation et le service apporté aux membres du groupement d'achat d'énergie (animation, outils métier, ...)
10.4.2 - Intégrer une part croissante d'approvisionnements directs dans la stratégie d'achat du groupement (BPA et PPA)

Pôle COR : Conseil, Organisation et Ressources (COR)

Le Pôle COR regroupe les fonctions support du Siéml, chargées d'assurer le pilotage des activités transversales. L'objectif principal de ce pôle est de fournir aux services opérationnels les ressources et moyens essentiels pour fonctionner efficacement. Cependant, les termes « conseil » et « organisation » traduisent également la contribution stratégique du pôle à la vision globale du syndicat. Les fonctions support, bien au-delà de leur rôle traditionnel de soutien, sont créatrices de valeur et participent activement à la transformation de l'organisation.

Une structuration ambitieuse pour répondre à la diversification des activités

Dans un contexte de forte diversification des activités et de croissance des effectifs, le pôle COR a engagé une démarche de structuration ambitieuse. Depuis l'adoption de sa feuille de route en 2021, l'axe retenu est clair : élever le niveau d'expertise et d'excellence des services fonctionnels. Pour atteindre cet objectif, un plan de recrutement ciblé a été mis en place, visant à intégrer des profils davantage spécialisés. En trois ans, les effectifs du pôle sont passés de 14 à 25 agents, avec un objectif projeté à 27 postes permanents en 2025.

Une approche basée sur l'analyse et l'innovation

Les feuilles de route des nouvelles missions ont été construites sur la base d'un état des lieux approfondi des risques et opportunités de l'environnement professionnel, ainsi qu'une analyse des forces et faiblesses internes. Cette approche a permis de définir des objectifs opérationnels répondant à une double logique : le progrès, par l'amélioration continue, et le projet, par l'anticipation et l'innovation.

Des fonctions support au cœur de la performance et de la responsabilité sociétale

Traditionnellement perçues comme des activités de soutien, les fonctions support jouent aujourd'hui un rôle clé en tant que leviers de performance et d'innovation. L'engagement du Siéml dans une démarche de responsabilité sociétale impose une réflexion approfondie sur les interactions entre les fonctions support et l'ensemble des parties prenantes. Au-delà de l'optimisation financière, le pôle COR s'emploie à intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale dans ses choix et actions. Cette approche holistique confirme le rôle central des fonctions support dans la stratégie globale du syndicat, au service d'une organisation performante et responsable.

Évolution et diversification des compétences au sein du pôle

Depuis trois ans, le pôle COR s'est structuré de manière significative, en s'appuyant sur des profils complémentaires. Cette diversification permet d'assurer des missions fortement polyvalentes, notamment dans les domaines des services généraux, tout en développant une expertise pointue grâce à l'intégration de spécialistes sur des thématiques porteuses comme le contrôle de gestion ou la politique achat. L'équipe en place fait preuve d'une bonne cohésion, et les objectifs de développement sont largement partagés. La dimension interdépendante des activités est pleinement intégrée, notamment grâce à la politique de responsabilité sociétale (RSO).

Une stratégie globale soutenue par des perspectives d'avenir

Le Siéml profite également d'une image de marque solide, soutenue par une politique de communication dynamique et des réalisations de qualité. Le pôle ressources s'ancre de plus en plus dans les projets transversaux et contribue activement à la stratégie de développement du Siéml. Les activités encore émergentes il y a cinq ans sont aujourd'hui pleinement installées et reçoivent des retours positifs de la part des adhérents, confirmant leur potentiel de croissance et la pertinence de leur accompagnement par les fonctions support.

Sécurisation et pilotage : vers une gestion optimisée

La réorganisation et la structuration des services ouvrent des perspectives pour sécuriser les processus grâce à la mise en place du contrôle interne et au développement du pilotage des activités. Cela passe notamment par l'élaboration d'indicateurs pertinents, portés à la connaissance des élus pour favoriser des prises de décision éclairées. La santé financière du syndicat reste solide, avec des indicateurs budgétaires globalement favorables. Toutefois, les crises exogènes successives accroissent l'incertitude face à l'avenir et soulignent le besoin d'adaptation continue des métiers de gestion, nécessitant une combinaison d'agilité et de finesse de pilotage.

Anticipation des défis économiques et environnementaux

Le niveau des recettes est particulièrement challengé dans un contexte de ralentissement économique et de politique de rigueur. Cependant, le potentiel d'investissement du Siéml dans l'économie verte représente une opportunité majeure. Les mesures favorisant la dette verte constituent également un facteur de sécurisation pour l'avenir, permettant au syndicat de conjuguer performance économique et engagement environnemental.

Ce contexte favorable ouvre une nouvelle phase pour le pôle COR, marquée par la structuration et l'ancrage des nouveaux métiers. Les fonctions support disposent d'un potentiel de développement prometteur pour anticiper les besoins futurs et continuer à accompagner l'évolution du syndicat.

Les chantiers stratégiques du pôle COR

Les enjeux stratégiques du pôle COR se déclinent en différents chantiers, chacun correspondant à une thématique spécifique. Ces axes incluent :

- **L'adaptation du cadre de travail pour une organisation participative et efficiente** : optimiser la gestion de la flotte de véhicules avec des outils de pilotage innovants, intégrer de nouveaux partenaires via le projet « Village des syndicats », mettre en place un système de pilotage des activités pour améliorer la gestion patrimoniale, assurer un cadre de vie durable et responsable aux agents.
- **La promotion de la coopération collective et la qualité de gestion des ressources humaines** : moderniser les processus RH, renforcer l'attractivité et l'engagement des équipes, adapter les compétences aux transitions sociales et démographiques, promouvoir l'inclusion et la diversité.
- **Le pilotage stratégique financier** : optimiser les ressources, améliorer la qualité comptable et le suivi patrimonial, instaurer un contrôle interne et anticiper les risques financiers.
- **L'optimisation de la politique d'achat** : adopter des stratégies d'achat durable et garantir la transparence et l'innovation.
- **La digitalisation et la sécurité des systèmes d'information** : définir une stratégie numérique alignée avec les besoins, renforcer la gouvernance et la sécurité informatique.
- **La gestion documentaire probante et sécurisée** : garantir l'authenticité des fichiers et la conformité au RGPD, favoriser l'accès et la diffusion des bonnes pratiques d'archivage.
- **La stratégie de communication** : promouvoir les valeurs du Siéml, dynamiser la communication interne et externe, célébrer les 100 ans d'engagement envers les territoires.

Un potentiel de développement prometteur

Ces chantiers stratégiques reflètent l'engagement du pôle COR à accompagner le Siéml dans ses ambitions, tout en répondant aux attentes des parties prenantes et en anticipant les défis de demain.

Elise Tricard,
Directrice générale adjointe
en charge du pôle COR

7 objectifs
stratégiques34 objectifs
opérationnels

71 chantiers

99 actions

COR - 11 - Adapter notre cadre de travail pour une organisation participative et efficiente

- COR - 11 - 1 - Optimiser la gestion de notre flotte de véhicules en adoptant une stratégie d'affectation et des outils de pilotage efficaces
- COR - 11 - 2 - Projet Village des syndicats : réussir l'intégration de nos nouveaux partenaires et favoriser la cohabitation des équipes
- COR - 11 - 3 - Mettre en place un système de pilotage des activités et de conduite des projets des moyens généraux pour optimiser la gestion, le suivi et l'évaluation des interventions
- COR - 11 - 4 - Structurer une gestion patrimoniale et assurantielle en lien avec les services opérationnels
- COR - 11 - 5 - Assurer aux usagers du site un cadre de vie au travail durable et responsable

COR - 12 - Miser sur la coopération collective et développer la qualité de gestion des ressources humaines

- COR - 12 - 1 - Favoriser l'attractivité du Siéml et l'engagement durable des équipes
- COR - 12 - 2 - Moderniser le pilotage et l'organisation RH en musclant la dimension prospective et digitale
- COR - 12 - 3 - Adapter les compétences et les parcours professionnels aux transitions démographiques, sociales et de carrière
- COR - 12 - 4 - Maintenir un dialogue social dynamique et constructif
- COR - 12 - 5 - Développer le contrôle interne et structurer le service ad hoc
- COR - 12 - 6 - Lutter contre toutes les formes de discrimination au travail, promouvoir la diversité et l'inclusion

COR - 13 - Passer de la prospective budgétaire au pilotage stratégique financier pour une gestion durable et efficace de nos ressources

- COR - 13 - 1 - Optimiser les ressources et améliorer la performance budgétaire et financière
- COR - 13 - 2 - Promouvoir la transparence et la responsabilité financières
- COR - 13 - 3 - Améliorer la qualité comptable et le suivi patrimonial
- COR - 13 - 4 - Identifier et anticiper les risques financiers et de gestion par l'instauration d'une politique de contrôle interne

COR - 14 - Optimiser et sécuriser notre politique d'achat et engager une démarche durable et responsable

- COR - 14 - 1 - Développer une stratégie d'achat responsable et durable
- COR - 14 - 2 - Réaliser des achats performants et innovants
- COR - 14 - 3 - Sécuriser les processus d'achat et garantir la transparence

COR - 15 - Concevoir et piloter une stratégie de communication innovante et engageante

- COR - 15 - 1 - Développer une communication qui porte les valeurs du Siéml et traduit son engagement face aux grands défis du changement climatique
- COR - 15 - 2 - Conforter l'image de marque du Siéml et accompagner ses évolutions par une communication claire, adaptée et ciblée, au plus près des territoires
- COR - 15 - 3 - Dynamiser la communication, tant en interne qu'en externe, pour favoriser le dialogue et la cohésion
- COR - 15 - 4 - Développer une communication innovante, en veille sur les évolutions des pratiques et des tendances pour accompagner l'émergence de nouvelles activités ou besoins
- COR - 15 - 5 - Renforcer le pilotage de la communication et optimiser l'organisation du service pour favoriser la transversalité et la réactivité dans l'accompagnement et le conseil
- COR - 15 - 6 - Célébrer 100 ans d'engagement du Siéml en faveur des territoires

COR - 16 - Poursuivre notre effort de digitalisation de façon raisonnée et renforcer la sécurité des systèmes d'information

- COR - 16 - 1 - Définir notre stratégie numérique et structurer les SI en cohérence
- COR - 16 - 2 - Structurer et organiser le service SI pour répondre aux besoins des utilisateurs et aux enjeux systémiques
- COR - 16 - 3 - Renforcer la Gouvernance et la Sécurité de l'Information
- COR - 16 - 4 - Améliorer le maintien du système en condition opérationnelle et l'assistance aux utilisateurs
- COR - 16 - 5 - Professionnaliser le pilotage des activités du service et moderniser nos usages

COR - 17 - Garantir et pérenniser une gestion documentaire probante et sécurisée

- COR - 17 - 1 - Garantir et pérenniser un archivage numérique probant et sécurisé
- COR - 17 - 2 - Garantir l'authenticité des fichiers numériques et limiter la production d'archives hybrides
- COR - 17 - 3 - Garantir la sécurité physique des archives
- COR - 17 - 4 - Faciliter l'accès aux archives et diffuser les bonnes pratiques d'archivage auprès des agents
- COR - 17 - 5 - Atteindre une conformité totale au RGPD

Ci-dessous, la liste détaillée des chantiers et projets à mener :

COR - 11 - Adapter notre cadre de travail pour une organisation participative et efficiente
COR - 11 - 1 - Optimiser la gestion de notre flotte de véhicules en adoptant une stratégie d'affectation et des outils de pilotage efficaces
11.1.1 - Effectuer un diagnostic des pratiques et des processus de gestion, incluant un audit de la flotte de véhicules et une analyse des déplacements professionnels
11.1.2 - Évaluer les coûts complets de la flotte de véhicules ainsi que les coûts de mobilité globale, en calculant le TCO (Total Cost of Ownership) et le TCM (Total Cost of Mobility)
11.1.3 - Acquérir et déployer un logiciel dédié à la gestion du parc de véhicules pour optimiser le suivi, l'entretien et la performance de la flotte
11.1.4 - Mettre en place un système de pilotage performant intégrant une stratégie de renouvellement et de revente des véhicules, un plan pluriannuel d'investissement (PPI), ainsi qu'un dispositif de contrôle, de maintenance et d'optimisation des processus
11.1.5 - Actualiser le règlement d'utilisation des véhicules ainsi que les modalités d'application des avantages en nature pour garantir leur conformité et leur adaptation aux pratiques
11.1.6 - Installer des wallboxes de seconde génération sur le site et définir leurs modalités d'utilisation, incluant une réflexion sur la tarification pour les usages privés
11.1.7 - Mettre en place un système d'autopartage de nos véhicules (Siéml, VdS, ZI Ecoflant)
COR - 11 - 2 - Projet Village des syndicats : réussir l'intégration de nos nouveaux partenaires et favoriser la cohabitation des équipes
11.2.1 - Porter un regard critique sur les propositions d'aménagement du programmiste, du maître d'ouvrage délégué ou du maître d'œuvre afin d'être force de proposition dans la prise en compte des contraintes organisationnelles
11.2.2 - Piloter et animer les comités fonctionnels internes Siéml dédiés aux moyens généraux
11.2.3 - Assurer la gestion immobilière du projet
11.2.4 - Organiser la vie des agents du Siéml pendant la phase travaux

11.2.5 - Accueillir les agents sur le nouveau site et définir des règles de vie commune (ex : charte du "vivre ensemble", guides, modes opératoires, FAQ, plan de communication relatifs aux accès, à la réservation des ressources, au stationnement, à l'utilisation des locaux...)
11.2.6 - Piloter le projet GTB/GTC du nouvel ensemble immobilier
COR - 11 - 3 - Mettre en place un système de pilotage des activités et de conduite des projets des moyens généraux pour optimiser la gestion, le suivi et l'évaluation des interventions
11.3.1 - Mettre en place un outil de ticketing pour la gestion et la priorisation des demandes d'intervention
11.3.2 - Elaborer un programme pluriannuel d'investissement sur le patrimoine immobilier et mobilier
11.3.3 - Formaliser un guide de procédures pour chacun des services
11.3.4 - Finaliser le tableau de bord de suivi et d'évaluation de l'ensemble des fournisseurs et des prestataires
11.3.5 - Opter pour une solution de facility management et un outil de GMAO associé
11.3.6 - Mesurer la satisfaction des agents et déterminer des plans de progrès en conséquence
COR - 11 - 4 - Structurer une gestion patrimoniale et assurantielle en lien avec les services opérationnels
11.4.1 - Recruter et intégrer un nouvel agent dans le service (référentiel des activités et des compétences, parcours de formation, accompagnement)
11.4.2 - Compléter le guide des procédures de gestion patrimoniale afin de clarifier de manière transversale les rôles et responsabilités de chacun des services dans la conduite des opérations (travaux, concession...)
11.4.3 - Définir les règles de gestion assurantielle et patrimoniale de la compétence EPU et rédiger, en lien avec le service EPU, un guide d'exercice de la compétence éclairage public
11.4.4 - Anticiper et professionnaliser la gestion des litiges dans le cadre de la responsabilité administrative du Siéml
11.4.5 - Etudier la sinistralité et optimiser les contrats d'assurance.
COR - 11 - 5 - Assurer aux usagers du site un cadre de vie au travail durable et responsable
11.5.1 - Mettre en place avec 3R d'Anjou un système de gestion des déchets efficient sur le site du VDS
11.5.2 - Mieux intégrer les agents du Siéml aux réflexions relatives à leur environnement professionnel (étude flotte véhicules, modalités d'équipement des salles, système de réservation, aménagement des vestiaires, politique de mobilité durable...)
11.5.3 - Pérenniser et développer le label employeur pro vélo

COR - 12 - Miser sur la coopération collective et développer la qualité de gestion des ressources humaines

COR - 12 - 1 - Favoriser l'attractivité du Siéml et l'engagement durable des équipes

12.1.1 - Élaborer un programme de formations internes, structurer et dynamiser un réseau de formateurs afin de promouvoir le partage des cultures professionnelles.

12.1.2 - Mettre en place un régime indemnitaire transparent, juste et motivant, et communiquer sur le dispositif (charte rémunération et régime indemnitaire, etc.)
12.1.3 - Mettre en place une politique de protection sociale innovante et équitable, conçue pour attirer, fidéliser et soutenir les agents, tout en répondant à leurs besoins en santé, prévoyance et bien-être.
12.1.4 - Faire évoluer l'organisation et les temps de travail au regard des enjeux sociétaux
12.1.5 - Elaborer et mettre en œuvre une politique d'évaluation et de prévention des risques professionnels avec un plan d'actions
12.1.6 - Concevoir un parcours d'intégration pour l'accueil des nouveaux arrivants (guide du Siéml, système du tutorat...)
12.1.7 - Moderniser les outils et méthodes de recrutement et construire le reporting
12.1.8 - Intégrer les enjeux environnementaux dans la planification stratégique des emplois et des compétences en favorisant le développement des savoir-faire liés à la transition écologique
12.1.9 - Etudier les possibilités de synergies professionnelles territorialisées (développement de partenariats autour du bassin d'emploi du Siéml, favoriser les "mutualisations" autour du VDS)
COR - 12 - 2 - Moderniser le pilotage et l'organisation RH en musclant la dimension prospective et digitale
12.2.1 - Mettre en place un système de contrôle de gestion sociale en vue de maîtriser plus efficacement la masse salariale, via notamment l'intégration de données analytiques RH dans le paramétrage du SIRH.
12.2.2 - Renforcer le pilotage stratégique des RH grâce à la définition et au suivi d'indicateurs clés de performance et de succès
12.2.3 - Accélérer la digitalisation des processus RH pour optimiser leur efficacité, leur accessibilité et leur gestion
12.2.4 - Formaliser les lignes directrices de gestion
12.2.5 - Etudier l'impact des usages de l'IA dans les pratiques professionnelles et définir le plan d'actions associé
12.2.6 - Développer le conseil en organisation et le conseil RH auprès des services (transformation du modèle opérationnel, diagnostic des process de travail, analyse de l'emploi, pesée des postes...)
12.2.7 - Réaliser une étude approfondie de mesure de l'impact des pratiques de télétravail
COR - 12 - 3 - Adapter les compétences et les parcours professionnels aux transitions démographiques, sociales et de carrière
12.3.1 - Parachever le dispositif de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)
12.3.2 – Structurer et formaliser notre politique de maintien dans l'emploi
12.3.3 - Concevoir un plan de formation innovant, aligné sur les enjeux métiers et professionnels, et en assurer un pilotage rapproché et performant
COR - 12 - 4 - Maintenir un dialogue social dynamique et constructif
12.4.1 - Renforcer la communication RH, développer les outils associés (notamment l'intranet) et créer un observatoire social
12.4.2 - Elaborer, mettre en œuvre et piloter chaque année un programme thématique de concertation et de négociation avec les partenaires sociaux
12.4.3 - Evaluer les politiques RH menées et en partager les résultats

12.4.4 - Mettre en place une newsletter RH
COR - 12 - 5 - Développer le contrôle interne et structurer le service ad'hoc
12.5.1 - Elaborer une cartographie des risques RH et décliner un plan d'actions dédié
12.5.2 - Instaurer une gestion RH déconcentrée
12.5.3 - Parachever le guide des procédures de gestion RH
12.5.4 - Formaliser les règles de suppléance
12.5.5 - Réaliser les audits de contrôle paie en lien avec la Trésorerie (contrôle simplifié)
COR - 12 - 6 - Lutter contre toutes les formes de discrimination au travail, promouvoir la diversité et l'inclusion
12.6.1 - Formaliser le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
12.6.2 - Mettre en œuvre et animer le guide des alertes éthiques
12.6.3 - Concevoir et formaliser une charte de déontologie à l'attention des agents territoriaux
12.6.4 - Mettre en œuvre et animer le plan d'actions sur l'égalité femme-homme

COR - 13 - Passer de la prospective budgétaire au pilotage stratégique financier pour une gestion durable et efficace de nos ressources
COR - 13 - 1 - Optimiser les ressources et améliorer la performance budgétaire et financière
13.1.1 - Recruter un contrôleur de gestion
13.1.2 - Mettre en place les outils et méthodes de comptabilité analytique et d'analyse de coûts
13.1.3 - Travailler sur les modèles économiques des projets émergents
13.1.4 - Mettre en place une veille dynamique sur les possibilités de financement externe
13.1.5 - Instaurer des tableaux de bord de suivi des indicateurs clés de performance financière
13.1.6 - Définir des programmes pluriannuels d'investissement territorialisés
13.1.7 - Instaurer un SI décisionnel
13.1.8 - Instaurer le compte financier unique
13.1.9 - Généraliser la gestion en AP/CP

13.1.10 - Elaborer un budget vert
13.1.11 - Animer la commission finances et administration générale
13.1.12 - Mettre à jour la prospective financière
13.1.13 - Cartographier et formaliser/mettre à jour les processus financiers et budgétaires
COR - 13 - 2 - Promouvoir la transparence et la responsabilité financières
13.2.1 - Développer le dialogue de gestion et améliorer le reporting financier à destination des élus
13.2.2 - Améliorer le reporting financier interne (jauges des consommations de crédits...)
13.2.3 - Développer les actions de coopération avec la DGFIP via une convention de partenariat
13.2.4 - Aller vers la certification des comptes
COR - 13 - 3 - Améliorer la qualité comptable et le suivi patrimonial
13.3.1 - Réduire les délais de paiement
13.3.2 - Fiabiliser la tenue de l'inventaire comptable
13.3.3 - Mettre en place une gestion spécifique des immobilisations des biens concédés
13.3.4 - Apurer régulièrement les comptes de tiers
13.3.5 - Créer une régie de recettes pour la gestion des chèques
13.3.6 - Mener à son terme le changement de logiciel comptable et budgétaire et instaurer un système de gestion décentralisée dans les services opérationnels
COR - 13 - 4 - Identifier et anticiper les risques financiers et de gestion par l'instauration d'une politique de contrôle interne
13.4.1 - Elaborer une gouvernance du contrôle interne, une charte et un rapport annuel des actions menées
13.4.2 - Mettre à jour la cartographie des risques et sensibiliser les services
13.4.3 - Formaliser les règles de suppléance au sein du service

COR - 14 - Optimiser et sécuriser notre politique d'achat et engager une démarche durable et responsable

COR - 14 - 1 - Développer une stratégie d'achat responsable et durable

14.1.1 - Formaliser le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables et élaborer une charte fournisseurs (SPASER)

14.1.2 - Définir et intégrer systématiquement des clauses et des critères environnementaux pertinents dans les marchés
14.1.3 - Etablir une convention avec le Département pour un accompagnement à la définition de clauses sociales dans nos marchés ainsi qu'à l'évaluation de leur exécution
14.1.4 - Identifier de nouveaux marchés réservés
14.1.5 - Tester de nouvelles clauses sociales (ex: égalité F/H)
COR - 14 - 2 - Réaliser des achats performants et innovants
14.2.1 - Elaborer une cartographie des achats et définir des familles d'achats
14.2.2 - Systématiser le sourcing, accompagner les services dans la démarche et élaborer un guide dédié
14.2.3 - Simplifier les documents de consultation des entreprises
14.2.4 - Déployer des techniques et outils pour promouvoir le développement des achats innovants (hackathons, dialogues compétitifs, partenariats d'innovation, etc.).
14.2.5 - Définir et mettre en place des indicateurs de performance clé des achats et des marchés
14.2.6 - Former les services aux techniques de négociation et au management de la relation fournisseurs
COR - 14 - 3 - Sécuriser les processus d'achat et garantir la transparence
14.3.1 - Elaborer une nomenclature de nos achats pour le contrôle de la computation des seuils de la commande publique
14.3.2 - Etablir un guide interne de la commande publique
14.3.3 - Structurer la fonction achat en définissant précisément les flux de travail, les procédures et les responsabilités (niveaux d'activités des postes, spécialités et projets affectés...)
14.3.4 - Acquérir et déployer un logiciel de gestion et de suivi des marchés
14.3.5 - Acquérir et déployer un logiciel de rédaction et d'instruction des marchés
14.3.6 - Automatiser en partie la rédaction des marchés en s'appuyant sur l'IA

COR - 15 - Concevoir et piloter une stratégie de communication innovante et engageante

COR - 15 - 1 - Développer une communication qui porte les valeurs du Siéml et traduit son engagement face aux grands défis du changement climatique
15.1.1 - Valoriser les valeurs du PACTE (proximité, agilité, coopération, transversalité et expertise énergétique) dans nos actions de communication via l'identification des vecteurs propices à la promotion de ces valeurs
15.1.2 - Valoriser les indicateurs issus de l'évaluation des politiques de transition écologique portées par le Siéml (communication verte)
15.1.3 - Promouvoir une communication plus responsable en adoptant des pratiques visant à réduire notre impact environnemental, notamment par l'utilisation de supports écoresponsables, la réduction des impressions, et l'intégration de démarches numériques durables

COR - 15 - 2 - Conforter l'image de marque du Siéml et accompagner ses évolutions par une communication claire, adaptée et ciblée, au plus près des territoires
15.2.1 - Accompagner les services dans leurs projets et proposer un plan de communication ciblé et adapté en systématisant des points d'échange avec chacun des services.
15.2.2 - S'appuyer sur une communication multisupport pour illustrer l'étendue des missions et l'organisation du Siéml (plaquette institutionnelle, diaporama...)
15.2.3 - Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication valorisant des indicateurs territorialisés
15.2.4 - Etudier l'opportunité d'adhésion ou non à la marque Territoire d'énergie de la FNCCR pour garantir le cas échéant une pleine adhésion et une parfaite transition
15.2.5 - Assurer la cohérence de l'image de la collectivité en veillant à l'application de la charte graphique et en encourageant l'utilisation des kits de communication pour renforcer l'autonomie des services
15.2.6 - Concevoir et organiser des événements à la fois d'envergure et de proximité, adaptés aux besoins et attentes de nos adhérents (11ème forum départemental de l'énergie en 2026, actions phares pour le lancement de la nouvelle mandature, etc.)
15.2.7 - Réaliser un bilan et dresser des perspectives d'évolution pour nos supports d'information "institutionnels" (lettre mensuelle, magazine annuel, site Internet...)
15.2.8 - Cadrer les travaux d'évolution du site internet (à penser en effet miroir d'un éventuel développement d'extranet) et dans une réflexion globale de notre communication digitale.
15.2.9 - Coordonner le GT Communication dans le cadre de l'accueil du Congrès national AMORCE à Angers en novembre 2025, en lien avec le SEA et le SIVERT.
15.2.10 - Garantir la fiabilité des informations que nous diffusons via le contrôle et la mise à jour régulière de nos éditions et veiller à rester innovant dans les formats proposés
COR - 15 - 3 - Dynamiser la communication, tant en interne qu'en externe, pour favoriser le dialogue et la cohésion
15.3.1 - Optimiser la présence du Siéml sur les réseaux sociaux et développer une stratégie d'engagement
15.3.2 - Mettre à disposition des agents et élus des outils de bonnes pratiques, conseiller et former.
15.3.3 - Impliquer la commission Finances et Administration Générale dans la conception et le déploiement des projets structurants de communication
15.3.4 - Valoriser les métiers et les agents du Siéml au travers de la poursuite des vidéos métiers et reportages photos.
15.3.5 - Déployer une véritable base de contacts collaborative et partagée (CRM) et lancer des campagnes de mise à jour de nos contacts
15.3.6 - Faciliter l'accès à la banque de photos du Siéml via l'acquisition et la gestion d'une photothèque
COR - 15 - 4 - Développer une communication innovante, en veille sur les évolutions des pratiques et des tendances pour accompagner l'émergence de nouvelles activités ou besoins
15.4.1 - Consacrer un temps accru à la veille (abonnements, réseaux, salons professionnels...)
15.4.2 - Participer régulièrement à des actions de formation (ex: réseaux sociaux, IA, etc.)
15.4.3 - Participer activement aux réseaux professionnels (GT Entente, FNCCR...)
15.4.4 - Se sensibiliser en continu aux enjeux des métiers du Siéml
COR - 15 - 5 - Renforcer le pilotage de la communication et optimiser l'organisation du service pour favoriser la transversalité et la réactivité dans l'accompagnement et le conseil

15.5.1 - Elaborer et partager un plan de communication global (contexte, cibles, objectifs, échéances...)
15.5.2 - Avoir une vision exhaustive des projets à venir pour mieux planifier et prioriser éventuellement les actions de communication
COR - 15 - 6 - Célébrer 100 ans d'engagement du Siéml en faveur des territoires
15.6.1 - Créer la marque "100 ans du Siéml" pour la communication du centenaire du syndicat et la décliner sur les supports de communication
15.6.2 - Organiser un événement marquant pour célébrer le centenaire, qui fédère l'ensemble des services du Siéml en amont et pendant
15.6.3 - Editer une bande dessinée retraçant l'histoire du Syndicat et assurer sa promotion

COR - 16 - Poursuivre notre effort de digitalisation de façon raisonnée et renforcer la sécurité des systèmes d'information

COR - 16 - 1 - Définir notre stratégie numérique et structurer les SI en cohérence
16.1.1 - Définir à court terme notre stratégie informatique en lien avec le recrutement à venir de notre DSI
16.1.2 - Piloter le projet de Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI)
16.1.3 - Mettre en œuvre le portefeuille de projets issu du schéma directeur
16.1.4 - Recruter un responsable des systèmes d'information et renforcer les compétences en gestion des données au sein du Siéml
COR - 16 - 2 - Structurer et organiser le service SI pour répondre aux besoins des utilisateurs et aux enjeux systémiques
16.2.1 - Anticiper les évolutions organisationnelles induites par le VdS et favoriser les synergies professionnelles dans le domaine des SI avec les autres syndicats
16.2.2 - Optimiser les investissements et le coût du parc informatique en définissant un programme de renouvellement pluriannuel
16.2.3 - Mettre en place un outil de gestion du parc informatique et téléphonique.
16.2.4 - Déployer un outil d'assistance (ticketing) auprès des utilisateurs afin de prioriser les demandes et assurer une évaluation du service apporté
16.2.5 - Renforcer l'accompagnement des services dans la digitalisation de leurs processus et métiers en déployant des outils adaptés à leurs besoins
16.2.6 - Définir une stratégie de déploiement et d'usage des outils MS365, guider et former les agents dans leur utilisation de la suite et harmoniser les pratiques
COR - 16 - 3 - Renforcer la gouvernance et la sécurité de l'Information
16.3.1 - Sécuriser les données et mettre en place des mesures de prévention et de protection contre les cyberattaques (pare-feu, système de détection intrusion et audits réguliers de la sécurité du système)
16.3.2 - Limiter les droits d'administrateur sur les postes de travail
16.3.3 - Renforcer la politique de gestion des mots de passe.

16.3.4 - Mettre à jour la charte d'utilisation des SI
COR - 16 - 4 - Améliorer le maintien du système en condition opérationnelle et l'assistance aux utilisateurs
16.4.1 - Élaborer et mettre en œuvre un plan de continuité des activités (PCA) pour garantir le maintien des services essentiels en toutes circonstances
16.4.2 - Élaborer et déployer un plan de reprise des activités afin d'assurer une remise en fonctionnement efficace et rapide des services après une interruption
COR - 16 - 5 - Professionnaliser le pilotage des activités du service et moderniser nos usages
16.5.1 - Formaliser, optimiser et automatiser le cas échéant certains processus (ex : préparation des PC) et les outils
16.5.2 - Être en veille et sensibiliser les agents du Siéml aux usages de l'IA
16.5.3 - Formaliser une cartographie applicative
16.5.4 - Établir et assurer le suivi des indicateurs clés de performance (KPI) pour évaluer et optimiser l'efficacité des actions et des projets

COR - 17 - Garantir et pérenniser une gestion documentaire probante et sécurisée
COR - 17 - 1 - Garantir et pérenniser un archivage numérique probant et sécurisé
17.1.1 - Réaliser une étude de la GED actuelle afin de prendre une décision sur la GED cible (maintien de la GED actuelle ou bascule sur une nouvelle GED ?)
17.1.2 - Explorer l'apport de l'IA dans l'automatisation des tâches de classement et d'indexation (GED)
17.1.3 - Étudier l'opportunité de déployer un système d'archivage électronique (SAE)
17.1.4 - Contribuer à la réorganisation et l'harmonisation de l'arborescence numérique de l'ensemble des services
17.1.5 - Trancher les enjeux de localisation de l'archivage de la data (notamment PCRS)
COR - 17 - 2 - Garantir l'authenticité des fichiers numériques et limiter la production d'archives hybrides
17.2.1 - Diffuser largement la signature électronique
17.2.2 - Mettre en place un orchestrateur (Pastell) et un parapheur électronique
17.2.3 - Établir et assurer le suivi des indicateurs clés de performance (KPI) pour évaluer et optimiser l'efficacité des actions et des projets
COR - 17 - 3 - Garantir la sécurité physique des archives
17.3.1 - Développer les prestations de l'archiviste pour la communication des archives
17.3.2 - Renforcer les mesures de sécurité pour accéder à l'actuel magasin et veiller à la sécurisation du déplacement et de l'installation du nouveau magasin d'archives dans le cadre des travaux VDS

17.3.3 - Mettre à jour tous les 2 ans le tableau de gestion
COR - 17 - 4 - Faciliter l'accès aux archives et diffuser les bonnes pratiques d'archivage auprès des agents
17.4.1 - Déterminer les durées de stockage en GED optimales et rédiger les procédures afférentes pour les agents
17.4.2 - Etudier les possibilités de numérisation de certaines catégories d'archives papier pour en simplifier l'accès et la visibilité
17.4.3 - Organiser des formations et ateliers pour améliorer la coopération entre l'archiviste et les services
17.4.4 - Piloter l'activité et suivre un certain nombre d'indicateurs pertinents (nombre d'archives demandées, perdues, communiquées...)
COR - 17 - 5 - Atteindre une conformité totale au RGPD
17.5.1 - Rédiger l'entièreté des procédures
17.5.2 - Tenir à jour les registres de traitement et de sous-traitance de données
17.5.3 - Garantir le respect du RGPD dans la commande publique
17.5.4 - Mener les audits et analyses d'impacts associées sur l'ensemble des outils Siéml pour s'assurer de leur conformité au RGPD
17.5.5 - Mettre en place un suivi d'indicateurs pertinents (taux de conformité, nombre d'audits, AIPD réalisés...)

DG / CAS : Direction Générale et Cellule d'Appui Stratégique

Piloter et transformer : une démarche concertée au service de la cohésion et de l'efficacité

Dans un environnement en constante évolution, marqué par des défis organisationnels et des exigences accrues en matière de performance, le rôle de la direction générale du Siéml s'avère plus que jamais stratégique. Épaulée par sa cellule de soutien stratégique, composée de cinq agents, l'équipe de direction générale est constituée par le DGS et les DGA, au nombre de quatre depuis la refonte de l'organigramme au printemps 2024. Ensemble, nous avons souhaité impulser une dynamique ambitieuse et structurée pour redynamiser le TriCo (comité de coordination et de cohésion fédérant les principaux agents d'encadrement) et impulser un chantier global d'élaboration de de projets de service.

Redynamiser le TriCo : un levier de cohésion et de pilotage

Le TriCo, regroupant les principaux agents d'encadrement et/ou d'expertise du Siéml, joue un rôle central dans la coordination des actions et dans la diffusion des orientations stratégiques. Ces dernières années, cependant, la nécessité de renforcer la cohésion et l'efficacité de ce comité s'est imposée. Pour y répondre, l'équipe des DG a déployé une démarche structurée, mêlant réflexion collective et actions concrètes. Au cœur de cette dynamique se trouve l'ambition de renforcer les liens entre les cadres, de clarifier les rôles et responsabilités, et de favoriser une communication transversale fluide. En s'appuyant sur des séminaires, des ateliers collaboratifs et des outils partagés, la démarche a permis de poser les bases d'un TriCo plus fédérateur, capable de mobiliser les énergies autour d'un projet commun.

Les projets de service : un chantier global et structurant

Parallèlement, le pilotage du chantier des projets de service a représenté une priorité majeure pour la direction générale. Ce travail de fond, amorcé lors du séminaire de Saint-Nazaire, a mobilisé l'ensemble des pôles et services du Siéml, dans une logique de co-construction. La cellule stratégique a joué un rôle clé dans l'accompagnement des équipes, en veillant à garantir la cohérence et l'articulation des projets avec les axes stratégiques définis dans la feuille de route 2020-2026. La démarche a permis de recenser 20 objectifs stratégiques, près de 90 objectifs opérationnels et plus de 400 actions concrètes. Parmi ces objectifs et actions figurent les initiatives propres à la cellule d'appui stratégique placée auprès du directeur général : les objectifs et actions de cette cellule sont réparties en trois grands domaines prioritaires, incarnés par des projets portés directement par la direction générale.

- **Garantir un fonctionnement démocratique et fluide du syndicat** : ce volet vise à renforcer la territorialisation de la gouvernance et des politiques publiques, tout en consolidant les liens avec les élus et les citoyens. Parmi les priorités figurent l'accompagnement des représentants dans leurs mandats, la redynamisation des canaux d'information et d'animation démocratique, et une meilleure prise en compte des spécificités locales dans les actions du Siéml.
- **Renforcer la sécurité juridique et la transparence** : le syndicat s'est engagé dans une démarche proactive pour sécuriser ses actes, diffuser la culture juridique et renforcer l'accompagnement des services et des élus. Cela inclut la prévention des conflits d'intérêts, le suivi des risques contentieux et la valorisation des compétences juridiques comme levier structurant de la chaîne décisionnelle.
- **Transformer l'action publique par un pilotage renforcé et une approche responsable** : ce dernier axe illustre l'ambition du Siéml de moderniser ses pratiques et d'intégrer pleinement les principes de responsabilité sociétale des organisations (RSO). Qu'il s'agisse de développer une politique interne de préservation de l'environnement, de renforcer l'évaluation des politiques publiques ou d'anticiper le renouvellement des délégations de service public, la démarche vise à conjuguer performance et durabilité.

Un accompagnement stratégique au service de l'efficacité

La cellule de soutien stratégique a été déterminante dans le suivi de ces chantiers, jouant à la fois un rôle de facilitateur et de garant méthodologique. Elle a accompagné la direction générale dans l'élaboration des projets, la mise en place d'outils de pilotage, et la mobilisation des équipes autour de priorités clairement définies.

Cette approche va également permettre dans un avenir proche de poser les jalons pour la suite des événements, avec la création d'un tableau de bord de pilotage. Cet outil, en cours de construction, offrira une vision consolidée des projets et actions du syndicat, tout en assurant un suivi rigoureux et une capacité d'évaluation accrue.

Vers une gouvernance renforcée et partagée

L'ensemble de ces efforts traduit une ambition partagée : celle de faire du Siéml une organisation exemplaire, à la fois cohérente dans sa gouvernance, performante dans ses actions, et engagée dans une dynamique de progrès continu. En renforçant la cohésion de ses équipes d'encadrement et en structurant ses projets de service, le syndicat se dote des moyens nécessaires pour répondre aux attentes des collectivités et des citoyens qu'il accompagne. En mobilisant toutes les énergies et en valorisant les compétences de chacun, le Siéml trace la voie d'une administration moderne, solidaire et résolument tournée vers l'avenir.

**Emmanuel Charil,
Directeur général
des services**

3 objectifs
stratégiques22 objectifs
opérationnels

37 chantiers

46 actions

DG - 18 - Garantir un fonctionnement démocratique et fluide du syndicat via notamment une territorialisation renforcée de sa gouvernance, de son organisation et de son activité

- DG - 18 - 1 Consolider la territorialisation de la gouvernance et l'action du Siéml et renforcer l'animation démocratique des collèges territoriaux
- DG - 18 - 2 - Redynamiser les canaux existants pour une meilleure connaissance, une meilleure fréquentation des instances et une meilleure appropriation des services et de la gouvernance du Siéml par les élus
- DG - 18 - 3 - Accompagner davantage les représentants et délégués dans l'exercice de leur mandat pour une gouvernance responsable et efficace (accueil et formation, prévention des conflits d'intérêts, animation, ...)
- DG - 18 - 4 - Renforcer la territorialisation dans l'organisation des services
- DG - 18 - 5 - Adapter nos politiques publiques en prenant en compte davantage les spécificités territoriales
- DG - 18 - 6 - Contribuer à la concertation citoyenne en redynamisant notamment la CCSPL et en encourageant le dialogue avec les associations locales

DG - 19 - Renforcer la sécurité juridique de la gouvernance et de l'action du Siéml au travers du développement et de l'adaptation de l'accompagnement et du conseil aux services et aux élus

- DG - 19 - 1 - Diffuser plus efficacement la culture juridique en interne et auprès de nos partenaires et renforcer la prise en compte des enjeux déontologiques et éthiques
- DG - 19 - 2 - Contribuer à sécuriser les actes et garantir la licéité des flux financiers (dépenses et recettes) du syndicat
- DG - 19 - 3 - Positionner le service juridique en tant que maillon structurant de la chaîne décisionnelle via le renforcement de sa capacité à être force de proposition, le développement du conseil et l'accompagnement des services et des élus dans la recherche de solutions
- DG - 19 - 4 - Renforcer la lisibilité des statuts et des compétences du syndicat
- DG - 19 - 5 - Mieux prévenir et suivre les risques précontentieux et contentieux et renforcer la capacité du syndicat à défendre ses intérêts

DG - 20 - Contribuer à la transformation de l'action publique par le renforcement du pilotage, du contrôle et de l'évaluation, la poursuite de la démarche de RSO et la recherche d'une stratégie coconstruite et partagée

- DG - 20 - 1 - RSO : Encourager le management responsable
- DG - 20 - 2 - RSO : Respecter les intérêts des citoyens et créer les conditions pour le développement local
- DG - 20 - 3 - RSO : Développer une politique interne de préservation de l'environnement
- DG - 20 - 4 - RSO : Faire vivre le plan de progrès RSO et encourager son appropriation par les services
- DG - 20 - 5 - Renforcer l'évaluation de nos politiques publiques
- DG - 20 - 6 - Concessions : Renforcer le pilotage de nos concessions (électricité et gaz) au travers d'une planification renforcée des investissements (devant permettre d'assurer une qualité des services publics en tout point du département et un accompagnement des territoires face aux enjeux de transition énergétique)
- DG - 20 - 7 - Concessions : Renforcer les relations avec les usagers des services publics (en renforçant le contrôle de la fourniture d'énergie au tarif réglementé de vente et en s'engageant plus avant dans des actions de lutte contre la précarité énergétique)
- DG - 20 - 8 - Concessions : Anticiper le terme et le renouvellement des DSP gaz et œuvrer pour un réseau de gaz en phase avec les enjeux des territoires

- DG - 20 - 9 - Concessions : Fiabiliser les inventaires patrimoniaux, techniques et comptables et valoriser les données énergétiques locales pour renforcer la connaissance de notre patrimoine et fiabiliser les analyses au service des collectivités
- DG - 20 - 10 - Satellites : Renforcer le contrôle des satellites (SEM, SCIC...) ainsi que le suivi et la valorisation des subventions aux associations
- DG - 20 - 11 - Développer une stratégie partagée et renforcer son appropriation (de la feuille de route stratégique aux projets de service)

Ci-dessous, la liste détaillée des chantiers et projets à mener :

DG - 18 - Garantir un fonctionnement démocratique et fluide du syndicat via notamment une territorialisation renforcée de sa gouvernance, de son organisation et de son activité
DG - 18 - 1 - Consolider la territorialisation de la gouvernance et l'action du Siéml et renforcer l'animation démocratique des collèges territoriaux
18.1.1 - Redynamiser les réunions territoriales en mettant à disposition des animateurs internes les outils nécessaires à une animation dynamique
18.1.2 - Renforcer la co-construction dans l'organisation et l'animation des réunions territoriales en sollicitant davantage en amont les élus et les services
18.1.3 - Réaffirmer le rôle d'ambassadeurs territoriaux des membres du Bureau
18.1.4 - Etudier l'opportunité de mettre en place des délégations budgétaires auprès des collèges électoraux
DG - 18 - 2 - Redynamiser les canaux existants pour une meilleure connaissance, une meilleure fréquentation des instances et une meilleure appropriation des services et de la gouvernance du Siéml par les élus
18.2.1 - Construire un annuaire en ligne pour permettre une meilleure (inter)connaissance des délégués entre eux
18.2.2 - Repenser l'extranet (facilités d'accès + contenus) des élus dans un souci de praticité et d'accessibilité
18.2.3 - Concevoir un nouveau livret d'accueil et un guide de l' élu du Siéml dans la perspective des renouvellements électoraux
18.2.4 - Concevoir un agenda de la gouvernance permettant de gagner en visibilité (disponible via l'extranet)
DG - 18 - 3 - Accompagner davantage les représentants et délégués dans l'exercice de leur mandat pour une gouvernance responsable et efficace (accueil et formation, prévention des conflits d'intérêts, animation, ...)
18.3.1 - Optimiser la rédaction, la validation et la diffusion des comptes-rendus / des relevés de décision de séance auprès des instances communales / intercommunales
18.3.2 - Rédiger et publier une communication visant à encourager les candidatures à la gouvernance du Syndicat
18.3.3 - Sensibiliser les représentants à leur rôle d'ambassadeurs du Siéml auprès de leurs conseils municipaux.
18.3.4 - Développer des outils / vecteurs pour faciliter la communication des représentants au sein de leurs conseils municipaux
18.3.5 - Rédiger et publier une charte de l' élu (droits, devoirs, déontologie)
18.3.6 - Rédiger et publier un livret d'accueil des nouveaux élus (nouvelle mandature)
18.3.7 - Construire et animer un séminaire de formation à destination des VP en début de mandature afin de leur permettre d'appréhender plus efficacement la diversité et la technicité des actions du syndicat ainsi que les grands enjeux de la transition énergétique

DG - 18 - 4 - Renforcer la territorialisation dans l'organisation des services
18.4.1 - Retravailler la structure et la forme de la fiche contacts pour améliorer la lisibilité de l'organisation vers les territoires
18.4.2 - Etudier la possibilité d'harmoniser la sectorisation des services (guichet unique ?)
18.4.3 - Etudier l'opportunité de désigner des référents géographiques internes, transverses et en effet miroir des élus ambassadeurs
18.4.4 - Favoriser la transversalité entre les services opérationnels pour mieux répondre aux besoins des collectivités en recensant dans une base de données accessible et partagée l'ensemble des projets sur un territoire donné
DG - 18 - 5 - Adapter nos politiques publiques en prenant en compte davantage les spécificités territoriales
18.5.1 - Être en veille active sur les actualités des territoires afin d'anticiper et mieux prendre en compte les spécificités territoriales dans le design de nos politiques publiques
18.5.2 - Renforcer et systématiser en interne la culture de la coopération grâce à la conception d'un cycle de formation adhoc (cf. jeux de rôles)
DG - 18 - 6 - Contribuer à la concertation citoyenne en redynamisant notamment la CCSPL et en encourageant le dialogue avec les associations locales
18.6.1 - Diversifier les représentants associatifs en identifiant en amont les associations les plus actives et dynamiques des territoires en lien avec nos compétences
18.6.2 - Formaliser le règlement intérieur et les thématiques de travail de la CCSPL
18.6.3 - Proposer des événements et des communications pédagogiques (autour de l'énergie) adaptés aux besoins des représentants associatifs
18.6.4 - Animer la relation partenariale avec les représentants associatifs en veillant par exemple à les inviter aux événements du Siéml

DG - 19 - Renforcer la sécurité juridique de la gouvernance et de l'action du Siéml au travers du développement et de l'adaptation de l'accompagnement et du conseil aux services et aux élus
DG - 19 - 1 - Diffuser plus efficacement la culture juridique en interne et auprès de nos partenaires et renforcer la prise en compte des enjeux déontologiques et éthiques
19.1.1 - Développer l'expertise juridique apportée auprès des services via la rédaction de notes juridiques transversales, l'animation d'ateliers et la veille juridique
19.1.2 - Diffuser et partager plus largement les documents de ressources internes et externes (fiches de procédure, guide pratique visant à renforcer la loyauté des relations entre le syndicat et ses partenaires, lexique des principaux termes juridiques employés pour les procédures et activités du syndicat, ...).
19.1.3 - Concevoir un guide pratique de déontologie à l'attention des élus et agents du syndicat
DG - 19 - 2 - Contribuer à sécuriser les actes et garantir la licéité des flux financiers (dépenses et recettes) du syndicat
19.2.1 - Renforcer la coordination de la production des actes via leur recensement et l'identification des doublons, incohérences ou usages inappropriés (tableau de recensement et de suivi)
19.2.2 - Favoriser la mutualisation des actes unilatéraux et contractuels via l'élaboration de modèles types et accroître l'accompagnement à la rédaction pour les actes spécifiques (structuration d'une "actothèque" et d'une "contrathèque")
19.2.3 - Clarifier et simplifier le règlement financier du syndicat via notamment l'établissement d'une typologie des flux

DG - 19 - 3 - Positionner le service juridique en tant que maillon structurant de la chaîne décisionnelle via le renforcement de sa capacité à être force de proposition, le développement du conseil et l'accompagnement des services et des élus dans la recherche de solutions.
19.3.1 - Structurer plus efficacement le dialogue juridique en amont via le renforcement de la procédure de saisine, une meilleure identification des délais et l'organisation de points réguliers avec les services et la direction générale
19.3.2 - Développer l'utilité du contrôle juridique a posteriori via le recours accru aux retours d'expérience partagés et la rédaction de notes d'alerte, le cas échéant, incluant des propositions d'actions correctives.
19.3.3 - Renforcer la participation du service au sein des différents réseaux de professionnels dédiés au droit
DG - 19 - 4 - Renforcer la lisibilité des statuts et des compétences du syndicat
19.4.1 - Entreprendre une réforme des statuts visant à mettre à jour et clarifier les compétences statutaires à la vue de la diversification rapide de l'activité du syndicat
19.4.2 - Favoriser la compréhension des statuts et des activités du Syndicat par l'explication de leurs spécificités et l'élaboration d'un lexique de la terminologie utilisée dans les statuts et les divers documents relatifs aux compétences (règlements d'exercice des compétences, chartes, guides, ...).
19.4.3 - Adapter les délégations de pouvoirs aux évolutions du droit et des politiques menées par le Syndicat
19.4.4 - Formaliser précisément le circuit des délégations de signature et rechercher constamment leur ajustement à l'évolution de l'organigramme et des pratiques des services
DG - 19 - 5 - Mieux prévenir et suivre les risques précontentieux et contentieux et renforcer la capacité du syndicat à défendre ses intérêts
19.5.1 - Prévenir la survenance des risques contentieux via une meilleure identification de ceux-ci et l'élaboration d'une véritable cartographie des risques
19.5.2 - Prévenir la survenance des risques contentieux via l'élaboration d'un plan d'actions de prévention
19.5.3 - Favoriser l'intervention du service juridique le plus en amont possible dans le traitement des différends nés ou à naître (dans un 1er temps : actions de communication, sensibilisation pour faire prendre conscience aux services)
19.5.4 - Encourager le recours à la médiation et à la transaction en structurant une démarche de comparaison plus fine des coûts des différentes solutions alternatives (amiables ou contentieuses)
19.5.5 - Garantir un meilleur suivi des contentieux, notamment via la collaboration avec les cabinets d'avocats à développer (accord cadre, etc.)

DG - 20 - Contribuer à la transformation de l'action publique par le renforcement du pilotage, du contrôle et de l'évaluation, la poursuite de la démarche de RSO et la recherche d'une stratégie coconstruite et partagée

DG - 20 - 1 - RSO : Encourager le management responsable
20.1.1 - Redynamiser le management intermédiaire via l'animation des TriCo et la revalorisation du rôle des responsables de service
20.1.2 - Renforcer les vecteurs de communication directe entre l'équipe de direction générale et les agents (ex : organiser un temps fort complémentaire au temps de rentrée, améliorer le relai d'informations entre le TRICO et les services, etc.)
DG - 20 - 2 - RSO : Respecter les intérêts des citoyens et créer les conditions pour le développement local
20.2.1- Poursuivre et mieux suivre les actions de coopération décentralisée (ONG...)

20.2.2 - Favoriser les changements de modes de vie via notamment l'implication dans le programme TES du collège des transitions sociétales
DG - 20 - 3 - RSO : Développer une politique interne de préservation de l'environnement
20.3.1 - Rédiger un plan de sobriété du bâtiment, le mettre à jour annuellement et le communiquer auprès des agents
20.3.2 - Poursuivre la diminution des consommations de ressources (énergie, eau, déchets) à l'échelle du bâtiment en capitalisant sur ce qui est déjà mis en place (plan de sobriété, chaufferie bois, etc.)
20.3.3 - Faire du futur Village des syndicats un site exemplaire d'un point de vue environnemental et énergétique
20.3.4 - Valoriser plus efficacement toutes les actions en faveur de la transition écologique engagées par le Siéml tant en interne (sobriété, partenariat LPO, etc.) qu'en externe
DG - 20 - 4 RSO : Faire vivre le plan de progrès RSO et encourager son appropriation par les services
20.4.1 - Réunir les pilotes et copilotes régulièrement pour un point d'étape de leurs engagements
20.4.2 - Assurer un pilotage et une animation régulière de l'ensemble des actions RSO menées au sein des services
20.4.3 - Préparer le renouvellement du label Lucie 26 000 en identifiant notamment de nouvelles actions innovantes
20.4.4 - Dans le cadre du VDS, interroger la maturité de chaque syndicat sur le volet RSO et interroger la manière dont la RSO va vivre au sein de cet écosystème
DG - 20 - 5 - Renforcer l'évaluation de nos politiques publiques
20.5.1 - Déterminer les politiques prioritaires à évaluer en fonction de leur impact sociétal (économique, social ou environnemental)
20.5.2 - Constituer une équipe en interne dédiée au projet et la former aux outils, techniques et méthodologie d'évaluation
20.5.3 - Définir les critères d'évaluation et les indicateurs clés de performance par thématique sélectionnée
20.5.4 - Collecter et analyser les données, formuler des recommandations et publier les résultats des évaluations menées
DG - 20 - 6 - Concessions : Renforcer le pilotage de nos concessions (électricité et gaz) au travers d'une planification renforcée des investissements (devant permettre d'assurer une qualité des services publics en tout point du département et un accompagnement des territoires face aux enjeux de transition énergétique)
20.6.1 - Assurer un contrôle détaillé des engagements contractuels et suivre l'évolution des indicateurs qualité à la maille la plus fine possible
20.6.2 - Etudier l'opportunité d'ajouter au PPI Enedis-Siéml des montants d'investissements pluriannuels du Siéml
20.6.3 - Renforce le suivi de la bonne mise en œuvre des conventions transition énergétique signées avec nos concessionnaires (Enedis-Siéml et GRDF - Siéml)
20.6.4 - Initier une démarche d'analyse prospective du Siéml sur la résilience des réseaux face aux aléas climatiques
20.6.5 - Poursuivre les efforts de mutualisation de certaines missions de contrôle concession au niveau de l'entente TE PDL
20.6.6 - Examiner la possibilité d'évaluer plus finement les impacts réseaux du développement et du raccordement des énergies renouvelables via le développement d'un progiciel de simulation

DG - 20 - 7 - Concessions : Renforcer les relations avec les usagers des services publics (en renforçant le contrôle de la fourniture d'énergie au tarif réglementé de vente et en s'engageant plus avant dans des actions de lutte contre la précarité énergétique)
20.7.1 - Examiner la possibilité de développer les actions de lutte contre la précarité énergétique
20.7.2 - Développer le contrôle des TRV et les actions de sensibilisation et d'information des consommateurs sur la fourniture d'énergies
20.7.3 - Intégrer dans le contrôle de la concession une évaluation du dispositif chèque énergie
20.7.4 - Mesurer la satisfaction des usagers pour évaluer la qualité des concessionnaires de manière + objective
DG - 20 -8 - Concessions : Anticiper le terme et le renouvellement des DSP gaz et œuvrer pour un réseau de gaz en phase avec les enjeux des territoires
20.8.1 - Anticiper les enjeux de renouvellement de nos DSP gaz naturel et gaz propane en lien avec les territoires
20.8.2 - Inciter au regroupement des transferts de compétence à l'échelle des communes nouvelles pour clarifier les compétences
20.8.3 - Mener des études localisées sur l'avenir des réseaux de distribution de gaz
DG - 20 -9 - Concessions : Fiabiliser les inventaires patrimoniaux, techniques et comptables et valoriser les données énergétiques locales pour renforcer la connaissance de notre patrimoine et fiabiliser les analyses au service des collectivités
20.9.1 - Établir un inventaire physique exhaustif des actifs du syndicat en concession (électricité et gaz)
20.9.2 - S'assurer de la correspondance de l'inventaire comptable avec l'état de l'actif
20.9.3 - Renforcer la fonction de "gestion patrimoniale" pour un meilleur suivi des actifs du syndicat dans le temps
20.9.4 - Renforcer le contrôle des opérateurs télécoms dans le cadre notamment des conventions "appuis communs" signées pour le déploiement de la fibre sur les supports aériens du réseau de distribution publique d'électricité
20.9.5 - Proposer des analyses territorialisées des services publics de la distribution publique d'électricité et de gaz
DG - 20 - 10 - Satellites : Renforcer le contrôle des satellites (SEM, SCIC...) ainsi que le suivi et la valorisation des subventions aux associations
20.10.1 - Adapter les rapports de contrôle annuel aux nouvelles obligations réglementaires et législatives
20.10.2 - Renforcer nos compétences internes pour une analyse plus fine des bilans et comptes de résultats de nos sociétés satellites
20.10.3 - Renforcer le contrôle des associations auxquelles le Siéml adhère ou subventionne pour s'assurer de la bonne allocation des fonds
DG - 20 - 11 - Développer une stratégie partagée et renforcer son appropriation (de la feuille de route stratégique aux projets de services)
20.11.1 - Impulser un travail de co-construction des projets de service
20.11.2 - Formaliser un livret présentant les projets de services, soumis à la validation du COSY, et pouvant constituer un support de communication diffusable en interne et en externe
20.11.3 - Piloter et animer dans le temps les projets de services

Et après ?

Vers une mise en œuvre structurée, partagée et pérenne des projets de service

Les projets de service détaillés dans ce livret marquent une étape essentielle dans la mise en œuvre de notre feuille de route stratégique. Bien plus qu'un simple document, ce livret est l'expression d'une démarche collective et d'un engagement partagé : il traduit nos objectifs stratégiques en actions concrètes, définissant un cap clair pour les années à venir.

Sa vocation est double. D'une part, il constitue un outil de diffusion et de communication. Il permet de partager avec l'ensemble des parties prenantes – élus, agents, partenaires – les priorités qui orientent notre action. C'est un support pour expliquer, fédérer et mobiliser autour d'une vision commune. D'autre part, il se veut un véritable levier de pilotage et d'évaluation. Il nous offre un cadre structurant pour organiser nos efforts, suivre nos avancées et mesurer l'impact de notre travail au service des territoires.

Cette dynamique s'inscrit dans une logique de progrès continu. Grâce à l'implication de tous les acteurs du Siéml, nous avons recensé près de 400 actions dont la moitié environ à gains rapides (les quick wins), couvrant les multiples dimensions de nos missions. Ces actions peuvent être classées en trois phases : celles déjà entreprises ou engagées (un bon tiers), celles qui seront réalisées d'ici la fin de la mandature (un autre tiers) et enfin celles qu'il nous faudra entamer dans le prolongement du renouvellement des conseils municipaux en mars 2026. Ces actions, qu'elles soient stratégiques ou opérationnelles, immédiates ou itératives, constituent le socle d'une organisation performante et tournée vers l'avenir. Mais pour maximiser leur impact, il est essentiel de garantir leur suivi dans le temps.

C'est dans cet esprit que nous allons désormais bâtir un tableau de bord de pilotage. Ce nouvel outil nous permettra de centraliser l'ensemble des informations relatives aux projets de service, d'assurer leur suivi régulier et de procéder à des ajustements si nécessaire. Il offrira une vue d'ensemble claire et synthétique, indispensable pour évaluer l'efficacité de notre action et renforcer notre capacité à anticiper les besoins des territoires.

En adoptant cette démarche, nous faisons le choix de la transparence, de l'efficacité et de la cohérence. Ce livret n'est pas une fin en soi, mais le point de départ d'une dynamique pérenne, fondée sur l'implication de chacun et la volonté collective de progresser.

Je tiens à remercier tout particulièrement Méli ssandre Perret, administratrice territoriale et consultante en transformation des organisations qui, grâce à la méthodologie proposée, a permis aux équipes de bâtir efficacement le gros œuvre de ce vaste chantier. Merci aussi à Charlène Le Brigand et Emmanuel Joussemet, du cabinet NEPSIO Conseil, pour leur coaching dynamique en fin de parcours, alors que nous montrions un certain essoufflement dans l'exercice de finition de l'ouvrage. Merci enfin et surtout à tous les agents qui ont contribué à l'élaboration de ces projets de service. Ensemble, nous avons ainsi dessiné un avenir ambitieux pour le Siéml. Ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour transformer ces ambitions en réussites concrètes, au service des collectivités et des territoires que nous accompagnons.

Emmanuel Charil,
Directeur général des services

4. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025 - première partie

Rapporteur : M. Éric TOURON

PREMIÈRE PARTIE - LES ORIENTATIONS FINANCIÈRES

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit informer les élus de la situation financière de la collectivité et constitue la base documentaire sur laquelle peuvent s'appuyer les débats. Il comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel, qui fait l'objet d'un rapport spécifique.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2025 est l'occasion de revenir longuement sur les perspectives d'évolution pluriannuelle des principales sources de financement du syndicat, ainsi que sur les enjeux stratégiques de développement et de diversification de ses activités.

Les orientations budgétaires 2025 poursuivent les objectifs et directions fixés par la feuille de route stratégique du Siéml tant dans la volonté d'assurer la continuité d'une qualité de service des réseaux que d'accompagner le territoire départemental vers la transition énergétique et numérique.

Dans un contexte incertain, les projections pour 2025 ont été nécessairement prudentes notamment sur les recettes attendues. Nous poursuivons néanmoins une véritable dynamique d'investissement, tout en intégrant une certaine vigilance dans nos prévisions. Jusqu'à présent, nous sommes parvenus à nous épargner des arbitrages complexes favorisant un secteur d'investissement au détriment d'un autre, entre le maintien de nos activités historiques et le développement de nos nouvelles compétences. Cependant, l'année 2025 laisse présager l'émergence de cette nécessité pour les exercices à venir. Cela annonce une période où des choix devront être opérés pour préserver un équilibre financier durable.

La hausse continue des dépenses de fonctionnement (+ 10%) du fait notamment de l'augmentation des effectifs et de la poursuite du développement des activités du syndicat ont pour conséquence la présentation d'un autofinancement prévisionnel dégradé. Néanmoins, le Siéml dispose de marges financières importantes et sa capacité de désendettement resterait au terme de ce budget, bien en deçà des ratios prudentiels.

Le travail qui sera réalisé dans le cadre de la construction du budget primitif, visant à flécher nos investissements durables au sein d'un budget vert, permettra de mettre en lumière notre engagement dans la lutte contre le changement climatique. Ces investissements, bien qu'ils entraînent une dégradation de notre capacité de désendettement, doivent être nuancés par le fait qu'ils constituent une "dette verte", orientée vers des projets bénéfiques à long terme.

Par ailleurs, le lancement d'une dynamique de pilotage et de contrôle de gestion renforcera notre capacité à affiner le suivi budgétaire et à mettre en place des indicateurs permettant d'ajuster les trajectoires si nécessaire. Cette démarche vise également à travailler de manière plus fine sur nos modèles économiques, qu'il s'agisse des compétences récentes ou historiques.

Afin d'envisager les orientations budgétaires pour l'exercice 2025, je partirai donc du constat de la situation financière du syndicat à ce jour, pour vous proposer des axes de décisions politiques pour l'année à venir, en commençant traditionnellement par la situation macro-économique et législative.

1. LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

A. LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

Après deux années de forte inflation en 2022 (+ 5,30 %) et en 2023 (+ 4,90 %), l'indice des prix a baissé progressivement pour s'établir à 2 % fin 2024. La décélération devrait se poursuivre en 2025 et l'inflation devrait se fixer aux alentours de 1,8 % fin 2025.

En conséquence, les taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), dont la mission première est de contenir l'inflation, ont baissé depuis juin 2024 pour passer progressivement de 4 % à 3 %. Cette baisse impacte plus particulièrement la dette à court terme, la dette à long terme, quant à elle, reste soumise aux aléas d'un contexte politique incertain.

La croissance en zone Euro sur 2024 stagne à +0,7 % sur l'ensemble de l'année. En France, la croissance pour 2024 sera plus faible que prévue, de l'ordre de 1,1 %, alors même que la Loi de Finances pour 2024 envisageait une hypothèse trop optimiste de + 1,4 %.

Le déficit public, projeté lors de l'adoption de la loi de finances pour 2024 à -4,4 % du PIB, a été dépassé pour s'établir au projet de loi de finances 2025 (PLF rejeté) à -6,1%. Des alertes sur l'aggravation du déficit ont été tirées dès février 2024 entraînant une loi finances rectificative annulant 10 Mds d'euros de crédits. Les prévisions d'un déficit dégradé ont été successivement présentées tout au long de l'année 2024 sans réussir à enrayer cette trajectoire.

Le contexte politique national complexe et inédit a entraîné une présentation tardive en conseil des ministres du projet de loi de finances (PLF) pour 2025, le 10 octobre 2024.

Les discussions au Parlement n'ont pas permis l'adoption du PLF pour 2025, qui a été définitivement rejeté à la suite de la motion de censure du gouvernement votée le 4 décembre 2024.

B. LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 REJETÉ

• La contribution des collectivités au redressement des finances publiques

La dégradation des finances publiques a eu pour conséquence le retour en projet de loi de finances de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Cette contribution a été fixée initialement à la somme de 5 milliard d'euros.

Elle se traduisait par :

- la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros (450 grandes entités mais les syndicats en sont exclus),
- la suppression de la dynamique de la fraction de TVA pour 1,2 milliard d'euros,
- la réduction du Fonds de compensation de TVA (FCTVA) pour une économie de 0,8 milliard d'euros. Cette diminution se traduisait par un taux réduit de 16,404 % à 14,85 % et une diminution du périmètre d'application du FCTVA (exclusion notamment des dépenses d'entretien des réseaux dans le calcul du fonds).

• Un Fonds vert fortement réduit

Le Fonds vert dans ce projet initial était fortement diminué passant de 2,5 milliard d'euros en 2024 à 1 milliard d'euros en 2025 alors même que l'État s'était fixé des objectifs ambitieux de décarbonation pour 2030. Ce Fonds a pour ambition d'accélérer la transition écologique des territoires incitant les collectivités à financer des projets dans les domaines de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. Il est à espérer que la diminution ne mettra pas un coup de frein aux nécessaires initiatives dans les territoires.

C. LES MESURES DE LA LOI SPÉCIALE (ART. 47 DE LA CONSTITUTION ET ART. 45 DE LA LOLF)

En l'absence du vote d'un budget, une loi spéciale, permettant la continuité des services publics, a été promulguée le 20 décembre dernier évitant ainsi un shutdown à l'américaine.

Conformément à l'avis du Conseil d'État en date du 9 décembre 2024, la loi spéciale poursuit 3 objectifs :

- assurer la continuité de la vie nationale (paiement des fonctionnaires, continuité de services),
- reconduire les prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités (notamment la DGF, le FCTVA, le filet de sécurité lié aux augmentations du coût de l'énergie...),
- interdire toute disposition nouvelle.

Les prélèvements sur recettes à destination des collectivités pour 2025 sont égaux à ceux de 2024, ainsi l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) notamment de 2024 est reconduite.

Néanmoins, aucun versement de dotations nouvelles ne pourra avoir lieu dans l'attente d'une loi finances pour 2025. Ainsi, aucune subvention relative au fonds vert notamment ne pourra être notifiée avant l'adoption de la loi de finances.

Des versements seront possibles pour des crédits de paiements prévus sur des autorisations d'engagements antérieurs (ex : Fonds vert et Facé des exercices précédents).

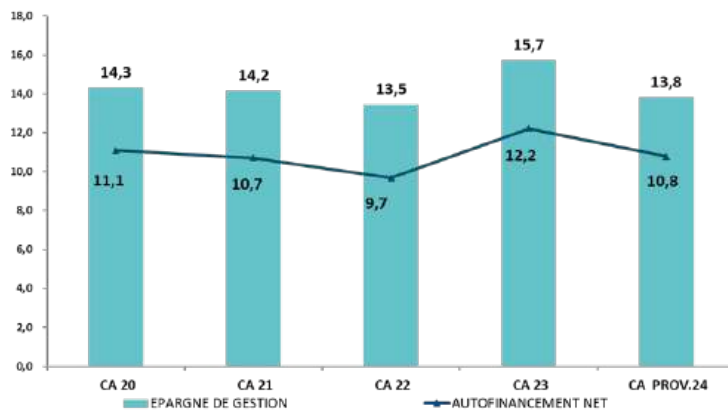
La reprise des débats parlementaires s'est faite le 14 janvier 2025 au Sénat. Le premiers-maîtres François Bayrou a annoncé, dans son discours de politique générale, que la contribution des collectivités territoriales au déficit public serait ramenée à hauteur de 2,2 milliard d'euros dans le nouveau projet de loi de finances.

La modification du taux et du périmètre du FCTVA serait abandonnée et le fonds de réserve serait modifié en un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des plus grandes collectivités territoriales.

2. LA SITUATION FINANCIÈRE DU SIEML

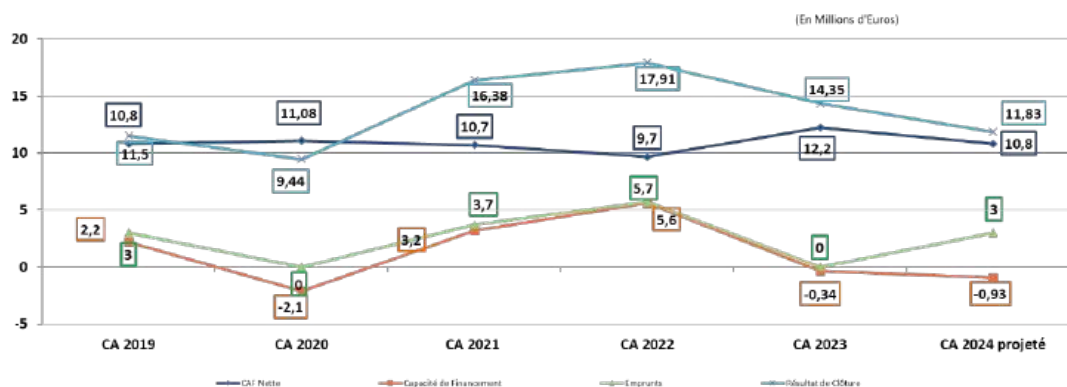
A ce jour, même si le budget 2024 n'est pas tout à fait clôturé, les résultats définitifs seront proches de ceux projetés dans l'analyse ci-dessous.

La projection du compte administratif de l'année 2024 pour le budget principal devrait nous permettre de dégager **une capacité d'autofinancement nette de 10,8 M€, en baisse par rapport à l'exercice 2023 (12,2 M€).**



Je vous rappelle que la capacité d'autofinancement nette d'un établissement public se définit par le résultat des produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement, réduit de l'amortissement du capital des emprunts en cours.

Cette baisse s'explique par un résultat assez exceptionnel en 2023 du fait de la réforme de l'accise sur l'électricité. Elle a permis la récupération en 2023 des frais de dossiers retenus jusqu'ici par les déclarants (1 % du produit). De plus, elle a amené à des fortes régularisations des versements de taxes des années antérieures à la réforme. Les déclarants ayant versés plus de 700 K€ de taxes dues au titre des exercices antérieurs à 2022.



Pour l'exercice 2024, l'autofinancement net a augmenté de + 2,93 M€ par rapport au budget primitif 2024 (prévisionnel à 7,84 M€). Cela est dû principalement aux facteurs présentés ci-dessous.

Au titre des recettes : (+ 0,49 M€) du fait notamment de :

La part communale de la TICFE :

- Inscription budget primitif : 14 285 k€
 - Réalisation : 14 072 k€
- Soit : - 212 k€

La participation unitaire d'ALM dans le cadre du programme Territoire intelligent :

- Inscription budget primitif : 200 k€
 - Réalisation : 625 k€
- Soit : + 425 k€

Les produits des participations :

- Inscription budget primitif : 60 k€
- Réalisation : 180 k€

Soit : **+ 120 k€**

Les remboursements d'assurance :

- Inscription budget primitif : 65 k€
- Réalisation : 173 k€

Soit : **+ 108 k€**

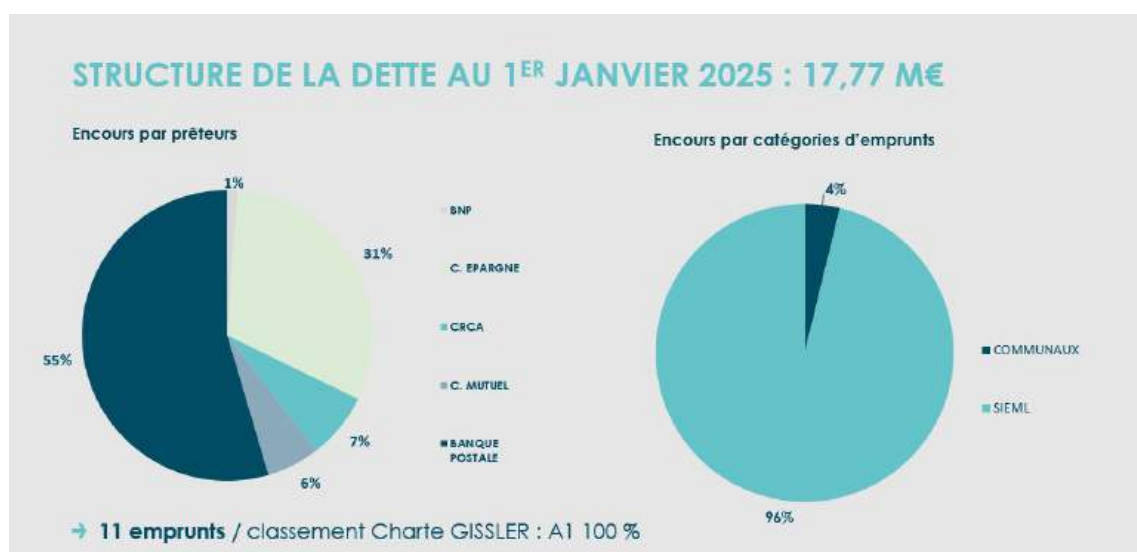
Au titre des dépenses (- 2,44 M€)

Ci-dessous les principaux écarts entre le réalisé et les crédits votés.

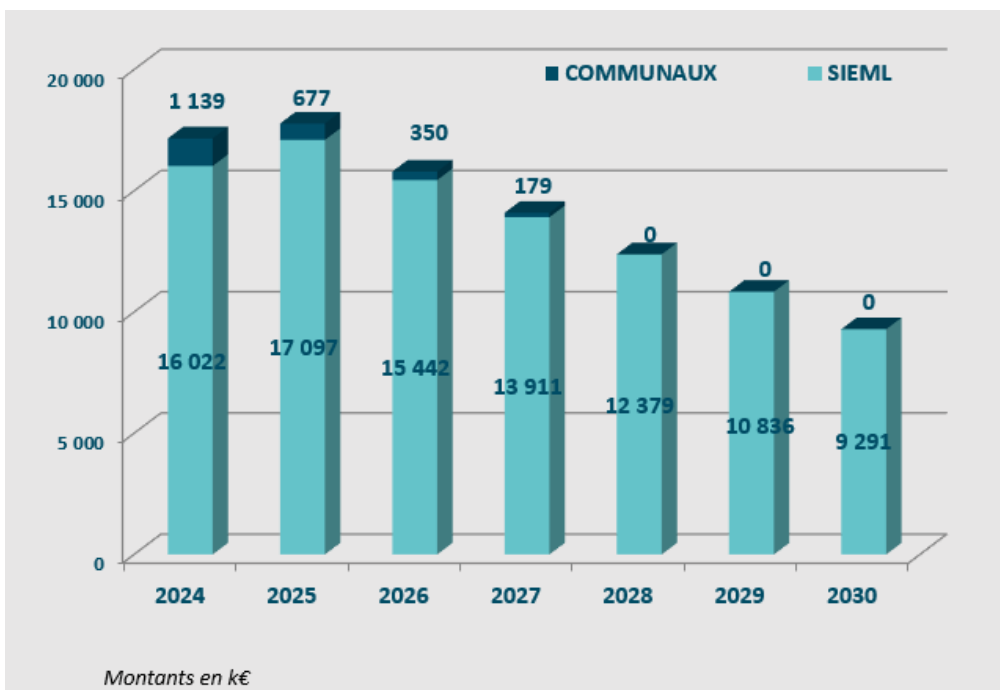
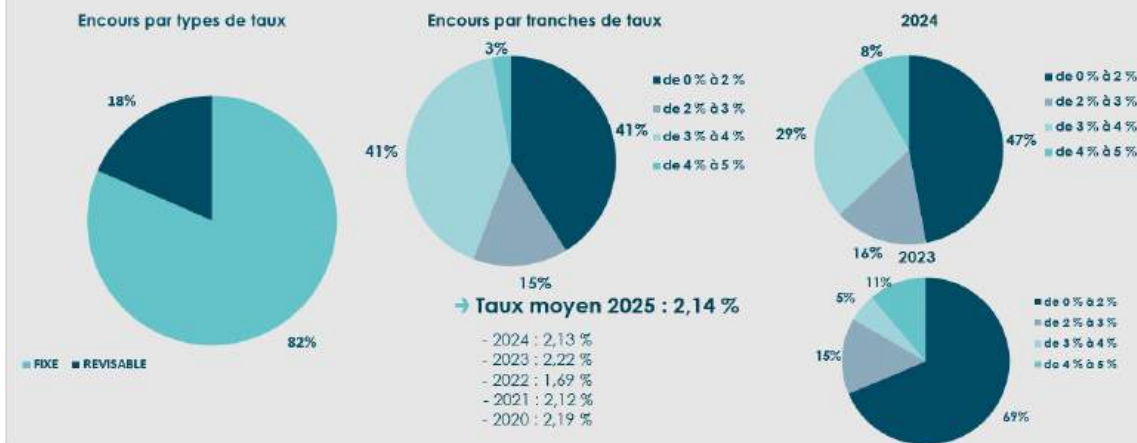
- Les charges de personnel quant à elles atteignent 5,479 M€ pour une inscription initiale de 6,133 M€ soit une économie de 654 k€ par rapport au BP, un certain nombre de recrutements n'étant pas intervenus en année pleine.
- Les autres charges à caractère général devraient afficher une réalisation globale de l'ordre de - 520 k€, en deçà des prévisions budgétaires 2024 sur différentes prestations : contrôle de concession, aides à la décision des communes en matière de transition énergétique, etc.
- La subvention d'équilibre à verser au budget annexe IRVE a été calibrée en décembre à 320 k€ contre une prévision à 551 k€, soit un réalisé de - 231 k€ par rapport à la prévision.
- Les participations à verser aux collectivités sur appel à projets notamment en matière de transition énergétique et les autres contributions ont été réalisées à hauteur de 524 k€ pour une prévision à 826 K€ soit un réalisé de - 302 k€.

3. STRUCTURE DE LA DETTE DU SIÉML AU 1^{ER} JANVIER 2025

L'encours de dette pour 2025 se présente comme suit :



STRUCTURE DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2025 : 17,77 M€



Sans la souscription d'un nouvel emprunt en 2025, l'encours de dette (17,77 M€ au 1^{er} janvier 2025) diminuerait de plus de 11 % fin 2025.

4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A. LE BUDGET PRINCIPAL

1- RECETTES 2025

Côté recettes, celles provenant du **FACÉ** ont été évaluées à hauteur de 8,24 M€ (somme légèrement supérieure à celle notifiée en 2024).

Pour mémoire, le décret du 11 décembre 2020 actant le statu quo sur le périmètre d'éligibilité aux aides du Facé, cette recette est anticipée de façon relativement stable jusqu'à la fin du mandat. Néanmoins les critères de répartition du volume des aides entre les différents programmes principaux du Facé et le programme spécial pourraient être modifiés pour les différencier selon les programmes. Nous devons donc nous tenir informés de toute évolution envisagée sur ces critères afin d'analyser rapidement les impacts sur le volume d'aide à percevoir par le syndicat.

S'agissant des recettes provenant de la part communale de la TICFE-C, elles sont envisagées pour le projet de budget 2025 en diminution de 1 % par rapport au produit notifié en 2024, soit un produit brut de 13,78 M€.

Le produit notifié en 2024 (13,914M€) sera multiplié par le rapport d'évolution de l'indice des prix moyens à la consommation hors tabac (IPCH) entre l'année N-2 et N-1. Cette évolution sera d'environ 1,8 %.

Ce produit ainsi obtenu est ensuite multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre du territoire entre les années N-2 et N-3, soit, en fonction de l'hypothèse retenue, - 3%.

Pour rappel, une partie de la fraction communale de TICFE sera reversée aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou sur le périmètre de Baugé-en-Anjou 1.0 et Segré-en-Anjou Bleu (pour une estimation globale de 400 k€). Ce reversement a été fixé par la délibération n° 39 du comité syndical lors de la séance du 17 octobre 2017. Cette délibération et les modalités de reversement devront être revues en 2025 en concertation avec les communes concernées. En effet, l'arrêté préfectoral notifiant au syndicat sa " dotation" de TICFE-C, de l'accise électrique issue de la loi de finances pour 2021, ne permet plus d'identifier le produit précisément lié à ces territoires. Pour 2024, le Siéml a versé la même somme (350 872,20 €) qu'en 2023 aux deux communes, la notification de la taxe étant intervenue le 24 décembre. Cette décision a fait l'objet d'une délibération n°76/2024 du 17 décembre 2024.

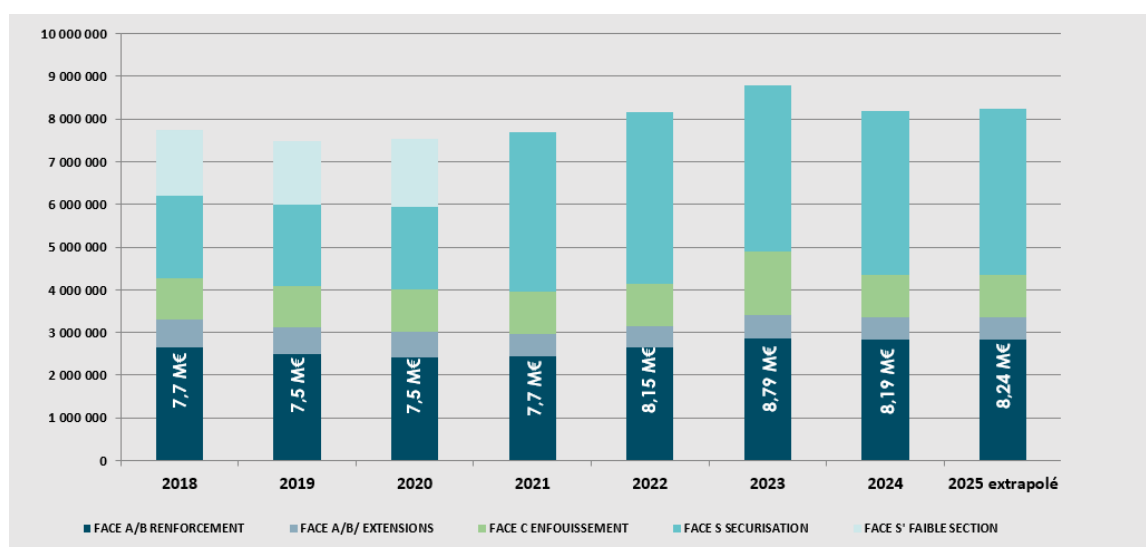
Quant aux redevances versées par Enedis et plus particulièrement la **R2**, elle a été projetée à partir des nouveaux critères de calcul issus du contrat de concession signé le 8 novembre 2019 et applicable à compter du 31 décembre 2019. Elle est estimée en baisse à 3,55 M€, la baisse de travaux d'effacement impactant négativement le calcul du montant de la redevance.

Enfin, les orientations budgétaires qui vous sont proposées, intègrent également l'inscription en investissement des fonds de concours reçus des communes en ce qui concerne les travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux basse tension et d'éclairage public.

Ci-dessous une représentation de l'évolution des principales recettes.

a. FACÉ

Notification des aides du FACÉ depuis 2018 :

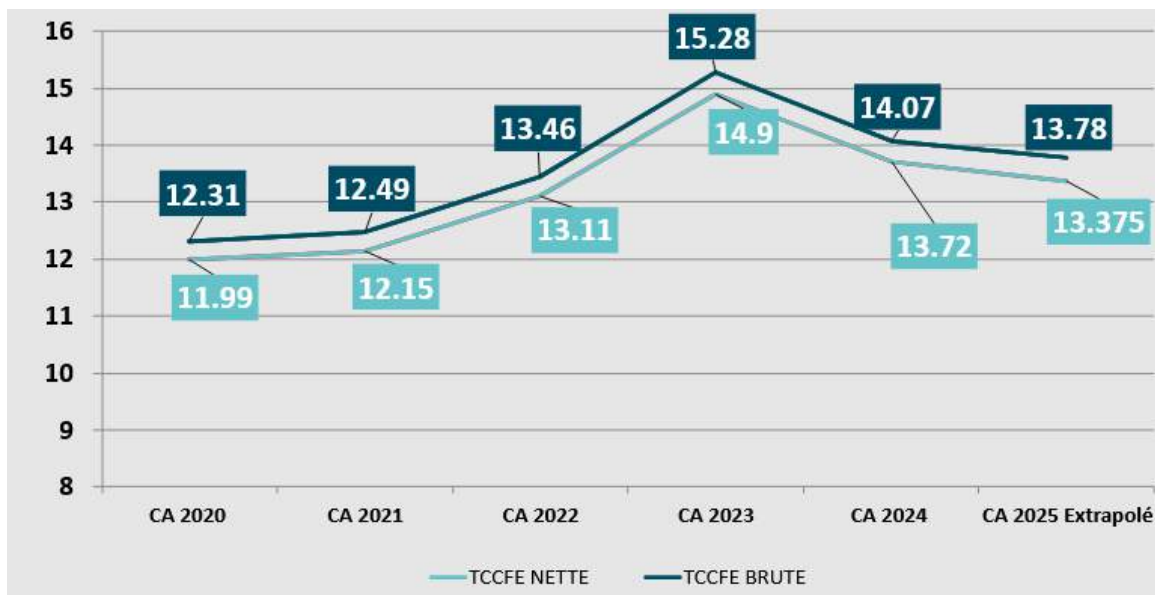


Comme évoqué plus haut, la projection proposée pour 2025 est quasiment stable.

b. Part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Au compte administratif 2025, la taxe est extrapolée en brut t à 13,78 M€. Comme rappelé plus haut, il faut retenir le reversement de la taxe aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu.

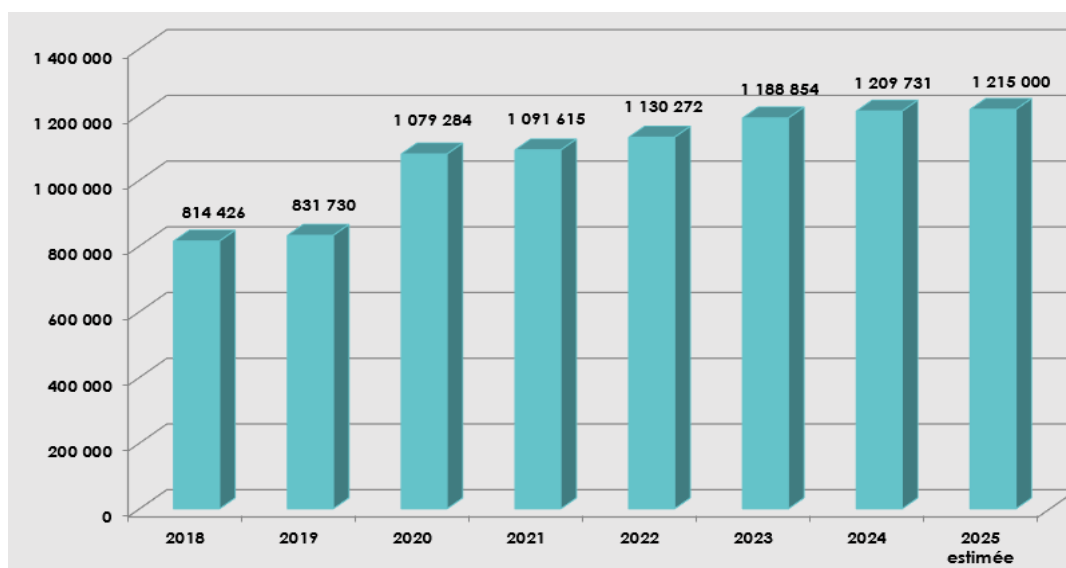
Le produit devrait ainsi évoluer de – 1 % par rapport au produit 2024 notifié.



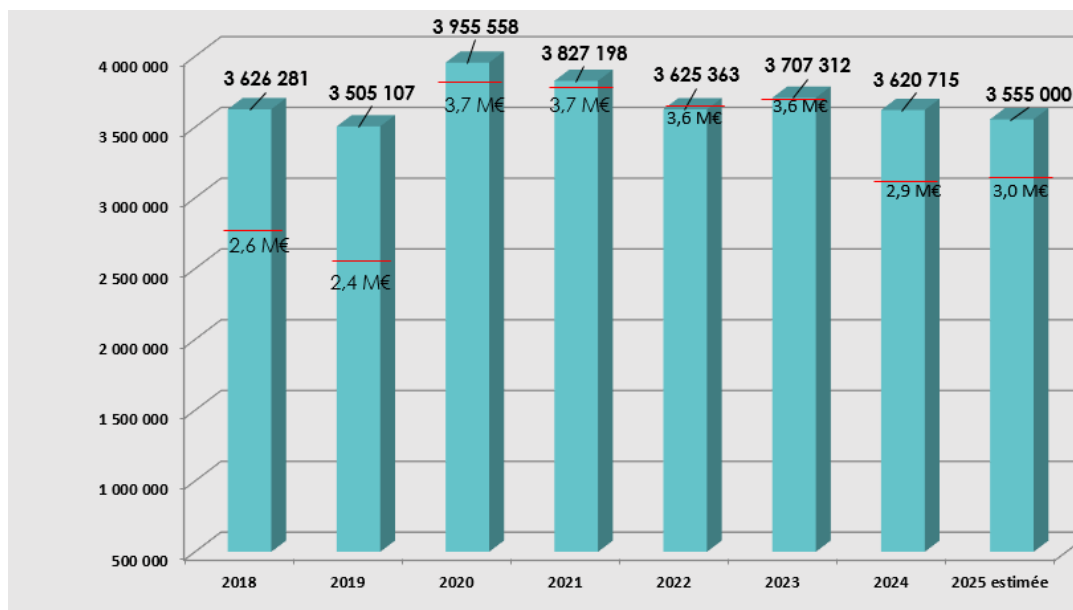
c. Redevances R1 et R2

- Redevance R1

La R1 ou redevance dite de « fonctionnement » couvre des dépenses annuelles de fonctionnement supportées par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant dans la concession. Elle est calculée en fonction, notamment, de la longueur des réseaux concédés, de la population couverte par la concession et de la durée du contrat. Chaque année, elle est revalorisée de l'indice ING (Ingénierie).



– Redevance R2



Pour les exercices 2018 et suivants, le trait rouge sur le graphique correspond à la R2 calculée de manière théorique avant l'application du protocole lié au lissage qui avait été reconduit jusqu'au renouvellement du contrat de concession. Le contrat de concession signé en novembre 2019 prévoit une formule de lissage, basée sur la R2 perçue et non plus calculée, au titre des quatre années précédentes plus l'année en cours. Cette formule de lissage permet une certaine stabilité de la recette. C'est d'ailleurs ce qui a permis en 2024, d'atténuer la chute de la R2 à la suite d'une baisse sensible des investissements réalisés en 2022. Sans ce mécanisme de lissage, la redevance 2024 aurait été de 2,9 M€ au lieu de 3,6 M€. Pour 2025, le mécanisme de lissage fonctionnera de nouveau pour atténuer la baisse des travaux sur les effacements constatés en 2023.

2 - DÉPENSES 2025

Pour 2025, il est proposé un volume de travaux de 39,97 M€ HT sur les réseaux (hors projet Territoire intelligent d'ALM).

9,48 M€ d'investissement sont prévus sur la thématique de la transition énergétique (hors budgets annexes).

Orientations budgétaires 2025 :

Les recettes de fonctionnement projetées sur 2025 à 22,667 M€ sont en baisse de près de 2 %.

Les principales variations sont :

- les redevances en baisse (- 2%) : cette baisse est la conséquence de la diminution progressive des réalisations sur les travaux d'effacement réalisés par le Siéml comme maître d'ouvrage ;
- les autres recettes comme les produits d'exploitation notamment (participations des collectivités) sont en hausse. Cela s'explique par l'augmentation des prestations réalisées pour le compte des collectivités comme l'exploitation de chaufferies bois ou la mise à disposition de prestations de SIG ;

- les produits en provenance de l'ADEME et de la FNCCR sont en hausse (+ 45 %). Cela s'explique par une bonification à percevoir dans le cadre du contrat COTER soldé fin 2024. De plus, le Siéml continuera à gérer ce fonds pour les 3 prochaines années à venir via le CCRT3. Pour finir, le Siéml a été lauréat du programme CHENE porté par la FNCCR. Il s'agit d'un dispositif d'aides au suivi et à la maîtrise d'œuvre des projets de rénovation énergétique du bâti public tertiaire. Le Siéml accompagnera les communes au dépôt des demandes d'aide et percevra une rémunération de la FNCCR pour cela.
- la TICFE-C comme vu précédemment est projetée en baisse de 1% par rapport au produit notifié et plus de 3 % de BP à BP.

	DEPENSES			RECETTES			
	BP. 2024	ROB 2025	% BP à BP		BP. 2024	ROB 2025	% BP à BP
Personnel (Chap. 012)	6 133	6 852	11,7%	Prod. Exploitation	1 130	1 358	20,2%
Charg. Gles (Chap.011)	4 017	4 440	10,5%	Contrib. Comm. E.Pu (*)	1 282	1 380	8%
Entretien Epu (*)	1 590	1 709	7%	Contrib. ALM TI	204	210	3%
Etudes et aides à la décision TE	606	638	5%	Contrib. Comm. Exp. Th./chaufferie:	149	182	22,1%
Chaleur renouvelable	120	130	8%	Subv. Ademe /FNCCR	158	229	45%
Autres charg. Gles	1 701	1 963	15%	FCTVA	236	0	-100%
- dont 100 ans du Siéml	0	122	-				
- dont entretien /maintenance hors Epu	201	186	-7%				
- dont études-prestations hors TE	288	378	31%				
- dont locations	122	57	-53%				
Autres charges Fonct.	1 529	1 559	2%	Contrib. Comm. Rembt Emprunt	487	341	-30%
- chap 65 charg. Gestion	1 377	1 279	-7%	TCCFE nette	13 885	13 375	-3,7%
- chap 67 charg. Except.	2	5	150%	Redevances R1 R2 Elec + R1 Gaz	5 125	5 020	-2%
- chap 68 provision CET	50	50	0%	Contrib. SIG/BD ADRESSE	129	142	10%
- chap 68 provision Garantie emprunt	100	100	0%	Autres	342	430	26%
- chap 68 provision vol de câbles	0	125	-	- dont sinistres/assurances	281	328	
TOTAL	11 679	12 851	10%	TOTAL	23 127	22 667	-1,99%
Epargne de gestion	11 448	9 817	-14%				
Annuité (C+I)	3 022	2 503	-17,2%	RH 2025 : + 12,8 % - création de 3 postes au BP 2025 Augmentation des cotisations (part patronale, assurance statutaire : nouveau contrat)			
Intérêts	440	428	-2,7%	TCCFE : Hypothèse : de - 1% par rapport au réalisé 2024 - affichage en net intégrant reversement à Bougé en Anjou et Segré en Anjou Bleu			
Capital	2 582	2 075	-19,6%	Redevance R2 : baisse R2 (Erosion sur effacements)			
Autofinancement net	8 426	7 314	-13%	(*) Maintenance EPU en 2025 : Hors TI territoire intelligent			

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont projetées à + 10 % soit 12,851 M€ contre 11,679 M€ au budget primitif 2024 étant précisé les éléments ci-dessous. **Les charges de personnel** : pour 2025, sont présentées à hauteur de 6,85 M€ et affichent une évolution brute de 11,7 %.

L'évolution de la masse salariale est due notamment à une prévision d'augmentation des effectifs traduite par :

- 3 créations de postes, dont deux ont été actées en décembre 2024 : 1 responsable des systèmes d'information, 1 chargé-e d'études photovoltaïque et d'autoconsommation collective, et 1 animateur-trice chaleur renouvelable.

Il est à noter que le poste animateur-trice chaleur renouvelable sera totalement financé par la FNCCR dans le cadre du programme CHENE.

L'augmentation de la masse salariale est due principalement à l'impact des recrutements réalisés en 2024 en année complète, à l'augmentation des cotisations (CNRACL, assurance statutaire), et à l'augmentation du coût des mesures sociales (la participation employeur pour la santé, la participation employeur pour la prévoyance et à la valeur faciale des tickets restaurants) en lien avec la hausse des effectifs. Le glissement vieillesse technicité (GVT) représente 1,8 % de l'augmentation.

Par ailleurs, et comme cela sera détaillé dans la partie développée sur les ressources humaines, cette augmentation est en partie compensée par des recettes de plus de 926 k€ représentant + de 13 % des dépenses prévisionnelles du budget du personnel.

- La maintenance éclairage public est en augmentation à 1,704 M€ contre 1,590 M€ en 2024. Cette augmentation reprend notamment la participation supplémentaire du Siéml aux réparations et sécurisations effectuées à la suite de vols de câbles et en solidarité avec les communes victimes de ces vols. Ces participations ont été décidées lors du dernier comité syndical par la délibération n°77/2024 du 17 décembre 2024.
- Les autres charges de gestion courante baissent de 7 % du fait de la diminution de la subvention prévisionnelle à verser au budget annexe IRVE pour 2025. Cette baisse est due à une prévision à la hausse des recettes en provenance des usagers notamment du fait de la mise en service des nouvelles bornes.

Il se dégage ainsi **une épargne de gestion de 9,817 M€ au projet de budget 2025 contre 11,448 M€ au BP 2024 soit une baisse de 14 %.**

Cette diminution est la conséquence directe de recettes prévisionnelles à la baisse alors que les dépenses sont, elles, en hausse.

L'autofinancement net ressort ainsi à 7,314 M€ contre 8,426 M€ soit une baisse de près de 13 % par rapport au BP 2024.

S'agissant de l'investissement,

- ***Pôle Construction et conception des réseaux (CCR)***

S'agissant des travaux, pour 2025, au vu des financements évoqués ci-dessus, il est proposé les travaux de distribution publique sur les différents programmes tels qu'ils figurent ci-dessous :

	Montants HT	dont financé par le Siéml
Renforcement des réseaux	4,715 M€	1,258 M€
Effacement des réseaux	7,550 M€	2,587 M€
Sécurisation	5,099 M€	1,214 M€
Extensions	5,200 M€	0,922 M€
Soit	22,564 M€	5,981 M€ (26,5%)*

(*) Soit un autofinancement du syndicat inférieur à celui de 2024 (36 % sur les travaux de distribution publique).

Vous trouverez ci-dessous les programmes de travaux de réseaux (HT) envisagés pour l'année 2025 (les crédits sont présentés hors gestion en AP/CP afin de permettre une comparaison avec les exercices antérieurs) :

PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
Distribution publique et hors DP	Montants 2025		FACÉ/ FONDS VERT	ENEDIS	Particip. Fonds de Concours	SYNDICAT	
						Autofinan.	Emprunt
Renforcements :	12%	4 715 013 €	3 456 200 €			1 008 813 €	250 000 €
Renforcements listés		3 727 013 €	2 828 200 €			648 813 €	250 000 €
Renforcements urgents		215 000 €	- €			215 000 €	
Renforcements annexes aux extensions		371 375 €	322 000 €			49 375 €	
Renforcements et augmentation Puissance		401 625 €	306 000 €			95 625 €	
Effacements des réseaux	19%	7 550 875 €	1 003 000 €	500 000 €	3 460 288 €	2 587 587 €	- €
Sécurisation	13%	5 099 063 €	3 885 000 €	-	- €	214 063 €	1 000 000 €
Sécurisation des réseaux S		5 099 063 €	3 885 000 €			214 063 €	1 000 000 €
Extensions	13%	5 200 000 €	- €	2 080 000 €	2 048 352 €	371 648 €	550 000 €
Extensions < 36kVA		1 950 000 €		780 000 €	560 503 €	109 497 €	500 000 €
Extensions > 36kVA		400 000 €		160 000 €	58 963 €	131 037 €	50 000 €
Extensions HTA		400 000 €		160 000 €	115 751 €	24 249 €	100 000 €
Desserte intérieure des lotissements		2 315 000 €		926 000 €	1 273 250 €	65 750 €	50 000 €
Desserte extérieure des lotissements		135 000 €		54 000 €	39 885 €	41 115 €	
Travaux Hors DP	44%	18 077 190 €	- €		13 321 792 €	4 755 398 €	- €
Eclairage public hors TI		8 102 616 €			4 907 218 €	3 195 398 €	
Eclairage public TI *		4 200 000 €			2 940 000 €	1 260 000 €	
Génies civils et divers EP		5 774 574 €			5 474 574 €	300 000 €	
TOTAL TRAVAUX HT		40 642 141 €	8 344 200 €	2 580 000 €	18 830 432 €	8 937 509 €	1 800 000 €
			21%	6%	46%	26%	
Pour mémoire BP 2024		45 627 269 €	8 661 800 €	2 810 000 €	19 548 270 €	13 407 199 €	1 200 000 €

Le programme des sécurisations se maintient notamment pour permettre de bénéficier de l'enveloppe la plus élevée possible de FACÉ et accompagner la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Les extensions sont estimées en baisse (- 0,57 M€), tout comme les renforcements (- 0,54 M€). En revanche le programme des effacements est en hausse (+ 0,35 M€) au regard des demandes prévisionnelles transmises par les collectivités.

- **Pôle Exploitation, Données et Territoire Connecté (EDTC)**

A ces **22,564 M€ HT** de travaux de distribution publique, viendront s'ajouter **18,077 M€** de travaux communaux et pour tiers susceptibles d'être confiés au syndicat en éclairage public, génie civil télécommunications et divers, dont une charge du syndicat de 8,937 M€. Parmi ces travaux, l'éclairage public relatif au projet de Territoire intelligent sur le périmètre d'Angers Loire Métropole, pèse pour **4,2 M€ HT**.

Il est ici précisé que ces travaux entrent dans le cadre d'un marché global de performance passé par la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Ils sont suivis techniquement par le syndicat mais les mouvements financiers ne seront pas tous intégrés en direct dans le budget. Seul le concours apporté par le Siéml pour le financement de ce projet est comptabilisé, et ALM fait son affaire personnelle de la gestion quotidienne des factures et de l'exécution financière. La participation prévue est de **1,26 M€**.

Pour mémoire, les travaux d'effacement seront suivis dans le cadre d'une autorisation de programme (AP), les crédits seront votés sur 3 ans de façon pluriannuelle. Seuls les crédits de paiement donnant lieu à un paiement effectif sur l'exercice seront inscrits au budget prévisionnel 2025.

Le programme de rénovations d'éclairage public pour 2025 sera de **2,1 M€ HT**. Cette dépense (comme les programmes 2023 et 2024) sera gérée en AP.

A compter de 2025, le service en charge des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) est intégré à ce pôle. Pour 2025, c'est 0,931M€ qui seront apportés au budget annexe afin de décliner le programme de déploiement des bornes issu du schéma directeur des IRVE.

🏠 **Pôle Stratégie Énergétique Territoriale et Accompagnement Opérationnel (SETAO)**

Les orientations budgétaires 2025 s'articulent autour de différents projets :

	Montants TTC
Gestion déléguée du fonds chaleur	4,00 M€
Aides à l'efficacité énergétique	1,80 M€
Chaleur renouvelable	1,20 M€
Subvention plan gaz	0,10 M€
Avance BA Réseau de chaleur	1,57 M€
Achat de capteurs	0,04 M€
Soit	8,71 M€

Les crédits d'investissement en faveur de la transition énergétique continuent leur progression, soit + 2,21 M€ (soit + 34 %). Les projets de réseaux de chaleur et de chaleur renouvelable continuent leur progression au rythme des demandes des collectivités. Il est à noter que les nouvelles dépenses ne génèrent pas de recettes immédiates, mais produisent des revenus de manière progressive et échelonnée sur le long terme, notamment grâce à la vente de chaleur issue des chaufferies et des réseaux de chaleur, amortis sur des périodes de 20 à 25 ans.

- **Pôle Conseil, organisation et ressources (COR)**

Les opérations de rénovation de la chapelle de Beuzon et l'opération du Village des syndicats constituent deux projets phares d'investissement pour le Siéml. Les crédits de paiement prévus pour 2025 restent relativement limités compte tenu du phasage des projets :

	Montants TTC
Rénovation de la chapelle de Beuzon	0,82 M€
Village des syndicats	1,00 M€

Ils couvrent principalement les études et la rémunération des architectes.

En revanche, pour les exercices à venir, une augmentation significative des dépenses est attendue afin de financer la phase travaux :

AP RENOVATION DE LA CHAPELLE DE BEUZON 4 ans	CP (Crédits de paiement)			
	REALISE 2023	REALISE 2024	DOB 2025	2026
2 380 000,00				
Moyens généraux				
Chapitre 20	0,00	0,00	120 000,00	246 054,00
Chapitre 21	0,00	0,00	220 000,00	0,00
chapitre 23	0,00	25 986,23	480 000,00	1 287 959,77
TOTAL DEPENSES (A)	0,00	25 986,23	820 000,00	1 534 013,77
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	0,00	25 986,23	820 000,00	1 534 013,77

AP VILLAGE DES SYNDICATS (dont PV et rénovation siège) Réaménagement siège et extensions 4 ans	CP (Crédits de paiement)					
	8 495 640,00 €	REALISE 2023	REALISE 2024	DOB 2025	2026	2027
Moyens généraux						
Chapitre 20	7 200,00	57 771,00	75 000,00	200 000,00	118 669,00	
Chapitre 21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 23	12 882,00	303 603,40	925 000,00	3 900 000,00	2 895 514,60	
TOTAL DEPENSES (A)	20 082,00	361 374,40	1 000 000,00	4 100 000,00	3 014 183,60	
TOTAL RECETTES (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE A AUTOFINANCER (=A-B)	20 082,00	361 374,40	1 000 000,00	4 100 000,00	3 014 183,60	

Cela entraînera vraisemblablement une hausse du niveau moyen de l'emprunt, même si notre approche prudente, notamment grâce à l'analyse de rentabilité de notre projet immobilier, nous a permis de limiter certains risques. Ces éléments vous seront présentés plus en détail lors du vote du budget primitif.

L'année 2025 marque par ailleurs la deuxième année de mise en œuvre de notre programme pluriannuel d'investissement pour le renouvellement de notre flotte de véhicules. Ce choix d'acquisition par système achat nous permet de maximiser le retour sur investissement tout en réduisant le niveau des crédits habituellement consacrés à la location longue durée. L'enveloppe pour 2025 sera de 0,445 M€.

Enfin, pour accompagner l'augmentation des effectifs, le développement des niveaux d'expertise des métiers et la mise en place des outils de pilotage et d'évaluation de nos politiques, un effort particulier sera consacré à l'investissement dans les solutions et le matériel informatiques. Nous souhaitons en effet déployer un véritable système d'information décisionnel (SID). Le niveau des dépenses prévisionnelles pour 2025 reste élevé (0,450 M€), bien que relativement stable par rapport au budget primitif 2024.

B. LES BUDGETS ANNEXES

S'agissant du **budget annexe IRVE**, et dans la continuité de 2024, le projet de budget pour 2025, permettra l'implantation de nouvelles bornes conformément aux conclusions tirées du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) adopté en 2023 par le conseil syndical. En 2024, l'implantation des bornes a été retardée du fait notamment de l'intervention des Architectes des bâtiments de France qui ont demandé notamment des modifications de couleur des bornes pour les sites classés. Par ailleurs, les ABF ont émis de nombreuses sujétions pour l'implantation des bornes en zone protégée ce qui a eu pour conséquence d'augmenter très sensiblement le temps d'obtention des autorisations d'urbanisme.

Dans le cadre du schéma, le besoin en Maine-et-Loire à horizon 2030, est estimé à plus de 2 500 bornes alors qu'il en existait moins de 650 au moment du démarrage de l'étude en 2022. Le Siéml déploiera, en complément des opérateurs privés, de nouvelles bornes notamment dans les zones blanches, avec pour objectif pour 2025 le déploiement de 104 bornes et 211 points de charges.

Dans le cadre du déploiement de points de charge (de 7 à 50 kVA) conforme aux orientations du SDIRVE, la participation financière des collectivités, ayant transféré la compétence au syndicat, sera de 25 %.

Par ailleurs, les reliquats de crédits correspondant à l'implantation de superchargeurs (à Vivy et à St Léger de Linières) sont reportés sur 2025. Ces installations sont financées pour partie par des fonds FACÉ 2022 à hauteur de 148 000 €.

La section de fonctionnement prend en compte notamment, les abonnements des contrats d'électricité et le coût de l'énergie ainsi que la maintenance des bornes, et les dotations aux amortissements.

Le budget affichera un montant global en fonctionnement et en investissement de 3,85 M€ contre 4,17 M€ en 2024.

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT	BP 2024	DOB 2025	2025/2024	IRVE 2024	BP 2024	DOB 2025	2025/2024
IRVE 2024				IRVE 2024			
Chap. 011 Charges à caractère général	960 998,00	1 077 000,00	12%	Chap. 70 Produits des services, du domaine	400 000,00	726 000,00	82%
Charges de fonctionnement				706 Prestations de services aux usagers	400 000,00	726 000,00	
6061 Abonnements+ Coût de l'énergie	530 000,00	600 000,00		7087 Sponsoring Salon des Véhicules électriques			
60681 Abonnement mensuels supervision compteurs	5 000,00	18 000,00					
618 Abonnement supervision	160 000,00	170 000,00					
60681 Abonnement et connexion des usagers				Chap. 74 Dotations et participations	551 003,69	350 897,91	-36%
6156 Maintenance des bornes	180 000,00	254 000,00		741 Subvention du Budget Principal	551 003,69	350 897,91	
6236 Catalogues et imprimés	5 000,00	2 000,00					
6238 Salon des véhicules électriques+journée BtoB	80 000,00	31 000,00					
6257 Réceptions	998,00	2 000,00					
62878 Rembi SDE frais portage GIREVE		2 000,00		Chap. 77 Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	-
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	2,00	102,00	5000%				
6541 Admissions en non valeur		100,00					
6586 Arrondis de TVA	2,00	2,00		7718 Dédits et pénalités			
Chap. 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	-				
6718 Indemnité imprévision	0,00	0,00					
Chap. 68 Provision pour risques et charges	0,00	10 000,00	-				
68x Provision pour risques et charges	0,00	10 000,00					
TOTAL OPERATIONS REELLES	961 000,00	1 087 102,00	13%	TOTAL OPERATIONS REELLES	951 003,69	1 076 897,91	13%
Opérations d'ordre	188 300,00	310 000,00	65%	Opérations d'ordre	198 296,31	320 204,09	61%
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				777 Amortissement des subventions équip reçues	188 300,00	304 000,00	
6811 Amortissement des dépenses d'équipement	165 800,00	175 000,00		002 Excédent de fonctionnement reporté	9 996,31	16 204,09	
023 Virement à la section d'investissement	22 500,00	135 000,00					
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 149 300,00	1 397 102,00	22%	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 149 300,00	1 397 102,00	22%
DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2024	DOB 2025	2025/2024	IRVE 2024	BP 2024	DOB 2025	2025/2024
IRVE 2024				IRVE 2024			
Chap. 20 Immo. Incorporables	0,00	6 000,00	-	Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	-
2051 Concessions et droits assimilés		6 000,00		1068 Affectation du résultat			
				Chap. 13 Subvention d'équipement	2 811 490,26	2 137 431,32	-24%
				Subvention Equipement Ademe+Advenir	948 683,51	761 160,31	
Chap. 23 Immo. En cours	2 840 533,58	2 142 735,73	-25%	1311 +report Facé et ADEME	250 000,00	351 000,00	
2317 Installations de bornes SDRIVE+reports	2 740 533,58	1 992 735,73		1314 Subvention Equipement communes/EPCI	1 612 806,75	1 025 271,01	
2315 Installations de bornes Parking ALM	100 000,00			1316 Subvention Equipement SIEML (+reports)			
2315 Installations de borne rapide Sieml		150 000,00					
TOTAL OPERATIONS REELLES	2 840 533,58	2 148 735,73	-24%	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 811 490,26	2 137 431,32	-24%
Opérations d'ordre	188 300,00	304 000,00	61%	Opérations d'ordre	217 343,32	315 304,41	45%
13911 Amortissement des subventions équip reçues	63 400,00			28175 Amortissement des investissements	165 800,00	175 000,00	
13912 Amortissement des subventions équip reçues	18 850,00			21751 Installations complexes spécialisées (borne)			
13914 Amortissement des subventions équip reçues	4 250,00			021 Virement de la section de fonctionnement	22 500,00	135 000,00	
13916 Amortissement des subventions équip reçues	101 800,00	304 000,00		001 Résultat d'investissement reporté	29 043,32	5 304,41	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 028 833,58	2 452 735,73	-19%	TOTAL INVESTISSEMENT	3 028 833,58	2 452 735,73	-19%
TOTAL GENERAL IRVE	4 178 133,58	3 849 837,73	-8%	TOTAL GENERAL IRVE	4 178 133,58	3 849 837,73	-8%

Sur le **budget annexe GNV**, en fonctionnement, les crédits ouverts porteront sur les charges de gestion de la station ainsi que les dotations aux amortissements y afférent pour un montant total de 94 k€. Il n'est pas prévu d'investissements nouveaux en 2025.

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT	BP 2024	ROB 2025	2025/2024	IRVE 2024	BP 2024	ROB 2025	2025/2024
GNV	92 519,22	77 252,00	-17%	GNV	71 000,00	71 502,91	1%
Chap. 011 Charges à caractère général	92 519,22	77 000,00	-17%	Chap. 70 Produits des services, du domaine	71 000,00	71 502,91	1%
Charges de fonctionnement				7061 Redevance Usagers	41 000,00	41 000,00	
60611 Fourniture Gaz naturel	72 517,00	65 000,00		7062 Redevance SIEML	30 000,00	30 502,91	
61528 Entretien et réparation sur station GNV	0,00						
6156 Maintenance annuelle	20 000,22	12 000,00		Chap. 74 Dotations et participations	0,00	0,00	0%
				741 Subvention du Budget Principal	0,00	0,00	
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	2,00	252,00	0%				
6541 Admissions en non valeurs		250,00					
658 Charges diverses de gestion courante	2,00	2,00					
TOTAL OPERATIONS REELLES	92 519,22	77 252,00	-17%	TOTAL OPERATIONS REELLES	71 000,00	71 502,91	1%
Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	0%	Opérations d'ordre	30 019,22	14 249,09	-53%
6811 Amortissement de la station GNV	8 500,00	8 500,00		777 Amortissement des subventions équip reçues	8 500,00	8 500,00	
				002 Excédent de fonctionnement reporté	21 519,22	5 749,09	
TOTAL FONCTIONNEMENT	101 019,22	85 752,00	-15%	TOTAL FONCTIONNEMENT	101 019,22	85 752,00	-15%
DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2024	ROB 2025	2025/2024	IRVE 2024	BP 2024	ROB 2025	2025/2024
GNV	0,00	0,00	0%	GNV	0,00	0,00	0%
Chap. 23 Immo. En cours	0,00	0,00	0%	Chap. 13 Subvention d'équipement	0,00	0,00	0%
2318 Travaux	0,00	0,00		1316 Subvention d'équilibre du budget principal	0,00	0,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	0,00	0%	TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00	0,00	0%
Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	0%	Opérations d'ordre	8 500,00	8 500,00	0%
13916 Amortissement des subventions reçues	8 500,00	8 500,00		28138 Amortissement de la station GNV	8 500,00	8 500,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	8 500,00	8 500,00	0%	TOTAL INVESTISSEMENT	8 500,00	8 500,00	0%
TOTAL GENERAL GNV	109 519,22	94 252,00	-14%	TOTAL GENERAL GNV	109 519,22	94 252,00	-14%

S'agissant du **budget annexe relatif au PCRS** (plan corps de rue simplifié), le bilan technique et financier du projet a été adopté par le comité de pilotage lors de la réunion du 6 juillet 2023. Ainsi pour 2025, il n'y aura pas de nouvelles dépenses d'investissement à l'exception de renouvellement de licences informatiques ou de matériel informatique. Des dépenses de fonctionnement réelles sont prévues, notamment des charges de personnel, des frais de mise à jour du PCRS et de maintenance. En investissement, le budget reprendra l'excédent positif cumulé d'investissement sur les différents exercices qui permettra de couvrir le remboursement de la dette pendant quinze ans.

PCRS	BP 2024	DOB 2025	2025/2024	PCRS	BP 2024	DOB 2025	2025/2024
Chap. 011 Charges à caractère général	131 574,00	121 920,13	-7%	Chap. 70 Produits des services, du domaine	267 567,71	413 448,00	55%
Charges de fonctionnement				703881 Redevance partenaires dont Siéml		316 928,00	
8156 Maintenance logiciel SIG plateforme web	48 000,00	18 000,13		ENEDIS	59 853,01		
811 Hébergement web	20 400,00	54 000,00		EPCI	66 238,50		
8114 Prestations de contrôle mise à jour PCRS	38 400,00	24 000,00		Cnes gérant leur Ep	12 016,78		
817 Etudes	10 950,00	18 000,00		Siéml	128 459,42		
8188 Autres frais divers	13 824,00	7 920,00		Siéml pour amortissement+Ch. Financières		96 522,00	
Chap. 012 Charges de personnel	179 500,00	190 000,00	6%				
8215 Personnel affecté du budget principal	179 500,00	190 000,00					
Chap. 66 Charges financières	28 278,00	26 522,00	-6%				
86111 Charges financières - intérêts emprunt	28 278,00	26 522,00					
TOTAL OPERATIONS REELLES	339 352,00	338 442,13	-0,3%	TOTAL OPERATIONS REELLES	267 567,71	413 448,00	55%
Opérations d'ordre	535 000,00	535 005,87	0,0%	Opérations d'ordre	606 784,29	460 000,00	-24,2%
8811 Amortissement des dépenses d'équipement	535 000,00	530 000,00		777 Amortissement des subventions éqipt reçues	480 000,00	460 000,00	
023 Virement section d'investissement				002 Excédent de fonctionnement reporté	128 784,29		
002 Déficit de fonctionnement reporté		5 005,87					
TOTAL FONCTIONNEMENT	874 352,00	873 448,00	-0,1%	TOTAL FONCTIONNEMENT	874 352,00	873 448,00	-0,1%
DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2024	DOB 2025	2025/2024	INVESTISSEMENT	BP 2024	DOB 2025	2025/2024
PCRS				PCRS			
Chap. 13 Subvention d'équipement	0,00	14 642,00	-	Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves	287 000,00	1 390,00	-99,52%
1318 Subvention Equipement Siéml	0,00	14 642,00		10222 FCTVA	287 000,00	1 390,00	
Chap. 16 Dettes et assimilées	85 393,00	87 150,00	2,1%	Chap. 13 Subvention d'équipement	749 409,26	14 749,60	-98,03%
1641 Rembt du capital des emprunts	85 393,00	87 150,00		1312 Subvention région+FEDER (dont 88K€ reports u	883 009,17	530 000,00	
Chap. 20 Immo. Incorporelles	5 000,00	6 000,00	20,0%	13148 Subvention Equipement communes gérant leur E	19 116,09	14 749,60	
2031 Frais d'Etudes - AMO	0,00			13158 Subvention Equipement EPCI (reports unikt)	46 624,00		
2051 Logiciels	5 000,00	6 000,00					
Chap. 21 Immo. Corporelles	0,00	3 500,00	-	Chap. 16 Dettes et assimilées			
21838 Acquisition mat. Informatique	0,00	3 500,00		1641 Emprunt en euros			
TOTAL OPERATIONS REELLES	90 393,00	111 292,00	23,1%	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 036 409,26	16 139,60	-98,4%
Opérations d'ordre	480 000,00	460 000,00	-4,2%	Opérations d'ordre	1 126 219,31	2 084 590,21	85,1%
138x Amortissement des subventions éqipt reçue	480 000,00	460 000,00		28x Amortissement des investissements	883 009,17	530 000,00	
13912 Amortissement des subventions éqipt reçues				001 Résultat d'investissement reporté	591 219,31	1 554 590,21	
				021 Virement de la section de fonctionnement			
TOTAL INVESTISSEMENT	570 393,00	571 292,00	0,2%	TOTAL INVESTISSEMENT	2 162 628,57	2 100 729,81	-2,9%
TOTAL GENERAL PCRS	1 444 745,00	1 444 740,00	0,0%	TOTAL GENERAL PCRS	3 036 980,57	2 974 177,81	-2,1%

Et enfin, le nouveau budget annexe Réseau de chaleur retrace les écritures comptables relatives aux réseaux de chaleur gérés directement en régie par le Siéml ou portés par ALTER. Ce budget entre dans sa deuxième année de fonctionnement puisqu'il a été créé par la délibération n°18/2024 du 26 mars 2024. Pour mémoire, il est géré en Hors Taxe, a une autonomie financière et exécute l'instruction comptable M4 utilisée dans le cadre des services publics industriels et commerciaux.

Pour 2025, les prévisions budgétaires concerneront la finalisation du réseau de Saint-Georges-sur-Loire. Ce réseau doté d'une chaufferie bois alimentera un EHPAD, les locaux de la communauté de communes Loire Layon Aubance et une maison individuelle. Le réseau devrait être mis en service courant du premier trimestre 2025.

Trois autres projets de réseaux sont déjà en cours d'étude et concerneront les communes de Sèvremoine, Montrevault-sur-Evre et Orée d'Anjou. Ils nécessiteront une avance du budget principal de l'ordre de 1,57 M€ et des subventions du Fonds chaleur sont attendues pour plus de 2 M€.

DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT	BP 2024	DOB 2025	2025 /2024		BP 2024	DOB 2025	2025 /2024
RESEAU CHALEUR OU DE FROID	23 060,00	69 600,00	202%	RESEAU CHALEUR OU DE FROID	23 060,00	1 185 280,00	1293%
Chap. 011 Charges à caractère général	23 060,00	69 600,00	202%	Chap. 70 Produits des services, du domaine	23 060,00	1 185 000,00	1293%
8061 Fournitures non stockables (eau, énergie...) St Georges/L	15 000,00	55 000,00		701 Ventes de produits finis et intermédiaires	23 060,00	45 000,00	
8186 Maintenance St Georges/L		14 000,00		7088 Autres produits (CEE) St Georges/L		140 000,00	
818 Divers (GTB abonnements) St Georges/L	8 000,00	500,00		7088 Autres produits (CEE) Montrevault/Evre (St Pierre Montlarm)		1 000 000,00	
8262 Frais de télécommunications St Georges/L	60,00	100,00					
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00		Chap. 74 Dotations et participations	0,00	0,00	
TOTAL OPERATIONS REELLES	23 060,00	69 600,00	202%	TOTAL OPERATIONS REELLES	23 060,00	1 185 000,00	1293%
Opérations d'ordre	0,00	1 115 680,00		Opérations d'ordre	0,00	280,00	
8811 Amortissement				777 Amortissement des subventions équipt reçues			
023 Virement à la section d'investissement		1 115 680,00		002 Excédent de fonctionnement reporté		280,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	23 060,00	1 185 280,00	5040%	TOTAL FONCTIONNEMENT	23 060,00	1 185 280,00	1293%
DEPENSES				RECETTES			
INVESTISSEMENT	BP 2024	DOB 2025	2025 /2024		BP 2024	DOB 2025	2025 /2024
RESEAU CHALEUR OU DE FROID	928 000,00	4 970 629,09	436%	RESEAU CHALEUR OU DE FROID	508 000,00	4 970 629,09	788%
Chap. 20 Immo. Incorporables	298 000,00	576 398,00	93%	Chap. 13 Subvention d'équipement	0,00	2 028 300,00	
2031 Maîtrise d'oeuvre St Georges/L reports	123 000,00	18 723,00		1311 Subvention fond chaleur Montrevault/Evre (St Pierre Montlarm)		1 000 000,00	
2031 Maîtrise d'oeuvre Sévremoine (Montfaucon Montigné)+ repo	105 000,00	73 675,00		1311 Subvention fond chaleur Sévremoine (Montfaucon Montigné)		300 000,00	
2031 Maîtrise d'oeuvre Orée d'Anjou	70 000,00	70 000,00		1311 Subvention fond chaleur Orée d'Anjou (Champtoceaux)		300 000,00	
2031 Maîtrise d'oeuvre Montrevault/Evre (St Pierre Montlarm)		316 000,00		1311 Subvention fond chaleur (St Georges sur Loire) report		428 300,00	
2031 Maîtrise d'oeuvre Hauts d'Anjou (Chateaufort/Sarthe)		100 000,00					
Chap. 21	0,00	90 000,00					
2128 Acquisition report		90 000,00					
Chap. 23 Immo. En cours	630 000,00	4 304 231,09	583%	Chap. 16 Dettes et assimilées	508 000,00	1 571 768,18	209%
2317 Travaux St Georges/L (reports)	630 000,00	404 231,09		1887 Autres dettes (avance du budg pcpal) St George	333 000,00		
2317 Travaux Sévremoine		700 000,00		1887 Autres dettes (avance du budg pcpal) Sévremoin	105 000,00	388 675,00	
2317 Travaux Orée d'Anjou		700 000,00		1887 Autres dettes (avance du budg pcpal) Orée d'Anj	70 000,00	400 000,00	
2317 Travaux Montrevault/Evre (St Pierre Montlarm)		2 500 000,00		1887 Autres dettes (avance du budg pcpal) Montrevault/Evre		803 093,18	
TOTAL OPERATIONS REELLES	928 000,00	4 970 629,09	436%	TOTAL OPERATIONS REELLES	508 000,00	3 600 068,18	409%
Opérations d'ordre	0,00			Opérations d'ordre	0,00	1 370 560,91	2536%
138x Amortissement des subventions équipt reçues				28x Amortissement			
				021 Virement de la section de fonctionnement		1 115 880,00	
				001 Excédent d'investissement reporté		264 880,91	
TOTAL INVESTISSEMENT	928 000,00	4 970 629,09	436%	TOTAL INVESTISSEMENT	508 000,00	4 970 629,09	788%
TOTAL GENERAL	951 060,00	6 155 909,09	547%	TOTAL GENERAL	531 060,00	6 155 909,09	854%

Les prévisions pluriannuelles 2025-2027 pour les programmes de travaux ci-après (en HT), font état de la charge résiduelle pour le syndicat au titre de l'ensemble de ces investissements. Il est entendu que dans le cadre du travail de prospective financière qui sera mené avant le vote du budget primitif pour 2025 et au regard de recettes encore incertaines, ces prévisions seront remises à jour tout au long des exercices envisagés.

Dépenses		2025	2026	2027
BUDGET PRINCIPAL		47,72	51,46	51,46
TOTAL TRAVAUX RESEAUX		39,32	40,52	40,52
Renforcements		4,72	5,00	5,00
Sécurisation		5,10	5,00	5,00
Effacements		7,55	8,00	8,00
Rénovation EP	EP	9,72	9,72	9,72
	EP TI	1,26	0,80	0,80
	EP TERRI CONNECTE	0,00	0,00	0,00
	EP TERRI CONNECTE RESEAU BAS DEBIT	0,00	0,00	0,00
Extensions		5,20	5,00	5,00
GC Telecom		5,77	7,00	7,00
AIDES A L'EFFICACITE ENERGETIQUE		1,80	1,80	1,80
PARTICIPATION RESEAUX DE CHALEUR (ALTER ,BUDG. ANNEXE)		1,57	1,00	1,00
CHALEUR RENOUVELABLE		1,20	1,20	1,20
ENR ELECTRIQUE RESEAU ELECTRIQUE (AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE)		0,08	0,10	0,10
ENR INNOVANTES		-	-	-
PLAN GAZ		0,11	0,10	0,10
GEO REFERENCEMENT		-	-	-
SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL aux BUDGETS ANNEXES IRVE ET GNV		0,93	0,50	0,50
RENOVATION CHAPELLE DE BEUZON		0,82	1,53	1,53
REFECTION SYSTEME DE CHAUFFAGE DU SYNDICAT (CHAUDIERE BOIS)		-	-	-
VILLAGE DE SYNDICATS		1,00	4,10	4,10
EQUIPT et TRAVAUX du SIEML (Logiciels, Informatique, travaux sur bâtiments ...)		0,90	0,61	0,61
BUDGET ANNEXE IRVE		2,13	1,00	1,00
TRAVAUX BORNES		2,13	1,00	1,00
BUDGET ANNEXE GNV		0,00	0,00	0,00
TRAVAUX STATION GAZ		-	-	-
BUDGET ANNEXE PCRS		0,09	0,05	0,05
ACQUISITION PCRS + MARCHÉ SIG + AMO		0,09	0,05	0,05
BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR		4,90	4,00	4,00
TRAVAUX		4,90	4,00	4,00
TOTAL GENERAL DEPENSES		54,84	56,51	56,51
Recettes		2025	2026	2026
BUDGET PRINCIPAL		30,76	29,98	29,98
TOTAL SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS SUR RESEAUX		30,34	29,70	29,70
Renforcements (FACE)		3,46	3,25	3,25
Sécurisation (FACE)		3,89	4,00	4,00
Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)		4,53	4,80	4,80
Rénovation EP (communes)		7,85	6,46	6,46
EP réseau bas débit		-	0,19	0,19
Extensions (Communes, ENEDIS)		4,85	4,00	4,00
GC Telecom		5,77	7,00	7,00
VENTE CEE (Epu)		0,03	0,03	0,03
CHALEUR RENOUVELABLE (fonds chaleur+communes)		0,39	0,25	0,25
BUDGET ANNEXE IRVE		1,11	0,91	0,91
SUBVENTION ETAT FACE- ADEME -REGION et COMMUNES		1,11	0,91	0,91
BUDGET ANNEXE GNV		0,00	0,00	0,00
SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL		-	-	-
BUDGET ANNEXE PCRS		0,00	0,00	0,00
SUBVENTION REGION ENEDIS EPCI VILLES et SIEML		-	-	-
BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID		2,03	1,80	1,80
SUBVENTION ETAT ADEME		2,03	1,8	1,8
TOTAL GENERAL RECETTES		31,87	32,69	32,69
CHARGES SIEML		22,96	23,82	23,82

Synthèse des orientations budgétaires consolidées pour 2025 :

En millions d'euros

Recettes Réelles de fonctionnement	25,81
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	14,82
EPARGNE DE GESTION	10,99
Annuité dette dont	2,62
Intérêts	0,45
Capital (Hors OCLT)	2,16
A = Capacité d'Autofinancement Nette	8,37
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068 et hors Emprunts)	39,69
Dépenses Réelles d'Investissement (hors chap. dépenses imprévues et dette)	64,12
B = Besoin de Financement	24,43
A - B = Capacité de Financement	-16,06
Affectation du résultat de fonctionnement	12,71
Excédent ou Déficit d'investissement reporté	0,88
Solde des Restes à Réaliser	-2,05
Emprunts	1,80
	sur travaux de réseaux
	Epu
	Autres Invest
	4,18

Pour conclure, les orientations budgétaires pour 2025 s'inscrivent dans la lignée de la feuille de route et des projets de service proposés ce jour au vote de l'assemblée délibérante en parallèle de ce rapport.

La hausse des dépenses de la section de fonctionnement couplée à un tassement des recettes de fonctionnement a pour conséquence une baisse de l'autofinancement sur le budget principal. Pour autant, en consolidé - budget principal et budgets annexes -, l'autofinancement est stable à 8,37 M€ contre 8,10 M€ au DOB 2024.

Le programme d'investissement 2025 conserve un engagement élevé sur les réseaux (40,64 M€ HT), avec une hausse des effacements et une baisse attendue sur les extensions de réseaux et les renforcements.

Les dépenses dédiées à la transition énergétique continuent de monter en puissance (8,11 M€), notamment dans le domaine de la chaleur renouvelable et des réseaux de chaleur.

Le projet de budget primitif se bouclerait avec un emprunt prévisionnel de près de 6 M€, au-delà de la moyenne des prêts contractés sur ces dernières années (moyenne de 3 M€ depuis 2018) afin de soutenir notre ambition et d'assumer pleinement notre rôle contractuel. Nos investissements durables valorisent nos actions en faveur de la transition climatique et nous permettent de justifier et d'assumer une dette qualifiée de « verte ».

La situation budgétaire et financière est saine. La structure de dette basée essentiellement sur du taux fixe (82 %) ne comporte aucun risque. L'encours de dette est de 17,77 M€ au 1^{er} janvier 2025 et la capacité de désendettement (hors emprunts communaux) projetée à 2,5 années. Une prospective financière sera réalisée d'ici le vote du budget primitif 2025 afin d'anticiper les évolutions budgétaires et s'assurer des marges financières dont dispose le syndicat pour continuer à investir largement sur le territoire et conserver sa place de quatrième plus grand investisseur public du département.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, sur la base des rapports joints en annexe ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

5. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 - deuxième partie

Rapporteur : M. Frédéric PAVAGEAU

LES ORIENTATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les ressources humaines doivent faire l'objet d'une section spécifique dans le rapport d'orientations budgétaires et présenter ainsi les principaux indicateurs de fonctionnement pour l'année écoulée, tout en détaillant les perspectives de développement envisagées pour l'année à venir.

Ce rapport doit inclure :

- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail dans la collectivité ;
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans la continuité de l'année 2024, les services RH des collectivités font face à des défis toujours plus complexes, accentués par des évolutions réglementaires, budgétaires et sociales constantes. Ils doivent développer des capacités d'adaptation pour ajuster leurs stratégies, malgré la difficulté croissante, voire l'impossibilité, d'anticiper avec précision.

Cette complexité découle d'une combinaison de facteurs externes (contexte macroéconomique, cadre législatif, avancées technologiques) et internes (évolution des missions, attentes renouvelées des agents). Dans ce contexte nous devons miser sur l'agilité organisationnelle, l'innovation, la formation continue et les outils de pilotage performants pour agir en temps réel.

La gestion prévisionnelle des ressources humaines, autrefois gage de stabilité et de maîtrise, se heurte désormais à la nécessité d'adopter des approches plus flexibles et réactives pour faire face aux imprévus et aux évolutions rapides.

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte marqué nationalement par de fortes contraintes financières, nécessitant une gestion rigoureuse et un contrôle renforcé des dépenses publiques.

La prudence qui s'impose nous conduit à adopter un pilotage fin des ressources humaines, axé sur l'optimisation et la maîtrise des moyens. Parallèlement, il est essentiel de développer des stratégies innovantes pour préserver et renforcer notre attractivité.

1 - LES DÉFIS ET LES PRIORITÉS RH DES COLLECTIVITÉS

→ Adaptation aux nouvelles formes de travail

Les attentes des agents évoluent, avec une demande croissante de flexibilité, que ce soit via le télétravail, les horaires ajustables ou l'adoption de la semaine de quatre jours. L'amélioration de la qualité de vie au travail s'impose désormais comme une priorité pour attirer et fidéliser les agents. La prévention des risques psychosociaux et le bien-être au travail occupent une place centrale, les collectivités reconnaissant de plus en plus leur impact direct sur l'engagement et l'efficacité des équipes.

Le Siéml s'est fortement investi dans cette dynamique, en particulier à travers sa démarche de RSO. Depuis deux ans, un plan d'action dédié à la prévention et à l'amélioration de la qualité de vie au travail est en place. En 2025, face au fort renouvellement des effectifs, l'objectif est de réévaluer le bien-être des agents grâce à une enquête, afin de dégager et suivre des indicateurs clés de satisfaction générale au travail, d'équilibre des temps de vie ou d'utilisation du télétravail.

→ Attractivité et fidélisation

Les collectivités rencontrent des difficultés croissantes à recruter et à retenir leurs agents. Selon le 15^e baromètre RH des collectivités locales¹, 58% des collectivités déclarent éprouver des difficultés de recrutement, principalement en raison du manque de candidatures et de la concurrence avec le secteur privé. Le Siéml semble pour autant assez épargné par ce phénomène, les conditions de travail, historiquement avantageuses, s'appuient également sur des pratiques innovantes, tandis que les métiers de notre organisation s'inscrivent pleinement dans les enjeux sociétaux actuels, leur conférant un véritable sens.

→ Transformation numérique et intelligence artificielle

L'intégration des technologies numériques et de l'intelligence artificielle (IA) modifie les pratiques professionnelles. Les services RH doivent anticiper l'impact de ces technologies sur les métiers territoriaux et accompagner les agents dans l'acquisition de nouvelles compétences.

L'IA générative engendre un besoin accru de montée en compétences. Elle apporte des opportunités majeures, telles que l'automatisation des tâches, des gains de temps significatifs, et l'émergence de nouveaux besoins en formation pour accompagner ces évolutions. Cependant, elle soulève également des enjeux cruciaux liés à l'éthique et à la sécurisation des données. Cette mutation redéfinit les besoins en formation et fait évoluer les métiers, imposant une adaptation continue des pratiques et des compétences.

Dans le cadre de la structuration des services supports, le Siéml doit accélérer le développement d'outils numériques destinés à automatiser et décentraliser les processus RH. Ces outils permettront aux agents de gérer de manière autonome des tâches courantes, telles que la déclaration des absences, la consultation des fiches de paie ou le suivi de leurs parcours de formation, tout en assurant un accès sécurisé aux données sensibles.

Cette digitalisation constitue un levier stratégique pour renforcer l'autonomie des agents, simplifier les workflows administratifs et réduire les tâches répétitives et chronophages. Elle libère ainsi les équipes RH, qui peuvent se concentrer davantage sur des missions à forte valeur ajoutée, telles que le développement des compétences, l'accompagnement des évolutions professionnelles, ou encore l'analyse et le pilotage des données RH pour une gestion proactive et optimisée.

En parallèle, le pilotage des données RH devient un enjeu central. Disposer en temps réel d'indicateurs clés, tels que la gestion des effectifs, la masse salariale, les besoins en compétences ou encore les taux d'absentéisme, est indispensable pour adopter une gestion plus réactive des ressources humaines. Cette approche permet d'anticiper les tendances, d'ajuster les politiques RH en fonction des besoins identifiés, et de soutenir la prise de décision stratégique.

→ Gestion des âges et des parcours professionnels

Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, les collectivités doivent relever le double défi de gérer une main-d'œuvre vieillissante tout en attirant et intégrant de nouveaux agents. La gestion des parcours professionnels, le maintien de la motivation des agents tout au long de leur carrière, ainsi que l'adaptation des conditions de travail deviennent des enjeux majeurs.

La réforme des retraites impose une vigilance accrue et une réflexion approfondie sur ses potentielles répercussions en matière de gestion des carrières. Il est essentiel d'anticiper les impacts sur les parcours professionnels, les besoins de montée en compétences des agents en fin de carrière, ainsi

¹ 115^{ème} baromètre RH des collectivités locales (Randstad) ; étude réalisée en partenariat avec Intercommunalités de France, l'association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF), le syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), l'Association nationale des directeurs des ressources humaines des territoires (ANDRHDT) et les éditions Weka.

que sur l'attractivité des métiers pour les nouvelles générations. Cette situation invite à revoir les politiques RH pour garantir une gestion équilibrée et durable des effectifs.

Cela passe notamment par l'organisation d'entretiens de carrière pour identifier les aspirations des agents et planifier leur évolution, par le développement de la mobilité interne, et par un plan de formation qui favorise les passerelles entre métiers. Des actions spécifiques sont également à mettre en œuvre plus régulièrement pour la prévention santé, notamment en adaptant l'ergonomie des postes de travail aux besoins des agents.

Au Siéml, il n'y aurait selon mes estimations que six (6) départs à la retraite sur les cinq prochaines années, marquant une transition démographique plus équilibrée que celle de 2015 à 2020, période durant laquelle nous avons dû gérer un renouvellement important et brutal des effectifs. Faciliter la transmission des compétences par une culture écrite, renforcer l'employabilité des seniors, et accompagner la préparation à la retraite figurent également parmi les enjeux prioritaires pour garantir une gestion sereine et efficace des parcours professionnels.

→ Contraintes budgétaires et maîtrise de la masse salariale

Le Siéml fait face à une pression budgétaire accrue, marquée par une hausse des charges de personnel due à l'augmentation des effectifs, des cotisations sociales, des contributions aux régimes d'assurance et des coûts salariaux (GVT², recrutements d'experts et de cadres intermédiaires pour structurer els services). Parallèlement, la baisse de l'épargne de gestion réduit nos marges de manœuvre financières, rendant impérieuse une maîtrise rigoureuse de la masse salariale. Dans ce contexte, l'optimisation des ressources humaines devient un enjeu central, nécessitant de stabiliser les effectifs tout en maximisant l'efficacité et la gestion des compétences.

Avec la perspective d'une seule création de poste permanent en 2025, le Siéml amorce une phase de stabilisation visant à contenir la masse salariale, à compétences et activités constantes. Cependant, le budget continue d'augmenter, sous l'effet conjugué de facteurs exogènes, tels que la hausse des charges sociales et la revalorisation de la valeur du point, et de facteurs endogènes, notamment l'incidence de l'ancienneté et des évolutions professionnelles sur les rémunérations, ainsi que l'impact, sur une année complète, des nombreux recrutements effectués en 2024.

Le recrutement d'un contrôleur de gestion marque une étape clé dans cette stratégie. Ce poste permettra de renforcer le pilotage social en développant des outils et indicateurs dédiés, et de poser les bases d'un plan d'action ciblé pour maîtriser et optimiser certaines dépenses. Parmi les hypothèses d'action envisagées figurent l'analyse fine des coûts, la rationalisation des effectifs et l'étude de redéploiements internes, ainsi que l'optimisation du dispositif indemnitaire variable pour mieux l'aligner sur les objectifs collectifs.

→ La protection sociale

La mise en œuvre de la prévoyance obligatoire prévue par le décret du 20 avril 2022 représente un défi majeur. Les incertitudes réglementaires, notamment l'absence de transcription de l'accord du 11 juillet 2023 dans la loi, compliquent les négociations et retardent l'instauration de garanties sociales renforcées pour les agents. Au Siéml, la contribution minimale de 7 € est largement dépassée en ce qui concerne la prévoyance, puisqu'elle s'élève à 15 €. Cependant, une possible obligation de prise en charge à hauteur de 50 % de la cotisation pourrait entraîner une hausse significative de l'impact financier pour la collectivité.

Concernant l'obligation en matière de complémentaire santé prévue pour 2026, la contribution de 30 € mise en place au Siéml constitue un niveau largement satisfaisant et conforme à l'esprit des nouvelles exigences réglementaires. La perspective d'un contrat collectif négocié au niveau régional par les centres de gestion offre une opportunité intéressante. Ce dispositif pourrait permettre de mutualiser les négociations, d'harmoniser les garanties offertes aux agents, de bénéficier de conditions financières plus avantageuses grâce à une mise en concurrence optimisée et surtout d'assurer une meilleure équité entre collectivités de taille différente.

2 Glissement vieillesse technicité,

Ces évolutions impliquent une anticipation budgétaire et une adaptation des politiques RH pour accompagner efficacement ces changements.

2 - BILAN RH ET INDICATEURS D'ACTIVITÉS 2024

Le Siéml fait l'expérience d'un changement global et rapide depuis dix ans et enregistre un taux de turn-over en 2024 de 12,6 %, même s'il tend à diminuer : il était de 16,25 % en 2023 et de 21,3 % en 2022.

En 2024, le rythme des recrutements est resté soutenu, avec la création de onze (11) emplois permanents à temps complet, deux (2) postes d'apprenti-e-s, ainsi qu'un (1) poste dans le cadre du dispositif Parcours emploi et compétences (PEC). En comptant les recrutements liés aux créations de postes de 2023, dix-neuf (19) agents ont rejoint nos effectifs au cours de l'année 2024.

Les plans de recrutement se succèdent et leur mise en œuvre s'étend sur plusieurs années, ce qui a fortement mobilisé le service RH en 2024, dans un contexte de ressources limitées, rendant parfois difficile de répondre avec toute la réactivité nécessaire. À cela se sont ajoutées les tensions conjoncturelles sur le marché de l'emploi qui ont un impact sur certains recrutements : six procédures sont encore en cours en ce début d'année 2025. Rappelons que douze (12) postes ont été créés en 2023 ainsi que dix-huit (18) en 2022 !

A. STRUCTURATION ET ÉVOLUTION ET DES EFFECTIFS

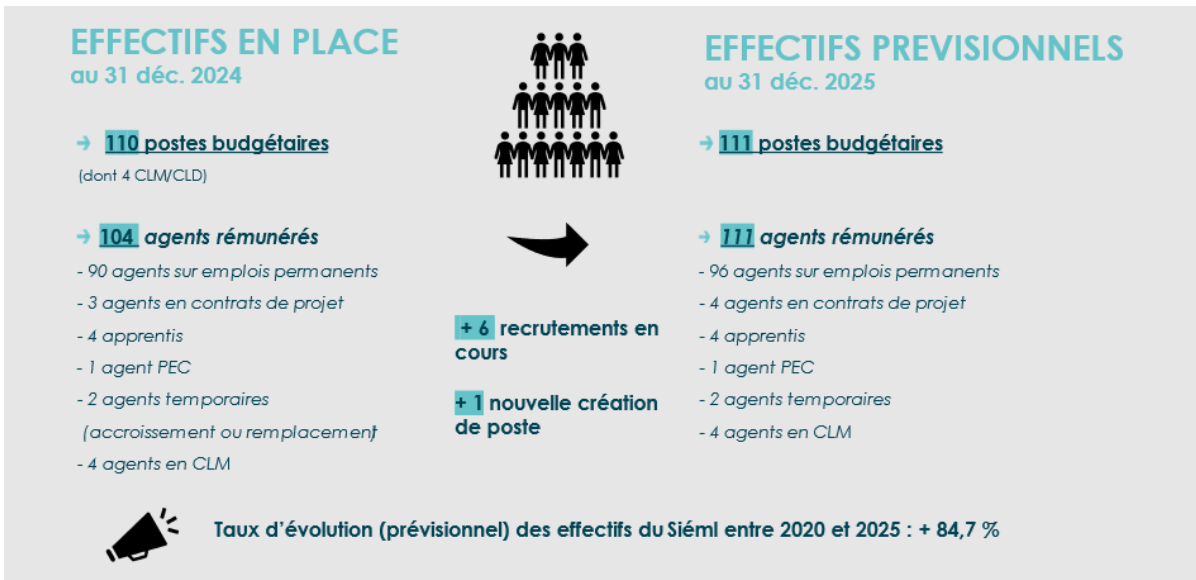
Au 31 décembre 2024, le tableau des emplois et des effectifs du Siéml affiche 110 postes :

- 90 postes permanents ;
- 3 contrats de projet ;
- 4 postes dédiés à l'apprentissage ;
- 1 poste pour le dispositif Parcours emploi compétences (PEC) ;
- 2 postes temporaires pour répondre à des besoins de remplacement ou de pics d'activités ;
- 4 postes concernés par des arrêts longs ;
- 6 postes vacants dont les procédures de recrutement sont en cours.

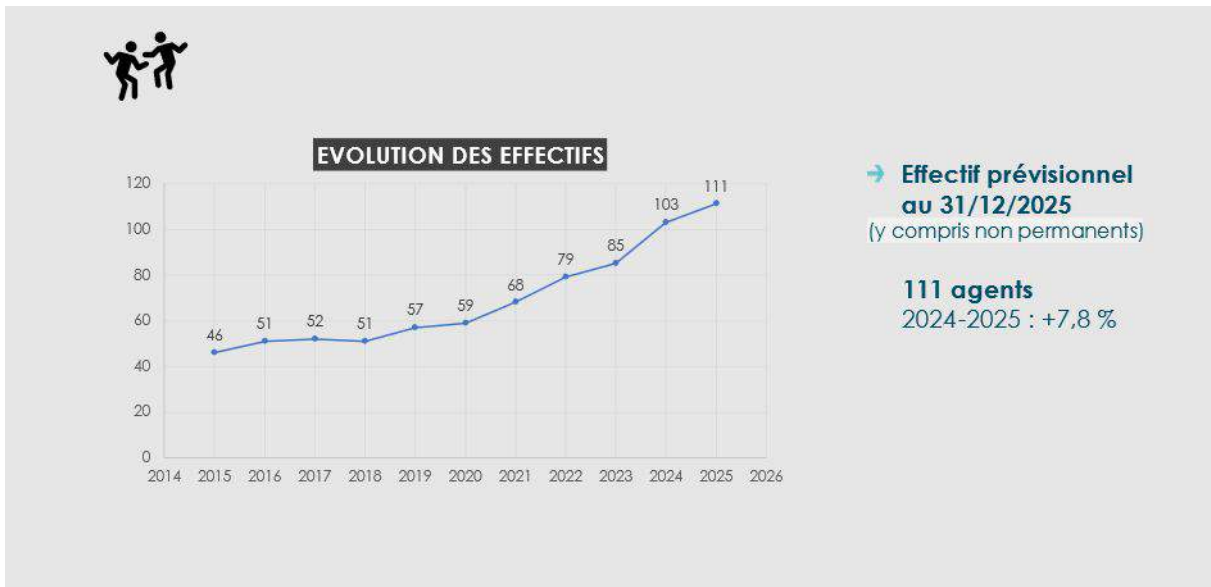
Parmi les quatre agents en congé longue maladie, trois ont été remplacés de manière permanente grâce à la création de postes réalisés sur les trois dernières années. Cette démarche visait à anticiper les départs à la retraite qui suivront ces arrêts prolongés tout en garantissant la continuité du service. Ce choix stratégique privilégie le recours à des agents expérimentés, offrant ainsi une stabilité accrue, par opposition à l'option consistant à multiplier les contrats temporaires successifs pour répondre aux besoins de remplacement.

Ainsi, parmi les 90 postes permanents, trois seront supprimés dans les trois ans à venir lors des départs définitifs des agents, sans nécessité de remplacement poste pour poste. Ces trois postes représentent également des marges de manœuvre intéressantes pour répondre à de nouveaux besoins sans engendrer d'impact budgétaire majeur.

La projection de nos effectifs à fin 2025, en intégrant l'unique création envisagée sur l'exercice, permet d'établir une prévision à 111 agents rémunérés, dont 96 agents sur emplois permanents, soit une progression, en 5 ans, de 84,7 % de notre effectif total.



La courbe ci-dessous montre l'évolution des effectifs du Siéml sur une décennie, en projetant les recrutements prévisionnels de 2025. On constate que l'accélération notable se réalise à compter de 2021 avec une augmentation en moyenne de 10 agents par an.



Les fonctions support ont grandement bénéficié de la dernière grande vague de recrutements, avec une augmentation des effectifs permanents du pôle, passés de 14 à 26 en l'espace de trois ans. La création de poste envisagée dans le budget 2025 pour sécuriser les systèmes d'information viendra finaliser la structuration du pôle. L'accompagnement des services opérationnels par les fonctions support requiert désormais un niveau d'expertise renforcé. Cet axe est essentiel pour répondre efficacement à leurs besoins croissants et aux exigences accrues de pilotage et d'évaluation, indispensables pour éclairer et orienter les décisions politiques.

Les services techniques ont poursuivi leurs recrutements dans les métiers émergents, permettant au Siéml de répondre de manière de plus en plus précise aux enjeux de la transition énergétique territoriale. L'équipe des conseillers en énergie, désormais parfaitement structurée, constitue la porte d'entrée pour nos adhérents vers une large gamme de prestations de conseil et d'accompagnement en planification énergétique et développement des énergies renouvelables.

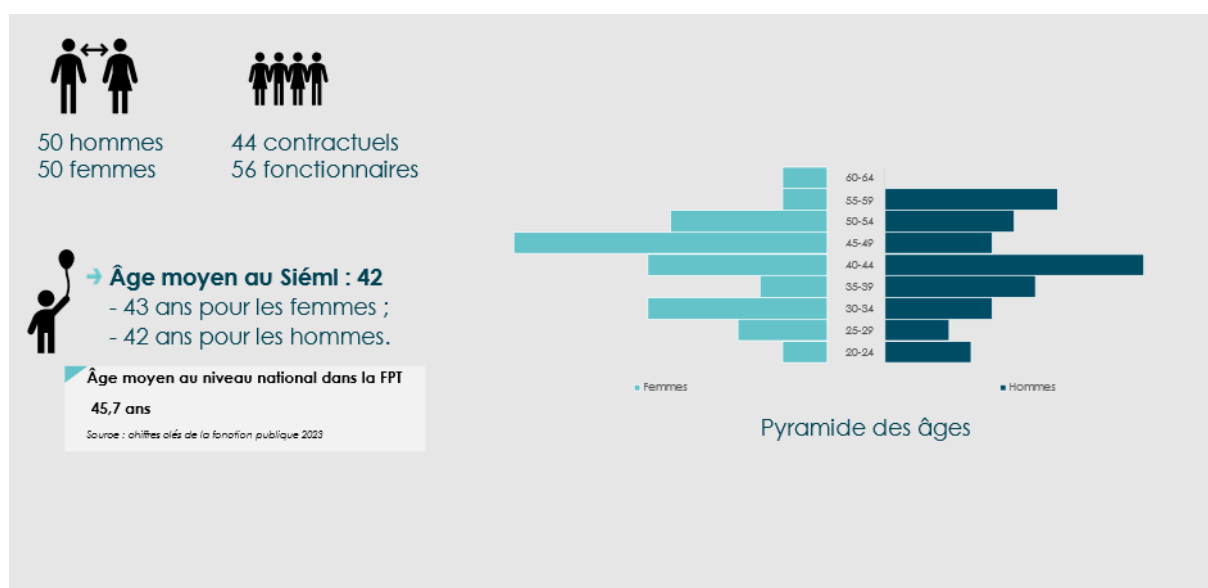
Une nouvelle équipe est dédiée à la maîtrise d'ouvrage pour le compte de nos adhérents, prenant en charge la conception et le suivi de projets structurants, en particulier dans le domaine des infrastructures de chaleur renouvelable et des réseaux de chaleur.

Par ailleurs, les recrutements se sont également intensifiés dans les domaines des objets connectés, de la géodata et de la géomatique, apportant à notre structure un niveau d'expertise accru et reconnu dans ces secteurs stratégiques.

→ Structuration des effectifs

Sur la centaine d'agents en poste au 31 décembre 2024, 44 sont contractuels de droit public ou de droit privé et 56 sont fonctionnaires. La proportion de contractuels, relativement élevée à 44 %, s'explique principalement par la spécificité de certains métiers pour lesquels les procédures de recrutement statutaire n'ont pas abouti. Toutefois, des efforts ont été réalisés pour renforcer les recrutements de titulaires, notamment au sein des fonctions support, avec les derniers postes pourvus par des fonctionnaires.

Actuellement, en prenant en compte tous les types d'emplois, permanents ou non, autant de femmes que d'hommes occupent les cent (100) postes du Siéml, reflétant un équilibre très satisfaisant en matière de parité au sein des effectifs³.



L'âge moyen des agents est de 42 ans (contre 41,5 ans en 2023), un chiffre stable depuis 2021. Après les nombreux départs à la retraite enregistrés entre 2015 et 2020, le renouvellement démographique est désormais achevé, et les « chocs » générationnels ne représentent plus une problématique majeure.

Cette transition a été facilitée par une politique active d'apprentissage, qui a permis d'instaurer une véritable dynamique de transmission des compétences entre générations. Dans les cinq prochaines années, seuls six (6) départs à la retraite sont prévus, ce qui offre une certaine sérénité en termes de gestion des effectifs. Par ailleurs, l'âge moyen constitue un réel atout dans un contexte où le recrutement devient de plus en plus complexe. La forte proportion d'agents âgés de 39 à 45 ans peut être considérée comme étant rassurante, cette tranche démographique étant réputée pour sa stabilité et sa faible propension à la mobilité externe. Cette situation offre une base solide pour anticiper les recrutements, renforcer les dynamiques intergénérationnelles et fidéliser les agents dans un contexte de marché de l'emploi tendu. Une attention particulière devra être portée à la valorisation des agents en place et à l'attractivité des postes pour maintenir cet équilibre.

Au cours des cinq dernières années, la structure de notre pyramide des âges s'est rééquilibrée, avec une base élargie qui témoigne d'un renouvellement démographique significatif. Initialement, notre pyramide présentait une forme de "champignon", marquée par une faible proportion de jeunes agents. Elle a progressivement évolué vers une forme de "poire écrasée", traduisant une augmentation notable des effectifs chez les moins de 30 ans. Aujourd'hui, cette évolution se poursuit doucement vers une configuration en "toupie", où les classes d'âge intermédiaires (30-45 ans) deviennent

³ Sans intégrer les quatre agents en arrêt longue durée.

prédominantes dans l'effectif global. Cette transition illustre une stabilisation de notre démographie interne, avec un équilibre entre les différentes générations qui favorise à la fois la transmission des savoirs et la stabilité des équipes.

Durant la dernière décennie, nos activités se sont fortement diversifiées avec l'émergence de nouveaux métiers. Ces évolutions reflètent les profondes transformations en cours, visant à répondre aux enjeux technologiques et environnementaux des territoires tout en accompagnant leur développement de manière durable et innovante. Désormais, en ce qui concerne les effectifs du Siéml, une phase de stabilisation est attendue, la crise de croissance étant derrière nous.

Les projections pourraient toutefois être remises en question par la succession de crises, qui engendrent des mouvements de personnel souvent imprévisibles. Cela est particulièrement vrai dans le contexte de l'urgence climatique et des métiers d'avenir sur lesquels repose le Siéml. Ces incertitudes exigent une grande agilité dans la gestion des effectifs et l'anticipation des compétences nécessaires pour répondre aux défis à venir.

B. TEMPS DE TRAVAIL

Le décompte du temps de travail, conformément au protocole en vigueur, repose sur une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, correspondant à une durée hebdomadaire de 37 h 30. Ainsi, pour un agent à temps complet, la durée hebdomadaire de service est fixée à 37 h 30, assortie d'un droit à 14 jours d'ARTT par an. Les agents disposent également de 25 jours de congés annuels, auxquels peuvent s'ajouter 1 à 2 jours de fractionnement, conformément aux dispositions réglementaires.

Dans une optique de meilleure conciliation des temps de vie, un dispositif d'horaires variables est proposé aux agents.

Le Siéml se veut très volontariste en matière de télétravail puisqu'il offre la possibilité aux agents (sous réserve des nécessités de service) de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine, plafond réglementaire en vigueur. Pour autant, sur la base d'une enquête réalisée au début de l'été 2024 sur les pratiques observées au premier semestre, les agents télétravaillent une journée par semaine en moyenne.

Depuis son instauration, le Siéml a versé pour la deuxième fois en 2024 l'allocation forfaitaire de télétravail. Cette dernière a concerné 87 agents (80 en 2023) pour un montant global de 11 580 € (9726 € en 2023). L'augmentation de notre effectif, combinée à la hausse du plafond réglementaire du nombre de jours éligibles au versement de l'allocation, passé de 88 à 98, explique cet écart. Toutefois, on observe une diminution du nombre moyen de jours de télétravail par agent et par semaine par rapport à 2023, une tendance qui devra être confirmée par une enquête sur les pratiques de 2024, prévue en début d'année 2025.

Aucun poste du Siéml n'a été créé à temps non complet en 2024. Il existe en revanche des temps partiels de droit et accordés sur autorisation : neuf (9) agents exercent à temps partiel (8 femmes et un homme), soit trois (3) femmes de plus qu'en 2023.

C. PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE ET MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

En 2024, la rémunération moyenne annuelle d'un agent du Siéml pour un ETP⁴ est relativement élevée. Un agent du Siéml est rémunéré en moyenne par mois à hauteur de 3240 € brut (2592 € net). Cela s'explique par la forte proportion d'agents appartenant aux catégories A et B, occupant principalement des postes de cadres ou de techniciens supérieurs, tandis que la majorité des collectivités disposent d'effectifs majoritairement composés d'agents de catégorie C. Au niveau national, le salaire moyen net d'un agent territorial est de 2039 € en 2022⁵.

4 Équivalent temps-plein

5 Les salaires de la fonction publique territoriale – INSEE première – n° 1956 – juillet 2023

Conséquence de la part majoritaire des postes à haute technicité, l'IFSE moyenne (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) qui constitue le régime indemnitaire versé mensuellement, s'élève à 762 € bruts (798 € en 2023), ce qui correspond au niveau moyen des postes de catégories A et B. La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 25,36 %.

Au sein de la filière technique, les agents de catégorie C bénéficient en outre d'un régime indemnitaire compensant en partie le fait qu'ils sont parfois titulaires d'un grade inférieur aux exigences de leur fonction.

Les périodes d'astreintes et les heures supplémentaires effectuées en 2024 qui ont donné lieu au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), représentent un montant de 14 248 € contre 15 820 € en 2023 et 19 255 € en 2022. Le paiement des heures supplémentaires est en baisse, reflétant une meilleure adéquation en 2024 entre les besoins et les ressources, notamment pour les postes de la filière technique. En revanche, on observe une rémunération d'heures supplémentaires dans la filière administrative, particulièrement au sein des fonctions RH, achats et moyens généraux. Cette situation confirme les besoins de recrutement réalisés ou en cours, qui devraient permettre de réduire ces rémunérations supplémentaires exceptionnelles à l'avenir.

Pour faire face aux fortes tensions inflationnistes et à leurs impacts, notamment en matière de recrutement et de fidélisation, le Siéml a mis en place un ensemble de dispositions visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents. Ces mesures incluent à la fois des initiatives locales et des dispositifs nationaux, applicables de manière obligatoire ou facultative selon les cas. Notons que la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) a disparu en 2024. L'augmentation de 5 points de la valeur du point a été appliquée au 1er janvier 2024 ainsi que celle du plafond de l'allocation télétravail.

Au niveau local, nous avons mis en place, dès le début de l'année 2024, une augmentation de la valeur des titres-restaurant ainsi que de la participation employeur, conformément aux décisions prises fin 2023. Par ailleurs, à partir d'avril 2024, une participation à la couverture santé a été instaurée dans le cadre de la protection sociale complémentaire, à hauteur de 30 € par mois et par agent. Cette mesure a concerné 29 agents en 2024, pour un coût total de 6 994 €.

Le complément indemnitaire annuel (part variable annuelle) a été versé à 92 agents en 2024 (84 agents en 2023), représentant une enveloppe de 64 541 € en 2024 (58 527 € en 2023).

Le coût moyen d'un agent du Siéml au titre de l'année 2024 (base masse salariale chargée) est de 54 965 € en 2024 (51 645 € en 2023).

Concernant la nouvelle bonification indiciaire, elle concerne huit (8) postes au Siéml au 31 décembre 2024, sachant qu'un agent en a perdu le bénéfice en cours d'année à la suite d'un changement d'affectation. Trois agents titulaires la perçoivent de manière temporaire au titre de leur fonction de maître d'apprentissage. Le montant versé au titre de la NBI pour l'année 2024 est de 6723,58 €.

Enfin, cinq (5) agents sont concernés par des avantages en nature pour la mise à disposition de véhicules, ce qui représente un montant de 6102 € en 2024.

Le montant des indemnités versées aux élus en 2024 s'élève à 121 388 € (120 297 € pour l'année 2023), charges comprises. Le Président perçoit une indemnité de 1537,75 € brut et chacun des vice-présidents une indemnité mensuelle de 591,26 € brut depuis le 1er janvier 2024, date de revalorisation du point d'indice.

D. FORMATION

En 2024, l'effort de formation⁶ se maintient à un niveau élevé et satisfaisant : plus de 70 agents ont suivi au moins une formation, ce qui représente quasiment 80 % de l'effectif en ETPR⁷ 2024.

Les crédits 2024 dédiés aux dépenses de formation (60 000 €) ont été effectivement consommés.

6 Un bilan détaillé des formations 2024 sera présenté au Cosy du mois de mars 2025
7 Equivalent temps plein rémunéré

La spécificité de nos métiers nous conduit à conclure des conventions de formation avec des organismes privés, hors CNFPT. Cependant, notre adhésion à la FNCCR nous offre l'accès à des actions de formation particulièrement adaptées au profil de nos activités. Pour autant, nous avons initié en 2024 un partenariat renforcé avec le CNFPT, afin d'accompagner nos équipes sur des thématiques de formation transversales. En plus de développer la culture territoriale chez nos agents contractuels, cette démarche contribue également à optimiser le retour sur notre cotisation. Nous projetons toujours également de constituer une véritable équipe de formateurs internes pour développer les partages de pratiques entre services et métiers.

E. TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Siéml contribue à l'insertion des personnes en situation de handicap au travers de trois leviers :

- la contribution au FIPHFP – le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. En 2024, nous n'avons payé 1152 € de cotisation car nous n'avons pas atteint le seuil d'emploi exigé⁸ à la différence de 2023 ; les effectifs ont augmenté et ce fort turn-over ne permet pas d'assurer le respect de notre obligation malgré le recrutement d'agents en situation de handicap ;
- le recrutement de personnes en situation de handicap : en 2024, 6 agents (4 agents en 2023) du Siéml disposent de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, un partenariat avec Cap Emploi 49 est instauré ;
- la politique d'achat : l'entretien des espaces verts et de nos locaux, le nettoyage des véhicules en pool ainsi que la fourniture de certains produits (bureautiques, entretien...) sont réalisés auprès d'entreprises adaptées ou d'ESAT⁹ et participent au respect de l'obligation d'emploi.

3 - PERSPECTIVES 2025

A. ENJEUX ET ENGAGEMENTS RH 2025

L'année 2024 s'est achevée dans un climat d'incertitude sur de nombreux sujets. Si certains dispositifs évoluent en ce début d'année, d'autres sont conditionnés par le vote de la loi de finances.

L'année 2025 sera une année clé pour le service RH, marquée par la mise en œuvre du plan d'actions découlant des projets de service. Cette dynamique sera portée par l'arrivée de notre nouvelle responsable des ressources humaines, qui prendra en charge le pilotage opérationnel.

En ce début d'année marqué par des perspectives financières peu favorables, le Siéml, à l'instar de nombreux employeurs publics territoriaux, opte pour une approche prudente. Nous nous basons sur les hypothèses budgétaires les plus défavorables et réduisons le rythme des créations de postes, avec une seule prévue pour 2025. A compétences constantes, il est nécessaire de privilégier les redéploiements de postes plutôt que les recrutements directs afin de maintenir autant que possible la neutralité en matière de ressources humaines.

Concernant la protection sociale complémentaire, nous attendons la publication du texte de loi qui viendra concrétiser l'application de l'accord collectif national signé en juillet 2023. Par ailleurs, il convient de souligner l'augmentation potentielle des cotisations CNRACL prévue dans le projet de loi de finance pour 2025, avec une hausse de 3 points, portant à 12 points l'évolution totale prévue sur quatre ans, de 2024 à 2027.

Autre nouveauté, le bénéfice du temps partiel, qu'il soit sur autorisation ou de droit, a été élargi ou facilité pour les fonctionnaires à temps non-complet et les agents contractuels sans condition d'ancienneté (contre plus d'un an exigé jusqu'alors). Cette mesure traduit la simplification attendue en matière d'aménagement en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.




8 Tout employeur public qui emploie au moins 20 agents à temps plein doit compter au moins 6 % de personnes en situation de handicap sur son effectif global d'agents.

9 Établissement et service d'accompagnement par le travail.

Face aux grands défis nationaux, aux besoins d'amélioration structurelle et aux enjeux spécifiques locaux, un plan d'actions RH est naturellement intégré dans les projets de service présentés au cours de cette séance.

D'un point de vue structurel, l'accent devra être mis sur le renforcement du management intermédiaire des activités RH. L'arrivée d'une nouvelle responsable offre l'opportunité de créer un niveau de cadre intermédiaire et de proximité, essentiel pour structurer les processus et renforcer le contrôle interne.

Il sera également essentiel de stabiliser et de structurer les effectifs. Après une décennie marquée par une forte croissance, le ralentissement du rythme des recrutements devrait permettre de consolider les équipes en place, d'organiser plus efficacement le travail, d'optimiser les processus et les outils, et de mettre en œuvre des dispositifs d'évaluation et de contrôle adaptés.

<p>Modernisation du pilotage et de l'organisation des RH : renforcer la dimension prospective et intégrer des outils numériques performants.</p> <ul style="list-style-type: none">→ SIRH : dématérialisation, digitalisation et automatisation des activités de gestion→ Intelligence artificielle : les usages et l'impact sur les pratiques professionnelles→ Dialogue social : développer les temps de préparation du CST	
<p>Adaptation des compétences et des parcours professionnels aux transitions</p> <ul style="list-style-type: none">→ La question de l'employabilité et de l'attractivité : marque employeur, adaptation aux transformations→ Gestion de l'emploi et des parcours professionnels: cartographie des compétences, adaptation des fiches de poste→ Qualité de vie travail : sentiment d'appartenance, rénovation des espaces de travail, adaptation des temps, prévention des risques	
<p>Maîtriser la masse salariale</p> <ul style="list-style-type: none">→ Gouvernance RH et pilotage de la donnée : contrôle de gestion sociale→ Stabilisation des effectifs (compétences et activités constantes) et structuration des services→ Automatisation de certaines tâches→ Conseil en organisation	

B. UN PLAN DE RECRUTEMENT PRÉVISIONNEL POUR STABILISER NOS EFFECTIFS ET STRUCTURER L'ORGANISATION

Le budget prévisionnel 2025 inclut, à ce jour, l'impact de la création de deux postes décidée en fin d'année 2024, ainsi que la création prévisionnelle d'un poste permanent, destiné à structurer notre système d'information. Les crédits pour accueillir chaque année quatre apprentis, l'intégration de deux stagiaires en études supérieures pour des missions de 6 mois, ainsi que le recrutement de contractuels pour pallier les absences, les pics saisonniers et les hausses temporaires d'activités, sont également inscrits au budget.

Une deuxième création de poste pouvait être envisagée au pôle EDTC pour intégrer un agent actuellement en contrat temporaire, chargé des missions de gestion administrative et financière du service IRVE. Cependant, une réflexion est en cours sur la possibilité de créer une structure dédiée, ce qui impliquerait une politique de recrutement adaptée.

C. LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel 2025 des charges de personnel s'élève à 6 852 k€, contre 6 100 k€ en 2024, soit une augmentation de 12 % entre les budgets primitifs 2024 et 2025. En projection, les charges de personnel représenteront 50 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025, indicateur que nous souhaitons stabiliser autant que faire se peut.

Le GVT (glissement vieillesse-technicité) est estimé à + 1,8 %, tandis que l'impact du plan de recrutement 2024 sur une année complète représente une hausse de 4,4 %. Les recrutements prévisionnels pour 2025 devraient entraîner une évolution budgétaire de + 2,4 %.

Ci-dessous figure la structure prévisionnelle du budget du personnel pour 2025 :

CHARGES DE PERSONNEL PRÉVISIONNELLES 2025

BUDGET DE FONCTIONNEMENT*	CHARGES DE PERSONNEL
13,68 millions €	6,852 millions €
<small>*Montant global</small>	
Rémunérations annuelles brutes	4 374 000 €
Charges patronales	1 985 000 €
Charges périphériques principales	492 000 €
Assurance statutaire	217 000 €
COS CDG/CNAS	25 000 €
Autre personnel extérieur	30 000 €
Chèques déjeuners	220 000 €



Soit **50,0 %**
des dépenses prévisionnelles
de fonctionnement

BP 2024 => BP 2025

Augmentation prévisionnelle globale de
12 % dont :

- Impact postes créés en 2024 : + 270 000 € (4,4 %)
- Création de postes 2025 : + 145 000 € (2,4 %)
- GVT (tit. + cont.): + 110 000 € (1,8 %)
- Impact augmentation effectifs (chèques déjeuner, ...) : + 75 000 € (1,2 %)
- CNRACL: + 54 000 € (0,9 %)
- Assurance statutaire : + 46 000 € (0,7 %)
- Apprentissage (salaires, NBI) : + 39 000 € (0,6 %)

En 2025, les recettes issues des contributions des adhérents, de subventions ou de perspectives de mutualisation s'élèvent de façon prévisionnelle à près de 926 000 € (800 000 € en 2024) et permettent d'afficher un budget en valeur nette de 5,9 M€.

Nous avons pour habitude de présenter un budget du personnel en valeur nette, en parallèle du budget en valeur brute, afin de mettre en évidence les recettes qui financent directement certains postes. Cette démarche mérite d'être approfondie et élargie pour afficher, par politique du Siéml, le reste à charge réel pour la structure. Ce travail, initié dès l'arrivée de notre contrôleur de gestion, vise à offrir une meilleure visibilité et à faciliter la prise de décisions concernant l'ajustement des modèles économiques.

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025

→ Sur le budget 2025, les recettes prévisionnelles directes liées aux dépenses de personnel représentent **13,5 %** du budget du personnel prévisionnel

Recettes prévisionnelles	Montant en €
Remboursement RH (assurance statutaire, CET, CPAM)	140 000 €
Part salariale des TR	88 000 €
Remboursement du budget PCRS vers le budget principal	190 000 €
Cotisation des collectivités au service de conseil en énergies	230 000 €
Financement des postes de techniciens SIG	141 600 €
Financement ADEME et FNCCR : CCRT/Les générateurs/contrat Chêne pour contrats de projet	137 000 €

→ Soit **926 600 €** de recettes prévisionnelles en 2025

→ Budget net prévisionnel : **5,9 m€**

Le graphique ci-après montre l'augmentation année après année, depuis 2015, des budgets du personnel, en valeur nette et en valeur brute, avec en parallèle l'évolution des équivalents temps plein rémunérés (ETPR).

Entre 2015 et 2025, le budget du personnel a presque été multiplié par trois. Les ETPR augmentent de 138 % sur cette même période.

ÉVOLUTION DES ETPR* ET DU BUDGET DU PERSONNEL

2015-2024



→ Effectif prévisionnel 2025 en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) : 110,3

→ Budget net 2025 :
→ 5,9 m€

* Équivalent temps plein rémunéré

En conclusion, l'année 2025 sera consacrée à renforcer une dynamique de développement et d'innovation, tout en mettant en place des outils de pilotage performants pour optimiser et maîtriser efficacement notre masse salariale.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 présenté dans le rapport et telles qu'elles viennent de vous être exposées.

6. Programme ACTÉE - Le Fonds CHÈNE (pour information)

Rapporteur : M. Denis RAIMBAULT

1. ACTÉE qu'est ce que c'est ?

ACTÉE, le programme de l'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique, est un programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), porteur principal et par ces co-financeurs dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE°). L'objectif du programme est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : (i) l'efficacité énergétique, (ii) la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Différents programmes existent : (i) améliorer la qualité environnementale des projets de rénovation, (ii) impulser la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires, (iii) accompagner la flexibilité et l'effacement des consommations, (iv) accélérer la rénovation énergétique grâce aux contrats de performance énergétique (CPE), (v) favoriser la rénovation énergétique du parc d'éclairage public.

2. Le Fonds CHÈNE

Le Fonds CHÈNE est le programme qui vise à impulser la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires. L'objectif est d'aider à lever les freins pour favoriser le passage à l'acte en fournissant et accompagnant l'aide à la décision.

Le Fonds CHÈNE permet de financer : (i) des postes d'économies de flux (Siéml ou collectivités), (ii) des outils de suivi et de mesure des consommations énergétiques (outil Smilé Conso, capteurs...), (iii) des études énergétiques, (iv) des études de maîtrise d'oeuvre pour affiner les programmes de travaux de rénovation énergétique, (v) des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les collectivités dans leur réflexions techniques, juridiques et financières.

Toutes les collectivités sont éligibles mais la mutualisation est encouragée. Les communes inférieures à 3500 habitants doivent être rattachées à un groupement, donc à une structure éligible qui joue un rôle de coordinateur. Le Siéml depuis 2023 s'est engagé dans cette démarche et a candidaté aux différentes sessions en regroupant des demandes pour ses besoins mais aussi ses membres.

Le Siéml en tant que coordinateur a candidaté aux sessions suivantes : CHÈNE 2, lauréat en avril 2024 ; CHÈNE 3, lauréat en juillet 2024 ; CHÈNE 4, lauréat en décembre 2024.

Le Siéml va candidater en tant que porteur d'actions et coordinateur à la session 5. La date limite est le 27 février. Comme pour la session 3 et la session 4, un appel à candidature est en cours pour recenser les besoins des collectivités. Un webinaire a eu lieu le jeudi 23 janvier.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- de prendre acte de ce rapport d'information.

7. Étude pour la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Lasse (pour information)

Rapporteur : M. Denis RAIMBAULT

La commune de Baugé-en-Anjou a sollicité le Siéml en 2023 pour réaliser une étude de faisabilité dans le cadre de son projet de réseau de chaleur urbain pour la desserte d'un ensemble de bâtiments publics, parapublics et de logements privés.

Une première étude pilotée par le Siéml, a été réalisée par le cabinet BatiMgie et restituée en 2024. Il était envisagé une production de chaleur à partir d'une chaufferie biomasse. Une identification du potentiel de desserte a été réalisée et plusieurs scénarios de desserte ont été étudiés dans l'objectif d'optimiser le coût de la chaleur.

Par d'échanges entre la commune de Baugé-en-Anjou et le SIVERT qui gère l'unité de valorisation énergétique (UVE) située sur la commune déléguée de Lasse, un scénario alternatif de desserte en chaleur à partir de l'UVE pourrait permettre de valoriser la chaleur fatale produite. Le SIVERT travail actuellement au choix de son futur délégataire qui aura en charge notamment la réalisation d'une seconde ligne de four.

Une convention de partenariat entre le Siéml, la commune de Baugé-en-Anjou et le SIVERT sera formalisée dans les prochaines semaines afin de travailler à l'étude de ce scénario alternatif basé sur la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE. L'enjeu réside dans le coût et le dimensionnement de la jonction entre la commune de Baugé-en-Anjou et le site de l'UVE de la Salamandre. Il y a près de 9 kilomètres de réseau à réaliser. Il s'agira de définir à partir de quel volume de besoin un prix présenterait un intérêt économique et à quelle coût serait valoriser la chaleur fatale en sortie de l'UVE.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- de prendre acte de ce rapport d'information.

8. Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public et infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Rapporteur : M. Jean-Michel MARY

Le présent rapport a pour objet la présentation des participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public et aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

1- TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en **annexe 1**.

2- TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les projets nouveaux et modifiés d'éclairage public ainsi que les montants des participations y afférent sont composés des travaux suivants :

- extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (**annexe 2**),
- adaptations des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection (**annexe 3**).

Pour les communes percevant directement la TCCFE, selon le règlement financier, il sera appelé pour 2025, une participation forfaitaire pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public à raison de 13,90 € TTC par lanterne. Vous trouverez en **annexe 4** la liste des collectivités concernées et leurs participations forfaitaires respectives pour 2025.

3- MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les opérations de maintenance et d'exploitation ainsi que les montants des participations y afférent sont composés des travaux suivants :

- travaux ponctuels (**annexe 5**),
- travaux liés à des vols de câbles (**annexe 6**),
- dépannages des réseaux d'éclairage public du 1er septembre 2023 et le 31 août 2024 et du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 (**annexe 7**).

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation des réseaux d'éclairage public, conformément au règlement financier, le Siéml versera en 2025 une participation de 4 € TTC par lanterne installée sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE. Vous trouverez en **annexe 8** la participation forfaitaire particulière correspondante pour 2025.

4- INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les projets nouveaux et modifiés d'installation de recharge pour véhicules électriques ainsi que les montants des participations y afférent sont composés des travaux suivants :

- infrastructures de recharge pour véhicules électriques (**annexe 9**).

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **d'approuver** ces différentes listes d'opérations et de solliciter les participations correspondantes auprès des communes et EPCI concernés ;
- **d'approuver** la participation forfaitaire particulière à verser par le Siéml à Angers Loire Métropole au titre de la maintenance préventive et de l'exploitation 2025 sur les communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE (annexe 8).

Annexe 1

Participation PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS		007.22.05	Effacement rue de la maître école	420 500.00 €	360 000.00 €
ANGERS		007.23.05	Effacement rue de PRUNIER	27 730.00 €	25 000.00 €
ARTANNES S/ THOUET		011.24.01	Effacement rues des Ladres et du Thouet au hameau de La Motte	191 100.00 €	76 440.00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN	050.19.08	Route de SAINT MELAINE (D127)	74 800.00 €	29 920.00 €
DURTAL		127.23.05	Route de la Chapelle d'Aligné	145 530.00 €	29 110.00 €
GENNES VAL DE LOIRE	ROSIERS SUR LOIRE	261.23.14	Rue de Saumur - RD 952	100 050.00 €	20 010.00 €
SEVREMOINE	TILLIERES	301.23.14	Effacement - Rue du Pont Neuf	369 240.00 €	73 850.00 €
St CLEMENT DES LEVEES		272.25.01	rue des Mariniers	227 360.00 €	45 480.00 €

Annexe 2

Participation PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité					
BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN	050.19.08	Route de SAINT MELAINE (D127)	37 900.00 €	28 360.00 €
DURTAL		127.23.05	Route de la Chapelle d'Aligné	60 120.00 €	45 090.00 €
MAUGES SUR LOIRE	St FLORENT LE VIEIL	244.22.10	Route du Marillais - Route de Beaupréau et place de la Fêvrière	115 160.00 €	86 370.00 €
MAUGES SUR LOIRE	St FLORENT LE VIEIL	244.23.20	Modification d'éclairage rue David d'Angers	5 030.00 €	3 770.00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St PIERRE MONTLIMART	218.21.18	RENOVATION PROJECTEURS - Stade de l'Ecusson	89 240.00 €	66 930.00 €
OREE D'ANJOU	LIRE	069.24.09	Remplacement des projecteurs sur le terrain de Football Stabilisé	19 000.00 €	14 250.00 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public					
MONTREVAULT SUR EVRE		218.24.04	RENOVATION EP 2024 - Le Fuilet - St Pierre	36 990.00 €	24 040.00 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement					
MIRE		205.22.02	Renforcement P34 MAIRIE	27 560.00 €	13 780.00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	FUILET	218.22.07	Renforcement P25 RTE ST REMY - rue des Mauges	9 450.00 €	4 730.00 €

Annexe 3

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Travaux d'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé (1)	Montant de la participation maximum en €
EP371-24-231	Vezins	suite demande commune, mise à disposition d'un régime 24h/24 pour vidéoprotection, au N°329, rue Joseph Martineau	5 024,98 €	65%	3 266,24 €
EP371-24-230	Vezins	mise à disposition d'un régime 24h/24 pour vidéoprotection, au N° 352, rue des Ecoles	2 341,66 €	65%	1 522,08 €
		TOTAL	7 366,64		4 788,32

(1) Cosy DEL 100.2020 -Travaux sur une commune pour laquelle le Siéml perçoit la TCCFE = participation à 65 %
Travaux sur une commune percevant directement la TCCFE = participation à 75%

Annexe 4

Participations forfaitaires d'intervention 2025

pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public pour les communes percevant directement la TICFE-C

Versement par la collectivité à raison de 13,90€ / lanterne (Article II.2.2 - Règlement financier Cosy/n°72/2019)

COLLECTIVITE	Montant de la participation maximum en €
ANGERS LOIRE METROPOLE	139 820,10
BAUGE-EN-ANJOU	17 305,50
MONTREUIL BELLAY	16 554,90
SEGRE EN ANJOU BLEU	24 464,00
Total général	198 144,50

Annexe 5

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Travaux ponctuels

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum en €
EP143-24-85	BAUGE_EN_ANJOU (Fougeré)	Remplacement de la lanterne 104, Rue du pont Perrin	1 320,75 €	75%	990,56 €
EP029-23-101	BLAISON_SAINTE_SULPICE (Blaison-Gohier)	Remplacement lanterne n° 114 + porte armoire C21	1 386,46 €	75%	1 039,85 €
EP029-24-129	BLAISON_SAINTE_SULPICE (Blaison-Gohier)	Dépose repose N°X-160 à la place du N°134 - Allée aux pretres/ Rue Thibaut de Blaison	1 198,34 €	75%	898,76 €
EP001-24-121	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Alleuds (les))	Pose marche forcée	490,24 €	75%	367,68 €
EP050-24-310	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Brissac-Quincé)	Remplacement candélabre N°92-2 - Place de la République	2 900,79 €	75%	2 175,59 €
EP050-24-308	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Brissac-Quincé)	Pose marche forcée	2 033,92 €	75%	1 525,44 €
EP050-24-305	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Brissac-Quincé)	Déconnexion des éclairages de l'église - Place de l'église	708,92 €	75%	531,69 €
EP050-24-303	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Brissac-Quincé)	Remplacement coffret près du N°471 - Rue Louis Moron	704,07 €	75%	528,05 €
EP050-24-295	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Brissac-Quincé)	Remplacement ensemble N° 748 - Rue de Montayer	1 481,17 €	75%	1 110,88 €
EP078-24-104	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Charcé-Saint-Elmer-sur-Aubance)	Pose marche forcée	490,24 €	75%	367,68 €
EP091-24-82	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Chemellier)	Pose marche forcée	490,24 €	75%	367,68 €
EP091-24-80	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Chemellier)	Déconnexion des éclairages de l'église - Place de l'église	285,70 €	75%	214,28 €
EP115-24-57	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Coutures)	Pose marche forcéeuite	393,76 €	75%	295,32 €
EP115-24-55	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Coutures)	Déconnexion des éclairages de l'église - Place de l'église	164,78 €	75%	123,59 €
EP327-24-32	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Saulgé-l'Hôpital)	Pose marche forcée	490,24 €	75%	367,68 €
EP317-24-104	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (St-Rémy-la-Varenne)	Pose marche forcée	683,20 €	75%	512,40 €
EP317-24-103	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (St-Rémy-la-Varenne)	Dépose des 5 bornes - Impasse du lavoir	1 543,77 €	75%	1 157,83 €
EP317-24-102	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (St-Rémy-la-Varenne)	Remplacement mât N°134 - Rue Saint Aubin	3 843,98 €	75%	2 882,99 €
EP317-24-100	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (St-Rémy-la-Varenne)	Déconnexion des éclairages de l'église - Place de l'église	328,18 €	75%	246,14 €
EP318-24-183	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (St-Saturnin-sur-Loire)	Remplacement lanterne N° 100 - Place de l'égliseuite	1 465,98 €	75%	1 099,49 €
EP363-24-137	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Vauchrézien)	Pose marche forcée	972,64 €	75%	729,48 €
EP363-24-135	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Vauchrézien)	Remplacement candélabre N° 52 - Chemin de la Grouas	2 237,51 €	75%	1 678,13 €
EP363-24-133	BRISSAC_LOIRE_AUBANCE (Vauchrézien)	Déconnexion des éclairages de l'église - Place de l'église	246,48 €	75%	184,86 €
EP400-24-498	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	Suite incendie, remplacement de l'armoire C29, ZA du champ blanchard	5 039,13 €	75%	3 779,35 €
EP400-24-483	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	Réparation du candélabre 2121, ZA les Fougerons	1 072,64 €	75%	804,48 €
EP400-24-478	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	Suite demande C.A., dépose des candélabres rue des Pleurotes	2 948,56 €	75%	2 211,42 €
EP400-24-467	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	Réparation du candélabre n°457, rue du Pavé de Riou	1 250,06 €	75%	937,55 €
EP400-24-466	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	Remplacement de la lanterne n°441, rue du Pavé de Riou	800,86 €	75%	600,65 €
EP400-24-465	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE	Remplacement du mât n°384, bd Jean Moulin	1 796,77 €	75%	1 347,58 €
EP054-24-224	Candé	Dépose prise guirlande sur façade - Rue Brossays du Perray	153,44 €	75%	115,08 €
EP054-24-222	Candé	Remplacement lanterne N° 52 - Rue Brossays du perray	1 558,77 €	75%	1 169,08 €
EP054-24-218	Candé	Remplacement disjoncteur armoire H-C40 - Stade de football	300,57 €	75%	225,43 €
EP054-24-217	Candé	Remplacement lampe et appareillage N°H-889,890,892 - Stade de football	2 608,85 €	75%	1 956,64 €
EP054-24-214	Candé	Remplacement mât N°286 - Avenue des Chardonnerets	1 540,27 €	75%	1 155,20 €
EP089-24-54	Chazé-sur-Argos	Remplacement driver N°55 - Allée du Rocher	251,43 €	75%	188,57 €
EP120-24-146	Denée	Adjonction d'un départ sur l'armoire C6 - Rue de la Fidélité	403,76 €	75%	302,82 €
EP120-24-145	Denée	Remplacement lanterne N° 147 - Grande rue	935,61 €	75%	701,71 €
EP120-24-141	Denée	Pose d'une horloge H-C9 - Stade de football	542,47 €	75%	406,85 €
EP123-24-186	Distré	Remplacement de la lanterne N° 392, allée des justices	1 026,89 €	75%	770,17 €
EP249-24-177	ERDRE_EN_ANJOU (La Pouéze)	Remplacement prise guirlande N°60 - Rue Principale	415,32 €	75%	311,49 €
EP249-23-160	ERDRE_EN_ANJOU (La Pouéze)	Mise en valeur du site du Chevalement, ajout de marche forcée avec Clef pour fonctionnement de l'éclairage de la fosse	867,62 €	75%	650,72 €
EP154-24-41	GENNES_VAL_DE_LOIRE (Grézillé)	Pose d'un mât autonome au Bourg Neuf, (ex : 149-24-262). DEVENU 154-24-41	2 809,75 €	75%	2 107,31 €
EP049-23-132	LES_BOIS_D'ANJOU (Brion)	remplacement de la lanterne 8, Rue des caves.	1 093,43 €	75%	820,07 €
EP065-24-130	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	Modification horaires N°378,379 - Rue Henri Lebasque	350,25 €	75%	262,69 €
EP080-24-185	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Reprise câblage N°353,167,168,202 - Rue des fontaines	466,96 €	75%	350,22 €
EP080-24-181	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Remplacement candélabre N°304 - Quai de la Sarthe	1 404,53 €	75%	1 053,40 €

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum en €
EP080-24-178	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Remplacement ballast N°25 - Rue grande rue	341,32 €	75%	255,99 €
EP080-24-177	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Remplacement ballast N°439 - Square des Fontaines	341,32 €	75%	255,99 €
EP080-24-176	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Remplacement ballast N°539 - Rue du Faubourg Joly	341,32 €	75%	255,99 €
EP080-24-174	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	Remplacement lanterne N°196 - Avenue Charles de Gaulle	705,51 €	75%	529,13 €
EP096-24-38	LES_HAUTS_D'ANJOU (Cherré)	Remplacement lanterne N°78 - Rue de la Bourrelerie	1 146,21 €	75%	859,66 €
EP180-24-811	Longué-Jumelles	Remplacement de l'armoire au pied du mât H-1163-3, Stade de Longué	2 680,50 €	75%	2 010,38 €
EP194-24-316	MAZE_MILON (Mazé)	Remplacement de la serrure de la borne S22 à proximité du point 502, Rue du Petit Paris	231,47 €	75%	173,60 €
EP217-24-80	Montreuil-sur-Maine	Remplacement driver N°118 - Le bois marin	235,84 €	75%	176,88 €
EP217-24-79	Montreuil-sur-Maine	Remplacement driver N°51 - Impasse des Tilleuls	235,84 €	75%	176,88 €
EP221-24-122	Mouliherne	Remplacement de l'alimentation de la lanterne 90, Rue des moulins	708,95 €	75%	531,71 €
EP247-24-188	Possonnière (la)	Dépose du candélabre n° 365	317,73 €	75%	238,30 €
EP259-24-140	Rochefort-sur-Loire	Pose marche forcée	884,60 €	75%	663,45 €
EP259-23-133	Rochefort-sur-Loire	Remplacement mât N°280 - Rue René Gasnier	1 191,37 €	75%	893,53 €
EP283-24-371	Saint-Georges-sur-Loire	Suite entretien préventif - Remplacement driver N°260 - Rue de la Villette	251,43 €	75%	188,57 €
EP283-24-365	Saint-Georges-sur-Loire	Suite entretien préventif - Remplacement driver N°380 - Rue de la Villette	247,70 €	75%	185,78 €
EP330-24-42	Sceaux-d'Anjou	Pose marche forcée	495,24 €	75%	371,43 €
EP086-24-60	TERRANJOU (Chavagnes)	Réglages des projecteurs - Stade de football	1 285,92 €	75%	964,44 €
EP191-24-161	TERRANJOU (Martigné-Briand)	Remplacement prise guirlande N°69-2 - Avenue du château	415,32 €	75%	311,49 €
EP344-24-74	Thorigné-d'Anjou	Pose d'un candélabre autonome N°X-242	4 348,83 €	75%	3 261,62 €
EP344-24-72	Thorigné-d'Anjou	Pose d'un candélabre autonome N°X-241	4 348,22 €	75%	3 261,17 €
EP108-23-83	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Comuaile (la))	Remplacement des appareillages N°H-128, H-129, H-130, H-161.	4 373,63 €	75%	3 280,22 €
EP183-23-139	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	Remplacement lampe N°H-330 - Stade de football	990,02 €	75%	742,52 €
EP183-22-121	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	Fixation et lanterne N°1 - Avenue de la Liberté	610,80 €	75%	458,10 €
EP292-24-102	VAL_DU_LAYON (St-Lambert-du-Lattay)	Remplacement appareillage et protection N°H-216 - Stade de football	1 588,70 €	75%	1 191,53 €
TOTAL			83 817,09 €		62 862,82 €

Annexe 6

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Vol de câble

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT maximum en €	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum en €
EP341-24-153	Souzay-Champigny	Terrassement entre les mats 230 et 42, Route de Champigny (suite EP341-24- 146)	3 346,48 €	50%	1 673,24 €
		TOTAL	3 346,48 €		1 673,24 €

Annexe 7

Participations

DEPANNAGES DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

(annule et remplace les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Cumul par collectivité des dépannages réalisés entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024

COLLECTIVITES	Montant Travaux TTC maximum	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum
MONTREUIL-BELLAY	10 112,02	75%	7 584,02
LE MAY SUR EVRE	5 725,11	75%	4 293,83
Total	10 112,02		13 891,59

Cumul par collectivité des dépannages réalisés entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022

COLLECTIVITES	Montant Travaux TTC maximum	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum
LE MAY SUR EVRE 2021-2022	2 684,99	75%	2 013,74
Total	2 684,99		2 013,74

Annexe 8

Participation forfaitaire particulière 2025

Maintenance préventive et exploitation

Versement par le SIEML à raison de 4€/lanterne installée sur une commune pour laquelle le siéml perçoit la TCCFE mais dont la compétence n'a pas été entièrement transférée (Article III.2.2.2* - Règlement financier Cosy/n°72/2019)

COLLECTIVITE	Nombre de sources	Montant de la participation maximum en €
Angers Loire Métropole	21012	84 048,00 €
	21 012	84 048,00 €

Annexe 9

Participations PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS		007.24.04	Louis Imbach	37 422,35 €	9 355,95 €
			TOTAL	37 422,35 €	9 355,95 €

9. Programme de maintenance préventive de l'éclairage public 2025

Rapporteur : M. Franck POQUIN

Le Siéml gère 84 622 points lumineux et 3829 armoires, pour 152 collectivités ayant transféré la compétence éclairage public au Siéml.

Comme chaque année, en 2025, le service éclairage public et territoire connecté, en charge de l'exploitation des installations, prévoit un programme de maintenance préventive. Ce programme repose sur des contributions annuelles versées par chaque collectivité.

1- RAPPEL DU PRINCIPE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE

La maintenance préventive vise à réduire les risques de défaillance ou de dégradation des installations d'éclairage public.

Elle comprend une visite annuelle pour chaque collectivité, incluant

- le nettoyage et la vérification mécanique et électrique d'une partie des points lumineux, avec remplacement des lampes pour les lanternes non équipées de LED ;
- le nettoyage et la vérification mécanique et électrique des armoires de commande et des coffrets de liaison.

En 2024, une nouvelle périodicité d'entretien des lanternes a été introduite, passant de 4 à 6 ans. De plus, un programme de relamping LED a permis d'équiper 5000 lanternes de catégorie A avec cette technologie, réparties sur toutes les communes.

Conformément au règlement financier, les contributions annuelles des collectivités pour 2024 ont été calculées sur la base de montants unitaires adaptés selon la catégorie de lanterne :

5- lanterne de catégorie A (entretien simple)	15,10 €
6- lanterne de catégorie B (entretien complexe)	16,60 €
7- lanterne à LED (technologie LED)	10,20 €

2- BILAN DU RELAMPING LED SUR L'ANNEE 2024

Ainsi, pour l'année 2024, la maintenance préventive de toutes les armoires, la maintenance préventive de 12 180 lanternes, les contrôles de conformité et la mise à jour du SIG, ont représenté un coût d'environ 780 k€ TTC.

Parmi les lanternes entretenues, 5215 lanternes de catégorie A ont été transformées en catégorie LED par l'adaptation de l'appareillage et la mise en place d'une lampe LED sur mesure en substitution de la lampe à décharge classique.

Ces nouvelles lampes cumulent de nombreux avantages :

- environ 70 % d'économie d'énergie vis-à-vis des lampes SHP, parfois jusqu'à 80 %. Les économies d'énergie sont de l'ordre de 10 à 30 € par an par lanterne selon la puissance installée et les temps d'allumage ;
- pas de panne liée à l'appareillage ;

- durée de vie de 25 000 heures de fonctionnement vs. 12 000 heures avec les lampes à décharge ;
- garantie de 3 ans vs. pas de garantie avec les lampes à décharge ;
- température de couleur de 2700 K

Cependant, certaines lanternes (notamment celles équipées de réflecteurs ou d'appareillages centraux) se sont révélées inadaptées à cette transformation. Ces observations permettront d'optimiser les campagnes de relamping 2025.

Eu égard au retour positif de la campagne 2024, le service éclairage public et territoire connecté propose de renouveler la stratégie de relamping dans le cadre du programme de maintenance préventive 2025.

3- PROGRAMME DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE 2025

Pour 2024, l'exploitation de ces installations comprenant **la maintenance préventive de toutes les armoires et celle de 11 735 lanternes dont 5 457 lanternes relampées en LED, les contrôles périodiques de conformité et la mise à jour du SIG**, représenteraient un coût estimé à 829 k€.

Les interventions sont programmées de février à fin octobre 2025 conformément au planning annuel disponible sur le site du Siéml.

4- PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS

Au titre de cette exploitation des installations d'éclairage public, et conformément au règlement financier en vigueur, le calcul de la participation annuelle forfaitaire par collectivité prendrait en compte la totalité des lanternes de plus de 2 ans (au 31 décembre 2024).

Les montants des participations forfaitaires annuelles de 2025 sont établis en multipliant, pour chaque catégorie de lanterne, le nombre de lanternes par les montants unitaires suivants :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - lanterne de catégorie A (entretien simple) | 15,20 € (+ 10 c€ par rapport à 2024) |
| - lanterne de catégorie B (entretien complexe) | 16,70 € (+ 10 c€ par rapport à 2024) |
| - lanterne à LEDS (technologie leds) | 10,30 € (+ 10 c€ par rapport à 2024) |

Les évolutions des montants unitaires à la hausse reflètent une actualisation 2025 de + 0,5 % des coûts de maintenance et de + 2,5 % des coûts de contrôle technique.

Pour les collectivités pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE, conformément au règlement financier, un abattement de 4 € par lanterne de plus de 2 ans est appliqué.

De plus, conformément à la décision du comité syndical du 17 décembre 2024 concernant les mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles du réseau d'éclairage public, une contribution spécifique de 1 euro par lanterne sera également appelée auprès des collectivités ayant transféré la compétence relative à la maintenance de l'éclairage public, pour des interventions sur des communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TICFE-C. Cette contribution vise à financer le nouveau régime d'assurance collective institué par le Comité syndical du 17 décembre afin de couvrir l'impact des vols de câbles sur le réseau d'éclairage public.

Comme chaque année, conformément à l'article II.2.8 du règlement financier, la participation forfaitaire comprendra éventuellement la déduction des recettes liées à la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) par le Siéml pour des travaux de rénovation d'éclairage public

En conséquence, vous trouverez en **annexe 1** la liste des communes et les contributions annuelles forfaitaires respectives projetées.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **d'approuver** la mise en place du programme de maintenance préventive 2025 avec le maintien du rythme d'entretien tous les 6 ans et du relamping en technologie LED d'environ 5400 lanternes ;
- **d'approuver** les montants unitaires par catégorie de lanterne relatifs à la maintenance préventive et l'exploitation de l'éclairage public pour 2025, et par conséquent, les participations forfaitaires annuelles par collectivité (**annexe 1**) décrites au paragraphe 4 du présent rapport.

Annexe 1

Participations forfaitaires 2025
Maintenance préventive et exploitation d'éclairage public

Versement par la collectivité, calculé sur la base :

(1) du nombre de lanternes par catégorie - Article III.2.2.2 - Règlement financier Cosy/n°72/2019

(2) de la déduction de la part de recettes CEE - Article II.2.8 - Règlement financier Cosy/n°72/2019)

(3) de l'application de la mesure de solidarité "vol de câble" pour les communes qui reversent la TICFE-C - Règlement financier Cosy/n°xx/2024

Collectivités	Participation préventive 2025 ⁽¹⁾	versement recettes CEE à déduire ⁽²⁾	Mesure de solidarité ⁽³⁾	Participation finale collectivité 2025
ALLONNES	3 945,80 €		432,00 €	4 377,80 €
ANGRIE	1 221,70 €		112,00 €	1 333,70 €
ANTOIGNE	746,20 €		71,00 €	817,20 €
ARMAILLE	337,50 €		30,00 €	367,50 €
ARTANNES SUR THOUET	689,10 €	164,09 €	113,00 €	638,01 €
AUBIGNE SUR LAYON	1 075,70 €		95,00 €	1 170,70 €
BARACE	561,80 €		64,00 €	625,80 €
BAUGE-EN-ANJOU	24 155,90 €	3 632,34 €	717,00 €	21 240,56 €
BEAUFORT-EN-ANJOU	12 715,40 €	447,52 €	1 167,00 €	13 434,88 €
BEAULIEU SUR LAYON	2 675,90 €		226,00 €	2 901,90 €
BEAUPREAU-EN-MAUGES	41 423,70 €	5 750,58 €	4 829,00 €	40 502,12 €
BECON LES GRANITS	5 174,20 €	686,19 €	548,00 €	5 036,01 €
BEGROLLES EN MAUGES	3 610,50 €		435,00 €	4 045,50 €
BELLEVIGNE-EN-LAYON	10 453,20 €		1 022,00 €	11 475,20 €
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX	10 649,20 €		1 045,00 €	11 694,20 €
BLAISON-SAINT-SULPICE	1 706,20 €		158,00 €	1 864,20 €
BLOU	1 085,90 €	387,85 €	111,00 €	809,05 €
BOUILLE MENARD	1 259,30 €		124,00 €	1 383,30 €
BOURG L'EVEQUE	425,60 €	0,00 €	46,00 €	471,60 €
BRAIN SUR ALLONNES	2 616,60 €	149,17 €	305,00 €	2 772,43 €
BREILLE LES PINS (la)	437,90 €		46,00 €	483,90 €
BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	17 674,50 €		1 701,00 €	19 375,50 €
BROSSAY	931,20 €		89,00 €	1 020,20 €
C. A. DU CHOLETAIS	1 124,90 €	5 090,49 €	189,00 €	-3 776,59 €
C. A. MAUGES COMMUNAUTE	8 998,60 €		1 226,00 €	10 224,60 €
C. A. SAUMUR VAL DE LOIRE	10 111,10 €	2 293,52 €	648,00 €	8 465,58 €
C. C. ANJOU BLEU COMMUNAUTE	5 573,10 €		286,00 €	5 859,10 €
C. C. ANJOU LOIR ET SARTHE	2 751,90 €		248,00 €	2 999,90 €
C. C. BAUGEOIS VALLEES	1 035,50 €		89,00 €	1 124,50 €
C. C. LOIRE LAYON AUBANCE	4 195,30 €		389,00 €	4 584,30 €
C. C. VALLEES DU HAUT ANJOU	2 155,70 €		201,00 €	2 356,70 €
CANDE	7 545,80 €	1 454,43 €	856,00 €	6 947,37 €
CARBAY	371,80 €		36,00 €	407,80 €
CERNUSSON	383,70 €	0,00 €	56,00 €	439,70 €
CERQUEUX (les)	2 718,10 €		245,00 €	2 963,10 €
CHALLAIN LA POTHERIE	1 395,50 €		116,00 €	1 511,50 €
CHALONNES SUR LOIRE	9 962,30 €		1 143,00 €	11 105,30 €
CHAMBELLAY	766,60 €		74,00 €	840,60 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	3 870,40 €	0,00 €	363,00 €	4 233,40 €
CHANTELOUP LES BOIS	1 125,40 €		104,00 €	1 229,40 €
CHAPELLE SAINT LAUD (la)	1 269,90 €		131,00 €	1 400,90 €
CHAUDEFONDS SUR LAYON	1 094,50 €		115,00 €	1 209,50 €
CHAZE SUR ARGOS	1 406,20 €		132,00 €	1 538,20 €
CHEFFES SUR SARTHE	1 628,80 €		150,00 €	1 778,80 €
CHEMILLE-EN-ANJOU	42 065,40 €	6 768,68 €	4 680,00 €	39 976,72 €
CHENILLE-CHAMPTEUSSE	872,10 €		84,00 €	956,10 €
CIZAY LA MADELEINE	896,60 €		81,00 €	977,60 €
CLERE SUR LAYON	517,60 €		71,00 €	588,60 €
CORNILLE LES CAVES	703,40 €		60,00 €	763,40 €
CORON	2 757,90 €	522,10 €	356,00 €	2 591,80 €
CORZE	2 259,60 €	119,34 €	242,00 €	2 382,26 €
COUDRAY MACOUARD (le)	2 946,20 €	708,57 €	288,00 €	2 525,63 €
COURCHAMPS	663,80 €		59,00 €	722,80 €

Collectivités	Participation préventive 2025 ⁽¹⁾	versement recettes CEE à déduire ⁽²⁾	Mesure de solidarité ⁽³⁾	Participation finale collectivité 2025
COURLEON	614,60 €		61,00 €	675,60 €
DENEE	2 093,40 €		251,00 €	2 344,40 €
DENEZE SOUS DOUE	406,20 €		37,00 €	443,20 €
DISTRE	2 849,90 €		360,00 €	3 209,90 €
DOUE-EN-ANJOU	21 799,60 €	119,34 €	2 307,00 €	23 987,26 €
DURTAL	6 512,50 €		784,00 €	7 296,50 €
ERDRE-EN-ANJOU	9 850,90 €		881,00 €	10 731,90 €
ETRICHE	1 836,40 €	242,40 €	205,00 €	1 799,00 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE	3 968,90 €		429,00 €	4 397,90 €
GARENNES-SUR-LOIRE (les)	9 329,40 €	59,67 €	920,00 €	10 189,73 €
GENNES-VAL-DE-LOIRE	18 378,40 €		1 814,00 €	20 192,40 €
GREZ NEUVILLE	2 152,60 €		283,00 €	2 435,60 €
HUILLE-LEZIGNE	2 649,70 €		290,00 €	2 939,70 €
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	6 440,20 €		657,00 €	7 097,20 €
JAILLE YVON (la)	441,50 €		43,00 €	484,50 €
JARZE-VILLAGES	2 666,30 €	238,68 €	293,00 €	2 720,62 €
JUVARDEIL	1 315,00 €	193,92 €	181,00 €	1 302,08 €
LANDE CHASLES (la)	336,80 €		33,00 €	369,80 €
LE-LION-D'ANGERS	10 444,80 €	503,46 €	1 182,00 €	11 123,34 €
LES HAUTS-D'ANJOU	13 841,50 €	1 081,50 €	1 509,00 €	14 269,00 €
LES-BOIS-D'ANJOU	3 629,50 €		336,00 €	3 965,50 €
LOIRE	1 852,70 €		183,00 €	2 035,70 €
LONGUE JUMELLES	13 106,50 €		1 282,00 €	14 388,50 €
LOURESSE ROCHEMENIER	1 588,20 €		161,00 €	1 749,20 €
LYS-HAUT-LAYON	17 235,30 €	2 364,38 €	1 690,00 €	16 560,92 €
MARCE	1 249,60 €		125,00 €	1 374,60 €
MAUGES-SUR-LOIRE	36 056,50 €	1 051,66 €	3 700,00 €	38 704,84 €
MAULEVRIER	6 133,50 €	447,52 €	685,00 €	6 370,98 €
MAY SUR EVRE (le)	6 527,80 €	678,73 €	820,00 €	6 669,07 €
MAZE-MILON	4 895,70 €	205,11 €	553,00 €	5 243,59 €
MAZIERES EN MAUGES	2 352,60 €		312,00 €	2 664,60 €
MENITRE (la)	3 796,20 €	238,68 €	366,00 €	3 923,52 €
MIRE	1 846,10 €	223,76 €	205,00 €	1 827,34 €
MONTIGNE LES RAIRIES	545,20 €		46,00 €	591,20 €
MONTILLIERS	2 898,40 €	223,76 €	274,00 €	2 948,64 €
MONTREUIL BELLAY	18 403,50 €		0,00 €	18 403,50 €
MONTREUIL SUR LOIR	1 016,40 €	0,00 €	95,00 €	1 111,40 €
MONTREUIL SUR MAINE	1 214,10 €		141,00 €	1 355,10 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE	29 386,70 €	876,39 €	2 969,00 €	31 479,31 €
MONTSOUREAU	2 932,40 €		264,00 €	3 196,40 €
MORANNES-SUR-SARTHE-DAUMERAY	6 459,70 €		680,00 €	7 139,70 €
MOULIHERNE	1 489,60 €		149,00 €	1 638,60 €
MOZE SUR LOUET	3 891,10 €		351,00 €	4 242,10 €
NEUILLE	845,60 €	179,01 €	92,00 €	758,59 €
NOYANT-VILLAGES	11 231,50 €	104,42 €	1 113,00 €	12 240,08 €
NUAILLE	3 055,50 €		336,00 €	3 391,50 €
OMBREE-D'ANJOU	16 997,60 €	4 456,51 €	2 087,00 €	14 628,09 €
OREE-D'ANJOU	20 055,80 €	6 321,16 €	2 427,00 €	16 161,64 €
PARNAY	1 694,50 €		145,00 €	1 839,50 €
PASSAVANT SUR LAYON	508,00 €		40,00 €	548,00 €
PELLERINE (la)	107,10 €		17,00 €	124,10 €
PLAINE (la)	2 148,70 €		242,00 €	2 390,70 €
POSSONNIERE (la)	4 741,00 €		435,00 €	5 176,00 €
PUY NOTRE DAME (le)	3 124,50 €		291,00 €	3 415,50 €
RAIRIES (les)	2 169,40 €		193,00 €	2 362,40 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	3 460,60 €		300,00 €	3 760,60 €
ROMAGNE (la)	3 443,20 €		376,00 €	3 819,20 €
ROU MARSON	484,60 €	89,50 €	56,00 €	451,10 €
SAINT AUGUSTIN DES BOIS	1 625,90 €		159,00 €	1 784,90 €
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	5 741,10 €		572,00 €	6 313,10 €
SAINT CLEMENT DES LEVEES	3 452,10 €		294,00 €	3 746,10 €
SAINT GEORGES SUR LOIRE	6 334,70 €		629,00 €	6 963,70 €
SAINT GERMAIN DES PRES	1 597,10 €		173,00 €	1 770,10 €
SAINT JEAN DE LA CROIX	574,80 €		46,00 €	620,80 €
SAINT JUST SUR DIVE	360,50 €		51,00 €	411,50 €
SAINT LEGER SOUS CHOLET	6 256,50 €	771,97 €	622,00 €	6 106,53 €

Collectivités	Participation préventive 2025 ⁽¹⁾	versement recettes CEE à déduire ⁽²⁾	Mesure de solidarité ⁽³⁾	Participation finale collectivité 2025
SAINT MACAIRE DU BOIS	101,40 €		10,00 €	111,40 €
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	3 559,10 €		355,00 €	3 914,10 €
SAINT PAUL DU BOIS	1 027,50 €		101,00 €	1 128,50 €
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	704,90 €		76,00 €	780,90 €
SCEAUX D'ANJOU	1 135,40 €		112,00 €	1 247,40 €
SEGRE-EN ANJOU-BLEU	21 089,20 €	1 734,12 €	2 086,00 €	21 441,08 €
SEGUINIÈRE (la)	9 257,20 €	5 247,13 €	963,00 €	4 973,07 €
SEICHES SUR LE LOIR	5 434,50 €		584,00 €	6 018,50 €
SERMAISE	586,40 €		63,00 €	649,40 €
SEVREMOINE	44 114,50 €	8 584,85 €	4 752,00 €	40 281,65 €
SOMLOIRE	1 434,90 €		166,00 €	1 600,90 €
SOUZAY CHAMPIGNY	2 546,20 €		236,00 €	2 782,20 €
TERRANJOU	6 455,90 €		623,00 €	7 078,90 €
TESSOUALLE (la)	5 717,30 €		618,00 €	6 335,30 €
THORIGNE D'ANJOU	2 182,40 €		204,00 €	2 386,40 €
TIERCE	6 746,80 €	298,34 €	716,00 €	7 164,46 €
TOUTLEMONDE	2 370,00 €		262,00 €	2 632,00 €
TREMENTINES	4 787,10 €		643,00 €	5 430,10 €
TUFFALUN	2 331,40 €		306,00 €	2 637,40 €
TURQUANT	2 546,20 €		263,00 €	2 809,20 €
ULMES (les)	1 224,60 €		109,00 €	1 333,60 €
VAL-D'ERDRE-AUXENCE	6 665,10 €	328,18 €	655,00 €	6 991,92 €
VAL-DU-LAYON	5 220,20 €	246,13 €	500,00 €	5 474,07 €
VARENNES SUR LOIRE	2 252,10 €		258,00 €	2 510,10 €
VARRAINS	3 037,80 €		312,00 €	3 349,80 €
VAUDELNAY	2 581,40 €		244,00 €	2 825,40 €
VERNANTES	2 476,90 €	466,16 €	328,00 €	2 338,74 €
VERNOIL LE FOURRIER	2 216,40 €	179,01 €	241,00 €	2 278,39 €
VERRIE	41,40 €		4,00 €	45,40 €
VEZINS	3 228,80 €	671,27 €	387,00 €	2 944,53 €
VILLEBERNIER	1 224,30 €		171,00 €	1 395,30 €
VIVY	3 820,50 €	268,51 €	394,00 €	3 945,99 €
YZERNAY	4 024,80 €	279,70 €	449,00 €	4 194,10 €
TOTAL GENERAL	817 329,50 €	67 149,77 €	81 998,00 €	832 177,73 €

A noter que les participations finales à valeur négatives feront l'objet de deux opérations comptables, un titre de recette du montant du préventif et un mandat correspondant à la valeur CEE à restituer.

10. Programme de travaux 2025 relatifs au déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Rapporteur : M. Thierry TASTARD

Sur la base du **schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (SDIRVE)**, adopté par le comité syndical du 28 mars 2023, puis par la préfecture le 28 août 2023, le Siéml s'est engagé dans un déploiement de 250 nouvelles bornes publiques d'ici fin 2025.

1 - Rappel des besoins identifiés et du positionnement du Siéml dans le cadre du schéma directeur IRVE (SDIRVE)

L'étude menée, en coordination avec le bureau d'études « Element Energy », a fait remonter un besoin important à horizon 2025 puis 2030.

Pour atteindre l'objectif, sans manquer de se positionner sur des opportunités concurrentielles, le Siéml s'engage dans un déploiement avec une stratégie de déploiement proactive sur :

- ▣ les centres bourgs sans garage ;
- ▣ les centres urbains sans garage ;
- ▣ les points d'intérêts non équipés (polarités, tourisme, etc.) dans le cadre d'étude d'optimisation pour augmenter les taux d'occupation ;
- ▣ les zones de passages stratégiques dans le cadre d'études d'optimisation pour augmenter les taux d'occupation ;
- ▣ et éventuellement sur du foncier privé.

Dans cette perspective, le syndicat avait lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des collectivités du Maine-et-Loire afin d'établir un programme de travaux pour les exercices 2024 et 2025.

Cet AMI concerne les bornes de 7 kVA à 50 kVA pour lesquelles une participation de la collectivité est prévue dans le règlement financier.

Si le projet répond au besoin du SDIRVE, la collectivité supporte 25 % du coût des travaux à sa charge. Si le projet ne répond pas au besoin du SDIRVE, c'est 75 % du coût des travaux que la collectivité doit supporter.

2 - Cartographie des projets en projet de déploiement sur 2024 et 2025



- Projets d'installations correspondant au besoin du SDIRVE à 2025 ;
- Projets d'installations nécessitant un repositionnement avec le besoin du SDIRVE à 2025 ;

3 - Rappel du programme de déploiement 2024

Au regard de l'ensemble des projets remontés par les collectivités, des inscriptions budgétaires ainsi que des contraintes sur l'exercice 2024 : bascule et changement d'opérateur pour l'exploitation et la supervision des ouvrages en juin 2024 ; il a été validé en mars 2024 de construire un programme travaux orienté sur le déploiement de points de charge sur le territoire de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole et des communautés d'agglomération de Cholet et de Saumur. Plus précisément les projets proposés pour 2024 concernaient les villes d'Angers, Cholet et Saumur. L'objectif étant de répondre au besoin des électromobilistes sur les zones urbaines et pour lesquelles les bornes existantes sont en nombre non suffisant au regard des besoins.

En raison des échanges complexes et approfondis avec les Architectes des Bâtiments de France, le programme de déploiement a pris un certain retard. Par conséquent, une partie des engagements initiaux a été replanifiée pour l'année 2025, afin de garantir le respect des exigences et la qualité attendue.

4 - Programme de déploiement 2025

C'est une enveloppe prévisionnelle d'environ 2 200 000 € qui serait consacrée au déploiement en 2025 pour de nouveaux points de charge répondant aux échéances du SDIRVE à l'horizon 2025 et d'autres points de charge d'opportunité selon la répartition ci-dessous :

→ Projets SDIRVE visant l'échéance 2025 :

- o enveloppe concernant les projets SDIRVE non engagés en 2024 : 250 000 €
- o enveloppe concernant les projets SDIRVE 2025 : 1 400 000 € dont **1 090 200€ d'opérations listées en annexe 1** avec les fonds de concours qui seraient demandés par le Siéml aux collectivités concernées.

→ Projets d'opportunité :

- o enveloppe concernant le maillage de super chargeurs : 300 000€

- o enveloppe concernant les parkings en ouvrage : 250 000€

5 - Programme de renouvellement 2025

Il est proposé également de lancer un programme de renouvellement des bornes installées lors des premiers déploiements.

En effet, les évolutions techniques et réglementaires mais aussi les coûts de maintenance importants pour certaines réparations (exemple des bornes rapides EVBOX), nous imposent de commencer leur remplacement.

Nous profiterons également de ces remplacements pour potentiellement recentrer leur positionnement sur des zones plus intéressantes et en corrélation avec le SDIRVE.

Pour cela, il est proposé au comité syndical une enveloppe budgétaire de 460 000 €, répartis de la façon suivante :

- une enveloppe de 160 000 € en direction des bornes normales « Diva »,
- une enveloppe de 300 000 € en direction des bornes rapides « Evbox ».

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant, conformément aux orientations budgétaires 2025 et sous réserves de la disponibilité des crédits qui sont inscrits au budget annexe IRVE 2025 :

- **d'approuver** le programme de déploiement IRVE 2025 présentés ci-avant ;
- **d'approuver** le contenu du programme de déploiement IRVE 2025 concernant les projets SDIRVE 2025 en annexe 1 du présent rapport.

**PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE
2025**

Annexe à la délibération du comité syndical du Siéml du 4 février 2025

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant de la participation demandée à la Commune (€ Net de Taxe)
ALLONNES		002.24.03	Parking Mairie	25 200,00 €	6 300,00 €
BAUGE EN ANJOU		018.24.05	Rue Anne de Metun	11 500,00 €	2 875,00 €
BAUGE EN ANJOU		018.24.05	Place du Marché	25 200,00 €	6 300,00 €
BEAUOUZE		020.24.02	Rue du Bourg de Paille	11 500,00 €	2 875,00 €
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.24.02	Rue de l'Hotel de Ville - Place du Mail	25 200,00 €	6 300,00 €
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.24.05	Place des Halles	11 500,00 €	2 875,00 €
BECON LES GRANITS		026.24.01	Rue des Tonnelles	11 500,00 €	2 875,00 €
BELLEVIGNE LES CHÂTEAUX	CHACE	060.24.02	Place des Perreyeurs	11 500,00 €	2 875,00 €
BELLEVIGNE LES CHÂTEAUX	BREZE	060.24.03	Place de l'Eglise	11 500,00 €	2 875,00 €
BLOU		030.24.01	Place de la Mairie	11 500,00 €	2 875,00 €
BLAISON SAINT SULPICE	BLAISON GOHIER	029.24.02	Rue de la Grange aux Dimes	11 500,00 €	2 875,00 €
BOUCHEMAINE		035.24.05	Parking rue de la Chapelle	5 000,00 €	1 250,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	CHEMELIER	050.24.04	Rue des Tilleuls	5 000,00 €	1 250,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	BRISSAC QUINCE	050.24.05	Place de la République	25 200,00 €	6 300,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	SAINT REMY LA VARENNE	050.24.06	Rue Saint Aubin	11 500,00 €	2 875,00 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	SAINT SATURNIN SUR LOIRE	050.24.07	Route de Saumur	11 500,00 €	2 875,00 €
CHALONNES SUR LOIRE		063.24.04	Place de l'Hotel de Ville	25 200,00 €	6 300,00 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.24.26	Place du 11 novembre	25 200,00 €	6 300,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	SAINTE CHRISTINE	092.24.11	Place de l'Eglise	11 500,00 €	2 875,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHANZEAU	092.24.12	Place de l'Eglise	11 500,00 €	2 875,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.24.13	Place Saint Pierre	11 500,00 €	2 875,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	MELAY	092.24.14	Rue du Maréchal Juin	5 000,00 €	1 250,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	LA TOUR LANDRY	092.24.33	Rue Geoffroy de la Tour Landry - parking mairie	5 000,00 €	1 250,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	LA JUMELIERE	092.24.34	Place de l'Eglise	11 500,00 €	2 875,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.24.35	Parking place Notre Dame	11 500,00 €	2 875,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.24.36	Place du Château	11 500,00 €	2 875,00 €
CHEMILLE EN ANJOU	SAINTE GEORGES DES GARDES	092.24.15	Rue de l'Eglise	5 000,00 €	1 250,00 €
CHOLET		099.24.08	Place Saint Pierre	31 700,00 €	7 925,00 €
CHOLET			Parking de la Filature numérique - Boulevard Pierre - Lecoq	31 700,00 €	23 775,00 €
CIZAY LA MADELEINE		100.24.01	Rue de l'Abbaye	5 000,00 €	1 250,00 €
DÉNEE		120.24.01	Place Delcambre	11 500,00 €	2 875,00 €
FONTEVRAUD L'ABBAYE			Place du Grand Clos	25 200,00 €	6 300,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	LES ROSIERS SUR LOIRE	261.24.06	Place Jeanne de Laval	25 200,00 €	6 300,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	SAINT MARTIN DE LA PLACE	261.24.05	Place des Anciens Combattants	26 000,00 €	6 500,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	261.24.04	Rue du 8 Mai	25 200,00 €	6 300,00 €
LE COUDRAY MACOUARD		112.24.01	Rue du Puits Venier	5 000,00 €	1 250,00 €
LE PUY NOTRE DAME		253.24.03	Rue de la Collegiale	25 200,00 €	6 300,00 €
LES BOIS D'ANJOU	FONTAINE GUERIN	138.24.02	Rue de la Mairie	11 500,00 €	2 875,00 €
LES ULMES		359.24.01	Place Pierre Latrille	5 000,00 €	1 250,00 €
LOURASSE ROCHEMENIER		182.24.01	Rue du Musée	26 000,00 €	6 500,00 €
LYS HAUT LAYON	TIGNE	373.24.04	Place de la Mairie	5 000,00 €	1 250,00 €
LYS HAUT LAYON	NEUIL SUR LAYON	373.24.05	Place d'Armes	5 000,00 €	1 250,00 €
MAULEVRIER		192.24.05	Rue du Commerce	11 500,00 €	2 875,00 €
MAZE MILON		194.24.02	Place de l'Eglise	25 200,00 €	6 300,00 €
MONTREUIL BELLAY		215.24.01	Place des Omeaux	25 200,00 €	6 300,00 €
MONTREUIL JUIGNE		214.24.04	Rue Victor Hugo	11 500,00 €	2 875,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	MONTREVAULT	218.24.25	Place Saint Vincent	11 500,00 €	2 875,00 €
MONTREVAULT SUR EVRE	SIANT PIERRE MONTLIMART		Parking Synergie	22 900,00 €	17 175,00 €
MONTSOREAU		219.24.01	Place du Mail / Avenue de la Loire	25 200,00 €	6 300,00 €
MURS ERIGE		223.24.04	Route de Cholet	25 200,00 €	6 300,00 €
MOULIHERNE		221.24.01	Place Emile Delatant	11 500,00 €	2 875,00 €
ROCHFORT SUR LOIRE		259.24.01	Rue Grand Cour	11 500,00 €	2 875,00 €
SAINTE BARTHELEMY D'ANJOU		267.24.04	Place Salvador Allende	25 200,00 €	6 300,00 €
SAINTE CLEMENT DES LEVEES		272.24.02	Rue Georges Peron	11 500,00 €	2 875,00 €
SAINTE PHILIBERT DU PEUPLE		311.24.03	Rue d'Anjou	11 500,00 €	2 875,00 €
SAUMUR		328.24.05	Avenue André Commentry	25 200,00 €	6 300,00 €
SAUMUR		328.24.06	Place Notre Dame des Ardiillers	11 500,00 €	2 875,00 €
SAUMUR		328.24.07	Quai Mayaud	32 100,00 €	8 025,00 €
SAUMUR		328.24.08	Parking Chardonnet	25 200,00 €	6 300,00 €
SAUMUR		328.24.09	Place l'Arche Dorée	25 200,00 €	6 300,00 €
THORIGNE D'ANJOU		344.24.02	Rue Jean Bernier	11 500,00 €	2 875,00 €
TRELAZE		353.24.03	Rue Roger Salengro	11 500,00 €	2 875,00 €
TRELAZE		353.24.02	Rue Elysée Reclus	25 200,00 €	6 300,00 €
TRELAZE		353.24.04	Rue Edouard Vaillant	11 500,00 €	2 875,00 €
TRELAZE		353.24.05	Rue Edouard Branly	11 500,00 €	2 875,00 €
TUFFALUN	AMBILLOU CHÂTEAU	003.24.01	Rue de la Fontaine	11 500,00 €	2 875,00 €
TURQUANT		358.24.01	Rue des Martyrs	11 500,00 €	2 875,00 €
VERNOIL LE FOURRIER		369.24.01	Rue de l'Amandier	11 500,00 €	2 875,00 €
VILLEBERNIER		374.24.01	Rue du Commerce	11 500,00 €	2 875,00 €
TOTAL				1 090 200,00 €	299 850,00 €

11. Informations diverses

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

1. Arrêté préfectoral n° 2024-428 du 23 décembre 2024 relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité 2024.

Vous trouverez en pièce jointe la copie de l'arrêté préfectoral qui nous a été notifié le 23 décembre dernier, ainsi que, pour mémoire, l'arrêté de fin août 2023.

La lecture comparée des deux arrêtés fait ressortir les deux constats suivants :

- le montant notifié en 2024 s'élève à 13 914 161,78 €, contre 14 032 535 € lors de la notification de 2023 ;
- on constate donc une petite baisse de la dotation 2024 par rapport à la dotation 2023, à hauteur de 118 373,22 €, soit d'environ 0,8 % ;
- l'arrêté de 2024 ne précise pas en annexe la ventilation des recettes de l'accise par commune comme cela avait été le cas en 2023.

Par ailleurs, nous avons inscrit dans le budget primitif pour 2024 des crédits de TICFE-C à hauteur de 14 185 209 €, tablant sur une légère hausse des recettes. La différence entre la somme notifiée et la somme budgétée est de 271 047 €.

Pour mémoire, à compter de 2024, le montant de l'accise N versé est égal à :

Accise N – 1 x Qté d'électricité fournie N – 2 / qté d'électricité N – 3 x Variation entre IMPC N – 2 et N – 1

En l'occurrence, la baisse de dotation s'explique du fait de la baisse des consommations électriques sur la période de référence (2022 / 2021), période de crise du prix de l'électricité, qui n'est pas suffisamment compensée par l'inflation.

Il serait prudent, dans la perspective de la préparation budgétaire pour 2025, de prévoir une baisse des recettes de TICFE-C d'environ 1 % par rapport au montant notifié au Siéml en toute fin d'année (- 3 % de DOB 2025 à BP 2024) ; cette baisse de 1 % résulterait du cumul de l'augmentation de + 1,8 % au titre de l'impact de l'IMPC, et de l'évolution estimée à la baisse du rendement de l'accise sur l'électricité de - 3 %, la sobriété subie continuant sur les nouvelles périodes de référence de produire des effets supérieurs à l'inflation.

Impact sur les modalités du calcul de la part des recettes de TICFE-C fléchées vers les communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu.

Les modalités calcul d'une partie des recettes de TICFE-C aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu ont été précisées dans la délibération qui a été prise par notre comité syndical lors de sa séance du 17 décembre 2024, en l'absence de parution de l'arrêté préfectoral à cette date (l'arrêté a été pris le 23 décembre). Cette délibération a approuvé des montants de reversement d'une fraction de la TICFE-C à ces deux communes, identiques aux sommes versées en 2023, faute d'être en capacité de pouvoir fixer le montant de 2024, en l'absence de notification de l'arrêté préfectoral le permettant.

A la lecture de l'arrêté préfectoral notifié le 23 décembre 2024, nous pouvons tirer deux remarques :

- l'absence de toute information sur le montant des recettes à l'échelle des deux communes nouvelles nous empêchera encore, malgré la parution de l'arrêté, de calculer la part précise de recettes fiscales électriques leur revenant conformément aux modalités de reversement fixées depuis le 1^{er} janvier

2028 par les délibérations concordantes du comité syndical et des conseils municipaux de Segré-en-Anjou Bleu et Baugé-en-Anjou. Les montants de reversement approuvés par le comité syndical lors de la séance du 17 décembre dernier, demeurent donc inchangés ;

- de nouvelles délibérations seront nécessaires en 2025 à la fois pour éventuellement réajuster le reversement 2024 et prévoir de nouvelles conditions de redistribution compte tenu de la baisse des recettes globales de TICFE-C et des informations disponibles dans les arrêtés préfectoraux. Ces délibérations concordantes devront être prises avant le 1^{er} juillet 2025 pour être applicables en 2026.

2. Loi dite « spéciale » n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances et reprise de l'examen du projet de loi de finances pour 2025.

La loi "spéciale" n°2024-1188 du 20 décembre 2024 a été adoptée dans un climat politique et parlementaire tendu. En fin d'année 2024, le gouvernement a fait face à une impasse parlementaire autour du vote du projet de loi de finances pour 2025. L'examen du PLF a été interrompu par la motion de censure votée à l'Assemblée nationale au début du mois de décembre. Pour débloquer la situation et éviter un vide juridique au 1^{er} janvier 2025, le gouvernement a activé l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001, qui permet l'adoption d'une loi "spéciale" fixant les conditions minimales d'exécution budgétaire.

Cette procédure exceptionnelle, rarement utilisée, a permis au Parlement de se prononcer sur un texte réduit aux seuls crédits nécessaires pour assurer la continuité de l'État et des services publics. En résumé, la loi spéciale n° 2024-1188 garantit la continuité des services publics et le financement des dépenses essentielles des collectivités locales, tout en restreignant les initiatives de nouvelles dépenses jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

Toutefois, en l'absence d'une véritable loi de finances pour 2025, la loi "spéciale" n°2024-1188 limite considérablement la faculté de l'État d'attribuer de nouvelles subventions pour l'année à venir. Conformément aux dispositions de l'article 45 de la LOLF, cette loi exceptionnelle se concentre exclusivement sur la couverture des crédits nécessaires à la continuité de l'État et des services publics essentiels. Elle ne permet pas l'engagement de nouvelles dépenses ou l'attribution de subventions non prévues dans le cadre budgétaire précédent.

Ainsi, les subventions de l'État pour 2025 se trouvent strictement encadrées : seules celles déjà votées dans les lois de finances antérieures ou indispensables pour répondre à des obligations légales peuvent être maintenues. En revanche, aucune nouvelle subvention ou augmentation de dotation ne peut être décidée dans ce cadre. Cela freine considérablement la capacité de l'État à initier de nouveaux projets ou à répondre à des besoins émergents exprimés par les collectivités ou d'autres acteurs publics.

Cette situation pourrait pénaliser les collectivités territoriales, dont les budgets dépendent souvent d'engagements nouveaux ou révisés de l'État pour financer des projets locaux ou répondre à des enjeux spécifiques. Il est à noter toutefois que l'examen du projet de loi de finances pour 2025 a repris au Sénat le 14 janvier dernier. Les sénateurs ont adopté le PLF le 23 janvier : même si le texte demeure marqué par des efforts d'austérité, il est moins contraignant pour les collectivités locales que la version mise de côté en décembre, offrant un répit relatif à ces dernières dans un contexte financier déjà tendu.

La réduction du taux du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur Ajoutée (FCTVA) initialement prévue dans le projet de loi de finances pour 2025 a ainsi été supprimée lors des débats parlementaires. Le taux de remboursement du FCTVA reste maintenu à 16,404 %, et les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, ainsi que les prestations liées à l'informatique en nuage demeurent éligibles au remboursement.

Cette décision a été saluée par de nombreux élus locaux, qui craignaient que la réduction du taux et du périmètre du FCTVA n'affecte négativement les finances des collectivités territoriales et leur capacité d'investissement. Cependant, d'autres mesures du projet de loi de finances pour 2025

continuent de susciter des inquiétudes parmi les collectivités locales, notamment en ce qui concerne les efforts budgétaires demandés pour contribuer à la réduction du déficit public ou les coups de rabot opérés à l'aveugle dans les crédits des différents ministères, notamment celui de l'écologie.

La Commission mixte paritaire (CMP) chargée de trouver un compromis entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 se réunit le jeudi 30 janvier 2025 à l'Assemblée nationale. L'issue de cette CMP est déterminante pour l'adoption définitive du budget 2025. En cas d'accord, le texte devrait connaître une lecture définitive dans chaque chambre et une nouvelle lecture dans le cas contraire, pouvant éventuellement à nouveau déboucher sur l'engagement de la responsabilité du Gouvernement.

Le point sur la réforme du CAS-Facé contenue dans le PLF pour 2025

(source : note FNCCR en date du 27 janvier 2024)

En fin de séance du comité syndical du 17 décembre (cf. compte rendu de cette séance dans le présent fascicule), nous vous avons fait part de notre grande inquiétude concernant la volonté du Gouvernement de réformer l'allocation du financement du CAS-Facé.

Rappelons que, avant le vote de la motion de censure, les députés avaient décidé de supprimer la réforme du CAS-Facé. Mais comme ils avaient ensuite rejeté l'ensemble de la première partie du PLF (recettes), c'est le texte initial du Gouvernement qui avait été transmis pour discussion au Sénat. Celui-ci a majoritairement soutenu la réforme du CAS-Facé – tout particulièrement à l'initiative de la rapporteure spéciale Mme Christine LAVARDE –, visant à remplacer la contribution versée par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité par une fraction supplémentaire de l'accise sur l'électricité, a priori dans le but d'éviter un contentieux estimé à 1 milliard d'euros, en sécurisant juridiquement le dispositif des aides aux travaux d'électrification rurale et ainsi l'existence de ce CAS.

Toutefois, au vu des questions et des réserves suscitées quant aux objectifs et aux conséquences potentielles de cette réforme, le Gouvernement précédent avait fait adopter par le Sénat (avant la motion de censure) deux amendements aux articles 7 (volet fiscal) et 36 (volet budgétaire) du PLF, prévoyant l'inscription dans la loi du tarif (fixé à 1,30 €/MWh en 2025) de la fraction supplémentaire de l'accise sur l'électricité et du montant inscrit en recettes du CAS-Facé (377 millions d'euros en 2025), ainsi que l'indexation annuelle de ces deux montants sur l'inflation.

Lors de la discussion de l'article 36, un sous-amendement avait également été adopté afin que la réforme, qui doit entrer en vigueur dès cette année, puisse se traduire aussitôt par une augmentation des dépenses du CAS-Facé, dont le montant (actuellement fixé dans le TURPE établi par la CRE sur la base des coûts d'investissement et d'exploitation d'ENEDIS) - est bloqué à 360 millions d'euros depuis la création de ce CAS en 2012. Cette augmentation est d'autant plus légitime que le tarif de l'accise (1,30 €/MWh) est plus élevé que celui initialement prévu (1,16 €/MWh) pour une recette de 377 millions d'euros.

Lors de la discussion du budget du CAS-Facé le 20 janvier dernier, de nombreux sénateurs ont déposé ou cosigné un amendement d'appel pour alerter le Gouvernement sur la nécessité de revaloriser le montant des aides à l'électrification rurale (à défaut de pouvoir proposer eux-mêmes une hausse chiffrée sous peine de voir leurs amendements déclarés irrecevables). Le Gouvernement a finalement décidé de faire un geste en acceptant d'augmenter le budget du CAS-Facé de 5,3 millions en 2025, ce qui correspond au niveau de l'inflation prévisionnelle (un peu moins de 1,6%). Ce résultat appelle deux commentaires :

- d'une part, l'augmentation a été affectée en intégralité sur le programme principal (électrification rurale) du CAS Facé, dont le budget en dépenses se répartit comme suit (en M€) :

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	365 300 000	365 300 000
Électrification rurale	362 300 000	362 300 000
Opération de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de	3 000 000	3 000 000

- D'autre part, cette augmentation est certes inférieure à celle demandée (cf. note ci-jointe) mais elle constitue un geste non négligeable dans le contexte actuel, qui a conduit le Gouvernement à procéder à de nombreuses annulations de crédits pour abaisser le niveau du déficit budgétaire au niveau de la cible fixée à 5,4 % du PIB en 2025. Il convient désormais d'attendre les résultats des travaux de la CMP pour savoir si cette augmentation sera approuvée par les députés.

3. Augmentation de la TICFE et du TURPE mais baisse du prix de l'électricité

Le projet de loi de finances tel qu'adopté par les sénateurs le 23 janvier dernier, prévoit une hausse de 15 € / MWh pour la TICFE, notamment en raison du retour de l'accise à son niveau d'avant la crise ; mais pas au-delà comme cela avait été un instant envisagé par le Gouvernement Barnier censuré début décembre.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) entérine en parallèle une hausse anticipée des tarifs d'utilisation des réseaux au 1^{er} février, sans attendre le Turpe 7 en août prochain. Dans deux délibérations publiées le 24 janvier, la CRE a confirmé une hausse anticipée des tarifs d'utilisation du réseau de transport et de distribution. Le tarif d'utilisation des réseaux électriques connaîtra une augmentation exceptionnelle de 7,70 % au 1^{er} février, avant de rester stable jusqu'en août 2026.

Cette décision vise à apurer les comptes de régularisation des charges et des produits (CRCP) accumulés entre 2021 et 2024 par Enedis et RTE, les gestionnaires des réseaux de distribution et de transport. Ces comptes présentent des montants significatifs à rembourser : 2,341 milliards d'euros pour Enedis et 523,6 millions d'euros pour RTE. Plusieurs facteurs expliquent ces soldes négatifs. D'une part, la flambée des prix de gros de l'électricité a considérablement augmenté le coût d'achat des pertes électriques. D'autre part, la baisse de la consommation, due à la hausse des prix et aux efforts de sobriété énergétique, a réduit les recettes des gestionnaires de réseaux.

En anticipant cette hausse au 1^{er} février 2025, la CRE souhaite lisser l'augmentation du TURPE en la répartissant sur une période plus longue, évitant ainsi des mouvements de facture de sens contraires pour les consommateurs. Cette mesure vise à assurer la stabilité et la lisibilité des prix de l'électricité, tout en garantissant le financement nécessaire à la maintenance et au développement des infrastructures électriques. Le Turpe 7, qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} août, ne connaîtrait pas de hausse immédiate, renvoyant à 2026 la prise en compte des revendications des gestionnaires de réseau, confrontés à un mur d'investissement.

Rappelons pour mémoire que les discussions préparatoires entre la CRE et les gestionnaires de réseaux ont mis en exergue des besoins de financement colossaux. Enedis prévoit d'investir 96 milliards d'euros d'ici 2040, avec un pic annuel de 5,5 milliards entre 2027 et 2030, soit une augmentation de 20 % par rapport aux 4 à 4,4 milliards investis annuellement entre 2020 et 2023. Ces investissements visent principalement le raccordement des énergies renouvelables et des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. De son côté, RTE a estimé en 2019 ses besoins à 33 milliards d'euros jusqu'en 2035 pour moderniser le réseau de transport d'électricité. Ces efforts sont essentiels pour renforcer la résilience des réseaux face aux aléas climatiques et soutenir l'essor des énergies renouvelables en France.

Compte tenu de ces deux augmentations (TICFE et TURPE), la CRE a proposé au gouvernement de fixer les tarifs réglementés de vente (TRV) de l'électricité à 239 € TTC par MWh à compter du 1^{er} février 2025, contre 281 € TTC par MWh depuis le 1^{er} février 2024. Cette diminution de 15 % concernerait 20,4 millions de clients résidentiels ayant opté pour un contrat au TRV, ainsi que 4 millions de contrats indexés sur ces tarifs. La baisse des TRV s'explique principalement par le net recul des prix de l'énergie sur les marchés, avec une réduction de la composante énergie de 63 €/MWh, la hausse du TURPE et de la TICFE ne suffisant pas à neutraliser cette baisse.

Le point ci-dessous présente en synthèse l'impact de l'évolution à la hausse de la fiscalité électrique et du tarif d'utilisation du réseau pour notre groupement d'achat d'électricité, dans un contexte de baisse sensible des prix du marché de gros. Il fait le même exercice pour le gaz, touché également par une hausse de la fiscalité.

4. Groupements d'achat de gaz et électricité : impact des hausses de la TICFE pour l'électricité et de la TICGN pour le gaz naturel

4.1.1 Evolution du prix moyen de l'électricité

A l'échelle du groupement d'achat du Siéml, le prix moyen était de 304 € TTC / MWh en 2024. Ce dernier sera de 279 € TTC / MWh en 2025, ce qui correspond à une baisse de 8 % du coût moyen du MWh.

Ces prix prennent en compte la hausse de la TICFE, qui évoluera au 1^{er} février 2025, passant de 21 € / MWh à 33,70 € / MWh ainsi que de la hausse exceptionnelle du tarif d'utilisation des réseaux électriques au 1^{er} février 2025 de 7,70 %.

Au printemps 2025, un webinaire sera proposé à l'ensemble des membres du groupement concernant les optimisations tarifaires.

4.1.2 Evolution du prix moyen du gaz naturel

A l'échelle du groupement d'achat du Siéml, le prix moyen était de 125 € TTC / MWh en 2024. Ce dernier sera de 110 € TTC / MWh en 2025, ce qui correspond à une baisse de 12 % du coût moyen du MWh.

Ces prix prennent en compte la hausse de la TICGN qui évolue au 1^{er} février 2025 en passant de 16,37 € / MWh à 17,16 € / MWh.

4.2 Les fournisseurs d'électricité pour les exercices 2026 et 2027

Pour les années 2026 et 2027, les différents lots ont été attribués : Engie (lot classique), Octopus Energy (lot HVE – Haute valeur environnementale). Les bascules entre les fournisseurs actuels et futurs s'effectueront durant le dernier trimestre 2025.

4.3 Les fournisseurs de gaz naturel pour l'exercice 2027

Travaillant à la coordination des calendriers entre la passation des marchés groupés d'achat d'électricité et de gaz, le Siéml relancera au cours du premier trimestre 2025 les marchés subséquents dans le cadre de l'accord cadre actuel afin de retenir des fournisseurs de gaz naturel pour les concessions GRDF et Sorégies sur l'exercice 2027.

4.4 2025, lancement des démarches pour retenir les fournisseurs à compter du 1^{er} janvier 2028

Durant le second semestre 2025, les membres des groupements seront sollicités concernant la mise en œuvre des marchés de gaz et d'électricité pour une consommation à compter du 1^{er} janvier 2028.

5. Rapport thématique régional de synthèse de la Chambre régionale des comptes concernant le réseau de distribution publique d'électricité et la transition énergétique.

La Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a inscrit à ses programmes 2022 et 2023, des contrôles portant sur la thématique des réseaux de distribution d'électricité et la transition énergétique. Un département, trois syndicats mixtes et une société anonyme d'économie mixte locale ont ainsi été contrôlés sur cette thématique, parmi lesquels le Siéml (cf. séances du CoSy du 28 mars et 27 juin 2023).

La CRC a mis à profit ces contrôles pour proposer un rapport thématique régional réalisant la synthèse des observations définitives issues de ces travaux. Ce projet de rapport a été délibéré le 19 novembre 2024 dernier et transmis au syndicat dans le cadre de la procédure contradictoire. Il est probable que ce rapport régional vienne nourrir la réflexion actuelle de la Cour des comptes, qui pourrait consacrer un chapitre aux syndicats départementaux d'énergie dans le cadre de son prochain rapport annuel, dans le climat budgétaire que l'on connaît...

Votre rapporteur a apporté ses maigres observations à la CRC, essentiellement pour remercier la chambre d'avoir rédigé un rapport qui vient « *opportunément illustrer le rôle proactif des syndicats départementaux d'énergie ligériens, au premier rang desquels figure le Siéml, dans la transition énergétique des réseaux de distribution d'électricité et plus généralement des territoires que ces réseaux irriguent* ». Il en a profité pour glisser un mot sur le manque de transparence de la réforme du financement du Cas-Facé (cf. point plus haut) voulue par l'État.

Il n'est pas possible de diffuser pour l'heure le rapport de la CRC sans trahir l'indispensable confidentialité des travaux durant la procédure contradictoire. Ce rapport, une fois devenu définitif, sera bien entendu présenté au comité syndical, probablement lors de la prochaine séance du 25 mars. Toutefois, les commissaires qui souhaiteraient prendre connaissance en amont de cette diffusion, des observations provisoires de la CRC, peuvent prendre l'attache du directeur général des services (e.charil@sieml.fr), en s'engageant au passage à respecter les règles de discrétion prescrites par la CRC.

6. Enjeux liés au projet de réforme des statuts du Siéml.

Le fonctionnement des instances du Siéml a déjà fait l'objet d'une profonde réforme en 2016 et 2019 pour adapter notre gouvernance à la réforme territoriale et à la diversification des compétences du syndicat. Un équilibre satisfaisant semble avoir été trouvé s'agissant de la gouvernance territorialisée avec une bonne articulation entre les circonscriptions électives et territoires d'animation d'un côté, et le comité syndical de l'autre.

Quant aux compétences et services proposés par le syndicat, ils ont sans cesse été enrichis au fil du temps comme en témoignent la compétence IRVE dès 2014, les compétences réseaux de chaleur, stations d'avitaillement bioGNV en 2015, la compétence chaleur renouvelable en 2019 et de nouvelles activités sont apparues au fil des années, comme le groupement d'achat d'électricité et de gaz en 2015 ou quelques années plus tard, le PCRS.

Mais la forte diversification de l'activité du syndicat nécessite aujourd'hui un nouveau toilettage des statuts. Les activités dans le champ des systèmes d'information géographique ou bien celles associées au développement des « smart cities » ou « smart territoires », méritent d'y être pleinement intégrées. De plus, l'empilement des nouvelles compétences et activités du syndicat a pu aboutir, années après années, à une stratification de moins en moins lisible.

Dans le même temps, nos statuts distinguent classiquement les compétences transférées des activités complémentaires développées en marge de ces compétences. Cette distinction ne prend pas en compte les compétences partagées que le syndicat et ses membres peuvent exercer concomitamment, notamment dans le domaine des aides au projet EnR. Nous pensons qu'il est possible et pertinent de dépasser cette approche juridique dichotomique, au profit d'une approche plus communicante et pédagogique qui synthétiserait dans un premier temps le spectre complet de nos compétences et activités, pour préciser par la suite les modes de gestion de celles-ci, par voie de transfert de compétence ou selon d'autres modes d'intervention, notamment contractuelle ou financière.

Les statuts du Siéml comportent trois chapitres. Le premier chapitre relatif à la composition du syndicat n'est composé que d'un article. Le deuxième chapitre relatif à l'objet et aux compétences du syndicat intègre une quinzaine d'articles, contre une douzaine pour le chapitre 3 portant sur l'organisation et le fonctionnement du syndicat. La réforme des statuts qui pourrait être proposée avant la fin de la mandature ne modifierait pas en profondeur les clauses statutaires du dernier chapitre et se concentrerait sur la rationalisation et l'actualisation des deux premiers chapitres.

En synthèse, le projet de réforme des statuts du Siéml à venir, permettrait de prendre en compte les évolutions des pratiques et du droit, passées et à venir, clarifier la typologie des compétences et attributions du Siéml conformément aux évolutions du droit écrit et prétorien, assouplir la capacité du Syndicat à intervenir au profit de ses membres comme de tiers, avec agilité et proximité, mieux répartir les compétences et attributions du Syndicat par domaine d'intervention, simplifier la lecture et la compréhension des statuts et toiletter la rédaction de telle manière à prévenir les redondances et incohérences éventuelles.

La procédure de révision des statuts étant relativement lourde et longue, il devient nécessaire de présenter au plus vite le projet de réforme de nos statuts au comité syndical, si l'on souhaite faire aboutir cette réforme avant la fin de la mandature. Pour mémoire, le processus est le suivant : le pouvoir d'initiative est impulsé par l'exécutif ; un projet de délibération est présenté au comité syndical pour approbation. Puis débute une phase de consultation auprès des instances délibérantes de nos collectivités membres, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Passé ce délai, la décision est réputée favorable. La majorité requise est la majorité qualifiée pour la création du syndicat, soit deux tiers au moins des membres représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des membres représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit par ailleurs comprendre les membres dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée. La modification statutaire est transmise au préfet du département pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité. L'ensemble des délibérations concordantes approuvant les statuts et l'arrêté du préfet constituent la décision de modification statutaire du syndicat mixte, qui fait l'objet d'une publication officielle avant d'entrer en vigueur.

7. Lancement de l'étude d'opportunité relative au renforcement de la structuration de la coopération Ouest charge.

Depuis 2021, le Siéml a intégré la marque Ouest Charge, réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques comportant plus de 2200 points de charge sur les Pays de la Loire et la Bretagne. Dans un contexte de forte croissance des besoins pour les électromobilistes, de renforcement réglementaire (loi LOM) et de forte concurrence des opérateurs privés, les syndicats s'interrogent sur les meilleures stratégies possibles pour concilier les politiques territoriales et la mutualisation des ressources.

(Dans cette optique, le Siéml pilote une étude qui vient d'être confiée après procédure au groupement SWP / Adaltys. Cette étude, d'un montant de 37 100 € HT, sera réalisée sur une durée de deux mois et supportée par cinq membres de l'entente Ouest Charge SDE22, SDEF, SDE35, TE44, Siéml) ; TE53 sera également intégré à la démarche.

Les objectifs de l'étude sont multiples :

- identifier l'organisation et la structure les plus compétitives pour Ouest Charge ;
- analyser la chaîne de valeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ;
- évaluer les différents modes de portage des compétences nécessaires à cette structuration.

Cette initiative reflète l'ambition commune des membres d'optimiser le développement et la gestion des infrastructures de recharge électrique sur leur territoire. Un plan d'action complet sera proposé aux élus lors d'un prochain comité de pilotage Ouest Charge, début avril 2025.

8. Pistes de mutualisation du réseau LoRaWAN.

Depuis 3 ans, le Siéml a investi près de 3 millions d'euros dans un écosystème IoT complet et performant pour permettre une surveillance et un pilotage des réseaux d'éclairage public que lui ont confié les collectivités. Ce réseau comprend :

- des horloges connectées ;

- des antennes LoRaWAN, avec 50 % du déploiement prévu déjà réalisé pour les besoins de l'éclairage public ;
- un cœur de réseau optimisé ;
- des plateformes d'hypervision et de supervision, garantissant un pilotage efficace et centralisé des données.

Le 28 janvier a marqué une étape clé avec l'inauguration de la 30^{ème} antenne LoRaWAN du réseau, installée par le Siéml à Doué-en-Anjou. Cette antenne, initialement mise en place pour répondre aux besoins d'éclairage public, illustre la polyvalence de ce réseau en ouvrant la voie à de nouvelles applications connectées.

En effet, située sur le mât d'éclairage sportif du stade Marcel Habert, elle permet désormais de piloter un système d'arrosage intelligent. Ce dispositif associe des capteurs d'humidité à une centaine de vannes, optimisant la gestion des ressources en eau tout en réduisant les coûts d'exploitation.

Le Siéml explore également d'autres opportunités, telles que l'intégration de capteurs dans des bâtiments ou le déploiement de répéteurs pour surveiller l'eau potable en collaboration avec le Syndicat des eaux d'Anjou. Ces initiatives visent à maximiser l'utilisation des infrastructures existantes et pourraient inclure des extensions du réseau LoRaWAN.

Les infrastructures LoRaWAN offrent effectivement des possibilités variées et adaptées aux besoins des collectivités :

- 1- gestion intelligente des déchets : suivi et optimisation des collectes ;
- 2- suivi environnemental : surveillance de la qualité de l'air et de l'eau ;
- 3- gestion de l'eau : répéteurs d'eau, capteurs d'eau, systèmes d'arrosage ;
- 4- optimisation énergétique : gestion précise de l'éclairage public et des équipements municipaux ;
- 5- sécurité urbaine : installation de capteurs pour une surveillance renforcée des espaces publics, comptages de véhicules.

Ces locaux connectés gérés par le Siéml permettraient non seulement d'améliorer les services publics, mais également de garantir une gestion souveraine et sécurisée des données collectées.

En outre, la gestion par le Siéml des données représenterait également de substantielles économies pour les collectivités par rapport aux tarifs pratiqués par les opérateurs privés

Pour 2025, le Siéml prévoit donc de renforcer sa stratégie de communication et de sensibilisation sur le sujet :

- organisation de webinaires dès le premier trimestre pour présenter les solutions disponibles,
- mise en place d'un démonstrateur IoT pour montrer concrètement les bénéfices des infrastructures LoRaWAN,
- proposition de modèles de partenariats pour mutualiser les infrastructures LoRaWAN,
- rencontres territoriales pour échanger avec les collectivités intéressées,

Le Siéml se positionne ainsi comme un partenaire stratégique pour les collectivités du Maine-et-Loire souhaitant intégrer des technologies connectées à leurs services publics.

9. Calendrier des réunions territoriales de printemps et calendrier des instances 2025 (pour mémoire).

Calendrier des réunions territoriales à 18 h 00

Mercredi 5 mars : Anjou Loir et Sarthe

Jeudi 6 mars : Saumur Val de Loire
Mardi 11 mars : Loire Layon Aubance
Jeudi 13 mars : Cholet Agglomération
Lundi 17 mars : Mauges communauté
Mercredi 19 mars : Baugeois Vallée
Jeudi 20 mars : Vallées du Haut Anjou
Lundi 24 mars : Anjou-Bleu communauté
Mercredi 2 avril : Angers Loire Métropole

Calendrier des réunions du Bureau à 9 h 30

Mardi 14 janvier
Mardi 4 mars
Mardi 1^{er} avril
Mardi 6 mai
Mardi 3 juin
Mardi 9 septembre
Mardi 7 octobre
Mardi 4 novembre
Mardi 2 décembre

Calendrier des réunions du Comité syndical à 9 h 30

Mardi 4 février
Mardi 25 mars
Mardi 24 juin
Mardi 21 octobre
Mardi 16 décembre

Soirée du centenaire

Vendredi 14 novembre au Centre des congrès d'Angers

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

Arrêté DCPAT/BCFE n° 2024-

428

relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité - 2024

ANNEXE

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,
Chevalier des Palmes académiques,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-2 et D. 2333-5 à D. 2333-7 ;

Vu le décret n° 2022-129 du 4 février 2022 relatif à la part communale et à la part départementale de l'accise sur l'électricité ;

Vu le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2023-026 du 26 septembre 2023, portant délégation de signature à M. Emmanuel LE ROY, secrétaire général de la préfecture ;

Considérant l'article D. 2333-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité est notifié aux collectivités concernées par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2024, le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité alloué aux communes et figurant dans l'état ci-annexé est de **19 267 320 €**.

Article 2 : L'état ci-annexé précise à titre indicatif la ventilation du montant par commune et calculée comme suit :

Montant de l'accise_N	=	Montant de l'accise_{N-1}	x	$\frac{\text{Quantité d'électricité fournie}_{N-2}}{\text{Quantité d'électricité fournie}_{N-3}}$	x	Variation de l'IPC
--	---	--	---	---	---	---------------------------

La variation de l'IPC, hors tabac, s'est élevée à 1,048 entre 2022 et 2023.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif ou par voie dématérialisée sur le site www.citoyens.telerecours.fr dans le délai de 2 mois à compter de la publication de cet arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux collectivités bénéficiaires.

Angers, le

23 DEC. 2024

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture,

Emmanuel LE ROY

Part communale de l'accise sur l'électricité – 2024						
ANNEE	DEPARTEMENT	TYPE	SIREN_AFFECTATAIRE	LIBELLE_AFFECTATAIRE	MONTANT_ACCISE_N	MONTANT_ACCISE_N-1
2024	49A		214900078	ANGERS	2 707 094,00 €	2 668 814,00 €
2024	49A		214900151	AVRILLE	274 462,00 €	275 991,00 €
2024	49A		214900995	CHOLET	1 059 757,00 €	1 054 573,00 €
2024	49A		214902157	MONTREUIL-BELLAY	102 018,00 €	106 092,00 €
2024	49A		214902462	LES PONTS DE CE	235 054,00 €	242 762,00 €
2024	49A		214902785	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	81 993,00 €	82 573,00 €
2024	49A		214903288	SAUMUR	631 624,00 €	637 163,00 €
2024	49A		214903536	TRELAZE	261 156,00 €	251 558,00 €
2024	49A		254901309	Syndicat mixte intercommunal d'energies de Maine et Loire(SIEML)	13 914 162,00 €	14 032 535,00 €
				TOTAL	19 267 320,00 €	19 352 061,00 €
ANNEE	DEPARTEMENT	TYPE	SIREN_AFFECTATAIRE	LIBELLE_AFFECTATAIRE	CONSO_ELECT_N-2	CONSO_ELECT_N-3
2024	49A		214900078	ANGERS	612725635	633056142
2024	49A		214900151	AVRILLE	69381810	73117113
2024	49A		214900995	CHOLET	384366470	400845627
2024	49A		214902157	MONTREUIL-BELLAY	38565978	42031225
2024	49A		214902462	LES PONTS DE CE	57375427	62101335
2024	49A		214902785	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	25907012	27342729
2024	49A		214903288	SAUMUR	149880410	158452178
2024	49A		214903536	TRELAZE	75713860	76431990
2024	49A		254901309	Syndicat mixte intercommunal d'energies de Maine et Loire(SIEML)	3312930831	3501488760
				IPC		1.048



Arrêté DRCL/BCFI n° 2023-64

relatif à la part communale de l'accise sur l'électricité - 2023

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2333-2 et D. 2333-5 à D. 2333-7 ;

Vu le décret n° 2022-129 du 4 février 2022 relatif à la part communale et à la part départementale de l'accise sur l'électricité ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2022-31 du 31 août 2022, portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture ;

Considérant l'article D. 2333-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité est notifié aux collectivités concernées par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er. - Au titre de l'année 2023, le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité alloué aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) figurant dans l'état ci-annexé est de **24 293 058 €**.

Article 2. - L'état ci-annexé précise à titre indicatif la ventilation du montant de la part communale par commune lorsque le bénéficiaire est un EPCI.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif ou par voie dématérialisée sur le site www.citoyens.telerecours.fr dans le délai de 2 mois à compter de la publication de cet arrêté.

Article 4. - La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux collectivités bénéficiaires.

Angers, le **30 AOUT 2023**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale de la préfecture,


Magali DAVERTON

Ventilation par affectataire de la part communale de TICFE – Année 2023

LIBELLE COMMUNE	SIREN AFFECTATAIRE	LIBELLE AFFECTATAIRE	MONTANT ACCISE
	200086262	SYNDICAT ENERGIES VIENNE	4 940 997 €
	214900078	ANGERS	2 668 814 €
	214900151	AVRILLE	275 991 €
	214900995	CHOLET	1 054 573 €
	214902157	MONTREUIL-BELLAY	106 092 €
	214902462	PONTS-DE-CE (LES)	242 762 €
	214902785	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	82 573 €
	214903288	SAUMUR	637 163 €
	214903536	TRELAZE	251 558 €
	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	14 032 535 €
		Total	24 293 058 €

Ventilation par commune de la part communale de TICFE – Année 2023

LIBELLE COMMUNE	SIREN AFFECTATAIRE	LIBELLE AFFECTATAIRE	MONTANT ACCISE
EPIEDS	200086262	SYNDICAT ENERGIES VIENNE	11 692 €
ANGERS	214900078	ANGERS	2 668 814 €
AVRILLE	214900151	AVRILLE	275 991 €
CHOLET	214900995	CHOLET	1 054 573 €
MONTREUIL-BELLAY	214902157	MONTREUIL-BELLAY	106 092 €
PONTS-DE-CE (LES)	214902462	PONTS-DE-CE (LES)	242 762 €
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	214902785	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	82 573 €
SAUMUR	214903288	SAUMUR	637 163 €
TRELAZE	214903536	TRELAZE	251 558 €
ALLONNES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	77 219 €
TUFFALUN	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	35 207 €
ANGRIE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	22 056 €
ANTOIGNE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 384 €
ARMAILLE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	6 309 €
ARTANNES-SUR-THOUET	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	6 614 €
AUBIGNE-SUR-LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	5 963 €
BARACE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	10 352 €
BAUGE EN ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	261 450 €
BEAUCOUZE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	418 530 €
BEAUFORT EN ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	166 445 €
BEAULIEU-SUR-LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	42 474 €
BEAUPREAU-EN-MAUGES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	536 169 €
BECON-LES-GRANITS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	50 909 €
BEGROLLES-EN-MAUGES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	31 917 €
BEHUARD	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	2 232 €
BLAISON ST SULPICE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	22 649 €
BLOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	14 499 €
BOUCHEMAINE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	96 459 €
BOUILLE-MENARD	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	11 871 €
BOURG-L'EVEQUE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	4 037 €
BRAIN-SUR-ALLONNES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	36 240 €
BREILLE-LES-PINS (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	11 890 €
BRIOLLAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	47 337 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	264 300 €
BROSSAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	5 606 €
CANDE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	72 451 €
CANTENAY-EPINARD	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	37 605 €
CARBAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	3 914 €
CERNUSSON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	4 453 €
CERQUEUX (LES)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	108 903 €
BELLEVIGNE LES CHATEAUX	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	218 409 €
CHALLAIN-LA-POTHERIE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	21 526 €
CHALONNES-SUR-LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	144 364 €
CHAMBELLAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 395 €
CHENILLE CHAMPTÉUSSE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	12 325 €
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	61 392 €

OREE D'ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	358 392 €
CHANTELOUP-LES-BOIS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	13 574 €
CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	11 876 €
LES HAUTS-D'ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	210 281 €
CHAUDEFONDS-SUR-LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	14 985 €
TERRANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	68 878 €
CHAZE-SUR-ARGOS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	21 279 €
CHEFFES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	22 822 €
CHEMILLE-EN-ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	1 168 996 €
CIZAY-LA-MADELEINE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 727 €
CLERE-SUR-LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	18 039 €
CORNILLE-LES-CAVES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	86 203 €
CORON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	29 828 €
CORZE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	35 417 €
COUDRAY-MACOUARD (LE)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	15 776 €
COURCHAMPS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 419 €
COURLEON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	2 982 €
DENEE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	21 349 €
DENEZE-SOUS-DOUE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	8 822 €
DISTRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	58 925 €
DOUE EN ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	308 630 €
DURTAL	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	153 569 €
ECOUFLANT	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	391 700 €
ECUILLE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	9 808 €
ETRICHE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	24 739 €
FENEU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	37 246 €
LES BOIS D'ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	50 434 €
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	45 933 €
GREZ-NEUVILLE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	33 994 €
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	58 211 €
JAILLE-YVON (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	6 250 €
JARZE VILLAGES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	51 613 €
LES GARENNES SUR LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	88 246 €
JUVARDEIL	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	18 027 €
LANDE-CHASLES (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	2 461 €
HUILLE-LEZIGNE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	30 326 €
LION-D'ANGERS (LE)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	166 904 €
LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	22 713 €
LONGUE-JUMELLES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	315 101 €
LOURESSE-ROCHEMENIER	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	15 881 €
VAL D'ERDRE AUXENCE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	103 357 €
MARCE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	15 306 €
MAULEVRIER	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	95 304 €
MAY-SUR-EVRE (LE)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	112 350 €
MAZE MILON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	97 792 €
MAZIERES-EN-MAUGES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	23 649 €
LONGUENEE EN ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	144 031 €
MENITRE (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	69 152 €
MIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	21 276 €
MONTIGNE-LES-RAIRIES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 168 €
MONTILLIERS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	32 816 €
MONTREUIL-JUIGNE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	186 133 €
MONTREUIL-SUR-LOIR	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	11 176 €
MONTREUIL-SUR-MAINE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	26 687 €
MONTREVAULT SUR EVRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	348 091 €
MONTSOREAU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	14 535 €
MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	117 487 €
MOULIHERNE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	18 666 €
MOZE-SUR-LOUET	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	46 146 €
MURS-ERIGNE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	110 517 €
NEUILLE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	19 572 €
NOYANT-VILLAGES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	176 321 €
NUAILLE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	30 906 €
PARNAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	10 468 €
PASSAVANT-SUR-LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	2 834 €
PELLERINE (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	2 923 €

PLAINE (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	19 225 €
PLESSIS-GRAMMOIRE (LE)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	38 022 €
MAUGES SUR LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	515 198 €
POSSONNIERE (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	43 078 €
OMBREE D'ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	298 410 €
PUY-NOTRE-DAME (LE)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	24 641 €
RAIRIES (LES)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	23 578 €
ROCHEFORT-SUR-LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	43 376 €
ROMAGNE (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	37 174 €
GENNES-VAL DE LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	179 798 €
ROU-MARSON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	10 831 €
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	18 839 €
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	288 863 €
SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	38 002 €
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	33 866 €
SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	27 015 €
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	86 085 €
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	23 059 €
SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	3 125 €
SAINT-JUST-SUR-DIVE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	5 765 €
VAL DU LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	53 587 €
SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	44 121 €
ST LEGER DE LINIERES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	78 802 €
SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	47 582 €
SEVREMOINE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	549 697 €
SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 383 €
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	29 237 €
LOIRE AUTHION	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	283 409 €
SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	37 320 €
SAINT-PAUL-DU-BOIS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	11 234 €
SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	22 671 €
SAINT-SIGISMOND	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 368 €
VERRIERES EN ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	270 360 €
SARRIGNE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	11 874 €
SAVENNIERES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	23 147 €
SCEAUX-D'ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	15 291 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	493 035 €
SEGUINIÈRE (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	184 926 €
SEICHES-SUR-LE-LOIR	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	122 064 €
SERMAISE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	5 965 €
SOMLOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	23 581 €
SOULAINES-SUR-AUBANCE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	19 724 €
SOULAIRE-ET-BOURG	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	21 415 €
SOUZAY-CHAMPIGNY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	17 251 €
TESSOUALLE (LA)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	54 775 €
THORIGNE-D'ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	17 806 €
BELLEVIGNE EN LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	120 415 €
TIERCE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	92 472 €
TOUTLEMONDE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	21 110 €
TREMENTINES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	90 923 €
TURQUANT	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	16 919 €
ULMES (LES)	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	9 554 €
VARENNES-SUR-LOIRE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	34 125 €
VARRAINS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	24 327 €
VAUDELNAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	28 177 €
ERDRE EN ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	100 242 €
VERNANTES	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	39 797 €
VERNOIL-LE-FOURRIER	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	26 239 €
VERRIE	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	7 578 €
VEZINS	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	27 938 €
LYS HAUT LAYON	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	225 336 €
VILLEBERNIER	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	21 827 €
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	96 790 €
VIVY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	51 323 €
YZERNAY	254901309	Syndicat mixte intercommunal d'énergies de Maine et Loire (SIEML)	36 994 €



SIéML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /

